



RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2021/



CAP  PRÉVOYANCE

VALORISONS VOTRE AVENIR

Afin de simplifier la rédaction et faciliter la lecture de ce rapport d'activité, les principes suivants ont été adoptés:

- *CAP Prévoyance* pour désigner la « Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement ».
- *CPI « villes et communes »* pour désigner la Caisse regroupant les membres assurés de la Ville de Genève, des communes genevoises et des autres employeurs affiliés conventionnellement.
- *CPI « SIG »* pour désigner la Caisse regroupant les membres assurés des Services industriels de Genève.

Tous les montants indiqués sont arrondis, ce qui peut donner lieu à des écarts minimes au niveau des totaux.

SOMMAIRE /

Rapport d'activité 2021

- 03** MESSAGE DU CONSEIL DE FONDATION
- 04** CHIFFRES CLÉS
- 06** CONSEIL DE FONDATION
- 07** PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION
- 09** PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE
- 16** GESTION DE LA FORTUNE

Comptes

- 22** BILAN
- 24** COMPTE D'EXPLOITATION
- 26** ANNEXE AUX COMPTES
 - 26** 1. BASES ET ORGANISATION
 - 31** 2. MEMBRES ACTIFS ET PENSIONNÉS
 - 32** 3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT
 - 33** 4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE
 - 34** 5. COUVERTURE DES RISQUES / RÈGLES TECHNIQUES / DEGRÉS DE COUVERTURE
 - 37** 6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AUX RÉSULTATS NETS DES PLACEMENTS
 - 59** 7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION
 - 64** 8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE
 - 64** 9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE
 - 64** 10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN



Appendices

- 66** 1. RÉPARTITION PAR GESTIONNAIRE DE PLACEMENTS MOBILIERS
LISTE DES GÉRANT-E-S ET AGRÉMENTS
- 70** 2. DÉTAIL DES VALEURS IMMOBILIÈRES
- 73** 3. LISTE DES RÉGIES

Attestations de l'expert en prévoyance professionnelle et rapport de l'organe de révision

- 76** ATTESTATIONS DE L'EXPERT EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE
- 78** RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



MESSAGE DU CONSEIL DE FONDATION /

2021 – UNE ANNÉE SINGULIÈRE ET DES RÉSULTATS PARTICULIÈREMENT BONS

Encore rythmée par la pandémie de COVID-19, l'instabilité géopolitique et des événements climatiques, l'année 2021 a été marquée par de nombreuses incertitudes.

Dans ce contexte, les marchés financiers ont connu une importante volatilité, tirillés entre les craintes d'une forte inflation, d'une faible croissance, voire d'une stagnation de l'économie, et l'anticipation d'une hausse des taux d'intérêts. Dès le mois de septembre, l'instabilité a encore augmenté notamment suite aux déclarations de la FED visant à réduire ses interventions monétaires, et à l'apparition du variant Omicron faisant craindre de nouvelles contraintes sanitaires.

Malgré ces circonstances, CAP Prévoyance a clôturé l'exercice 2021 sur des résultats particulièrement bons, qui confirment la qualité des stratégies de placement et de leur mise en oeuvre. Ainsi, la performance nette de la CPI « villes et communes » s'est élevée à +10.86% et celle de la CPI « SIG » à +10.37%. Ces très bons résultats ont conduit les instances à décider le versement d'une allocation unique aux pensionnés.

Au 31 décembre 2021 les degrés de couverture sont respectivement de 86.51% pour la CPI « villes et communes » et de 122.12% pour la CPI « SIG ».

Durant l'année 2021, CAP Prévoyance a également poursuivi le déploiement de sa charte d'investissement responsable, révisée en 2020, ainsi que les travaux engagés pour définir les stratégies de placement 2022-2026.

À la date de l'établissement du présent rapport, la guerre en Ukraine et les sanctions prises à l'encontre de la Russie par les pays occidentaux amplifient les inquiétudes, déjà présentes en 2021, quant aux perspectives économiques et aux risques d'inflation. La mobilisation pour la sauvegarde du climat reste plus que jamais forte avec les questions sur l'approvisionnement énergétique induites par le conflit en cours.

L'année 2022 s'annonce donc très incertaine et sera bien évidemment suivie avec diligence.

Nous profitons du présent message pour remercier les membres des instances ainsi que le personnel de CAP Prévoyance pour leur engagement, et les membres affiliés pour la confiance qu'ils nous accordent.

Nous vous souhaitons bonne lecture du présent rapport, qui présente les résultats détaillés – consolidés et par CPI – de l'exercice 2021.

Au nom du Conseil de Fondation



Alfonso Gomez
Président 2022



Norma Magri
Directrice

Genève, le 17 juin 2022

CHIFFRES CLÉS /

AU 31 DÉCEMBRE 2021

Bilan
en CHF mios



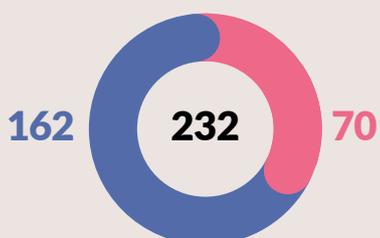
Engagements de prévoyance
en CHF mios



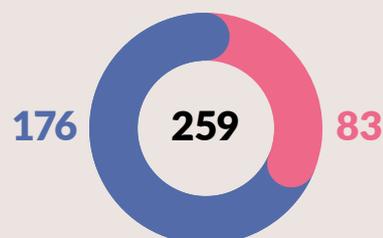
Réserve de fluctuation de valeurs
en CHF mios



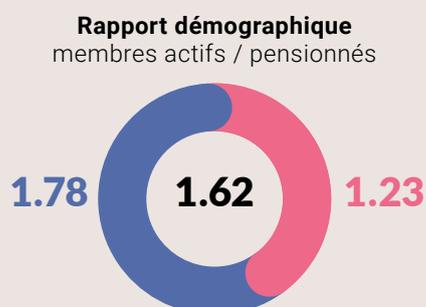
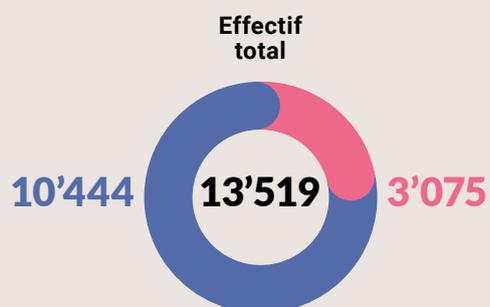
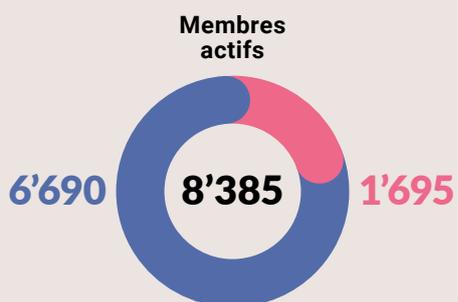
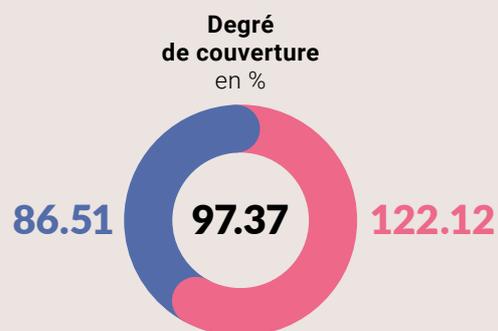
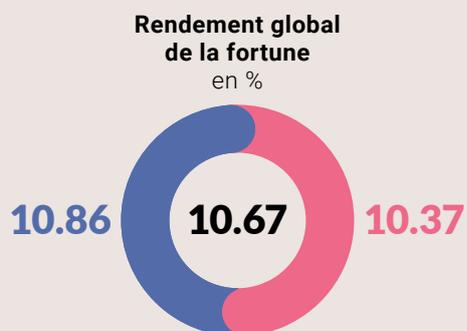
Cotisations et prestations d'entrée encaissées
en CHF mios



Prestations versées
en CHF mios



● CPI « villes et communes » ● Consolidé CAP Prévoyance ● CPI « SIG »



Frais d'administration
par membre (actif et pensionné) en CHF
182.74

CONSEIL DE FONDATION

AU 31 DÉCEMBRE 2021



Dalcinda Bertola-Garrido /



Patrick Brugger /



Daniel Devaud / Vice-président 2022



Jean-Marie Favre /



Alexandre Genoet /



Marcel Goehring / Président 2021



Alfonso Gomez / Président 2022
/ Vice-président 2021



Simon-Pierre Keller /



Christine Luzzatto /



Mauro Martella /



Robert Monin /



David Pittet /



Patrick Ruettimann /



Fernand Savigny /



Patrick Schaub /



Jean-Lou Tabourin /

M. Philippe Krebs ne figure pas sur la photo.

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION /

CAP Prévoyance gère deux caisses de prévoyance internes (CPI), la CPI « villes et communes » et la CPI « SIG ».

La CPI « villes et communes » applique un système de financement en capitalisation partielle et est au bénéfice d'une garantie des communes.

La CPI « SIG » applique un système de financement en capitalisation complète.

Le Conseil de Fondation est l'organe suprême qui définit l'organisation et la conduite stratégique de CAP Prévoyance.

Le Bureau, la Commission de placement et la Commission assurance et juridique instruisent les questions qui relèvent de leurs compétences.

Les Comités de gestion représentent les CPI dans les limites définies par les statuts.

L'Administration est en charge de la gestion opérationnelle de CAP Prévoyance et fait le lien entre les diverses instances.

La liste intégrale des représentant-e-s au sein des différentes instances figure au point 1.D de l'annexe aux comptes.

Les instances de CAP Prévoyance se réunissent aussi souvent que nécessaire.

En 2021, les instances se sont réunies 35 fois :

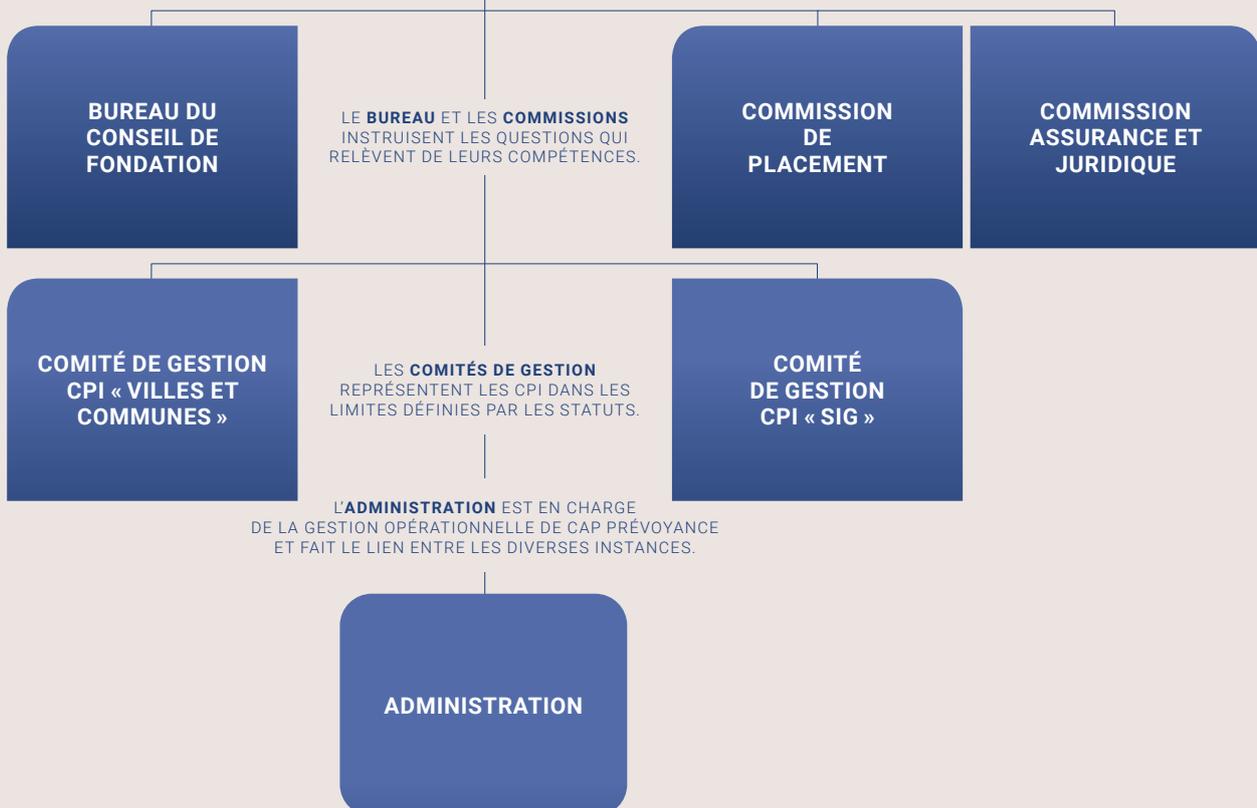
- **5 séances** pour le Conseil de Fondation ;
- **8 séances** pour le Bureau ;
- **5 séances** pour la Commission assurance et juridique ;
- **11 séances** pour la Commission de placement ;
- **3 séances** pour le Comité de gestion de la CPI « villes et communes » ;
- **3 séances** pour le Comité de gestion de la CPI « SIG ».

Par ailleurs, le groupe de travail constitué afin d'élaborer un statut du personnel propre à CAP Prévoyance, réunissant des membres du Conseil de Fondation ainsi qu'une représentation de la Direction et du personnel de l'Administration, a poursuivi ses travaux (2 séances en 2021).



CONSEIL DE FONDATION

LE CONSEIL DE FONDATION EST L'ORGANE SUPRÊME QUI DÉFINIT L'ORGANISATION ET LA CONDUITE STRATÉGIQUE DE CAP PRÉVOYANCE.



Administration au 31 décembre 2021



Norma Magri /
Directrice

JURIDIQUE



Maria Diaz-Dominguez /
Juriste

IMMOBILIER



Claudio Dini /
Directeur
adjoint



Sébastien Fiore /
Chef de projet
études et
développement



Estelle Dussans /
Assistante
administrative



Nadine Ricci /
Assistante
administrative



Arthur Schurink /
Responsable
travaux



Antonio Ciccotti /
Architecte
d'opération



Stéphane Gonod /
Architecte
d'opération



Jean-Luc Perrin /
Architecte
d'opération



Laëtitia Vallat /
Architecte
d'opération



Elisabeth Carvalho /
Responsable
location



Nadine Bert /
Gestionnaire
location



Nicole Martinez /
Gestionnaire
location

ASSURANCE



Mauro Camozzato /
Directeur
adjoint



Carla Iuliano /
Coordinatrice-
gestionnaire
en prévoyance



Virginie Isard /
Gestionnaire
en prévoyance



Chrystelle Maier /
Gestionnaire
en prévoyance



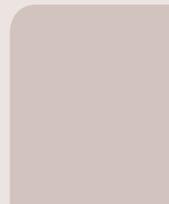
Marie-Hélène Ferreira Magalhaes /
Assistante
administrative



Fabienne Noël /
Gestionnaire
en prévoyance



Cristina Quiblier /
Gestionnaire
en prévoyance



Vanessa Teminian /
Gestionnaire
en prévoyance

FINANCES ET PLACEMENT



Nicolas Nussbaum /
Directeur
adjoint



Jean-Charles Bevilacqua /
Responsable
comptabilité

SERVICES GÉNÉRAUX



Karine Barthe /
Responsable
Services généraux



Isabelle Coutaz-Jaquet /
Assistante
administrative



Muriel Zanone /
Réceptionniste-
assistante
administrative



Dayana Vigorito /
Réceptionniste-
assistante
administrative



Valentin Côte /
Stagiaire

PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE /

ADAPTATION DES PENSIONS À L'ÉVOLUTION DES PRIX

Les Comités de gestion des CPI et le Conseil de Fondation se prononcent chaque année sur l'adaptation des pensions à l'évolution des prix, en fonction des possibilités financières des CPI. Le règlement de prévoyance de chaque CPI précise les éléments qui doivent notamment être pris en compte pour cette décision.

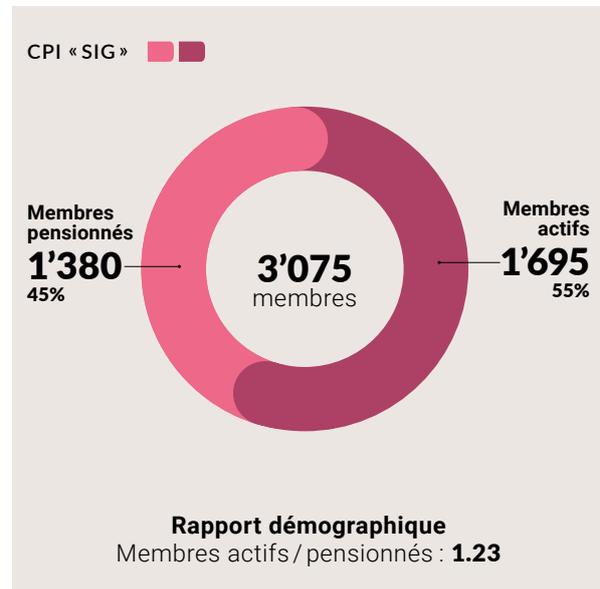
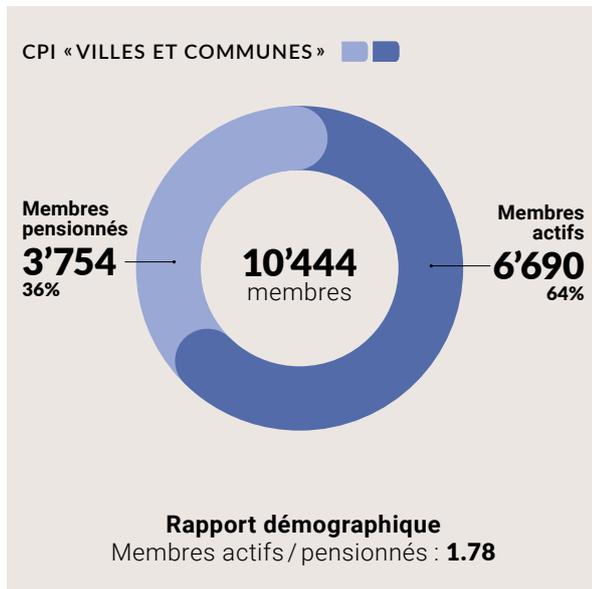
En décembre 2021, les Comités de gestion des CPI et le Conseil de Fondation ont décidé de ne pas indexer les rentes afin de préserver l'équilibre financier des CPI.

Considérant toutefois les très bons rendements réalisés, les Comités de gestion et le Conseil de Fondation ont décidé d'octroyer une allocation unique aux membres pensionnés présents au 31 décembre 2021 et bénéficiant d'une rente au 1^{er} janvier 2022. Cette allocation unique a été fixée à une rente mensuelle de base pour la CPI «SIG» et à un quart de la rente mensuelle de base pour la CPI «villes et communes».

EFFECTIFS

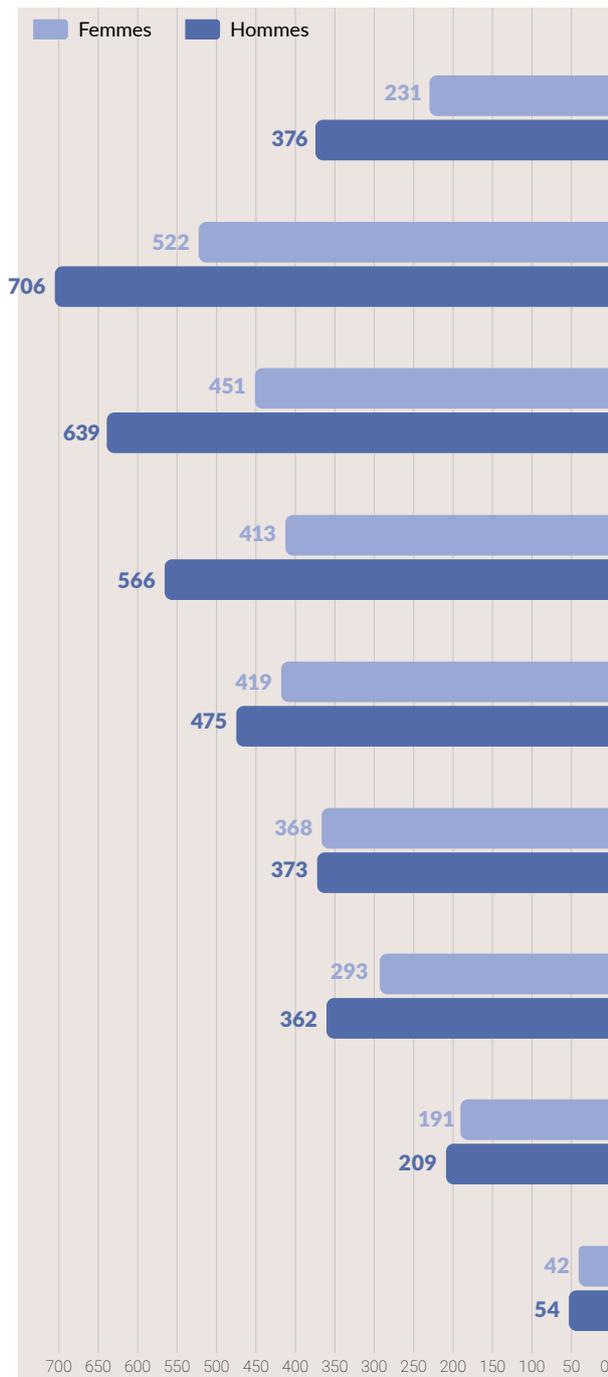
À fin 2021, CAP Prévoyance comptait 54 employeurs affiliés et 13'519 membres assurés (voir point 1.F de l'annexe aux comptes).

RÉPARTITION ET RAPPORT DÉMOGRAPHIQUE DES MEMBRES ACTIFS ET PENSIONNÉS

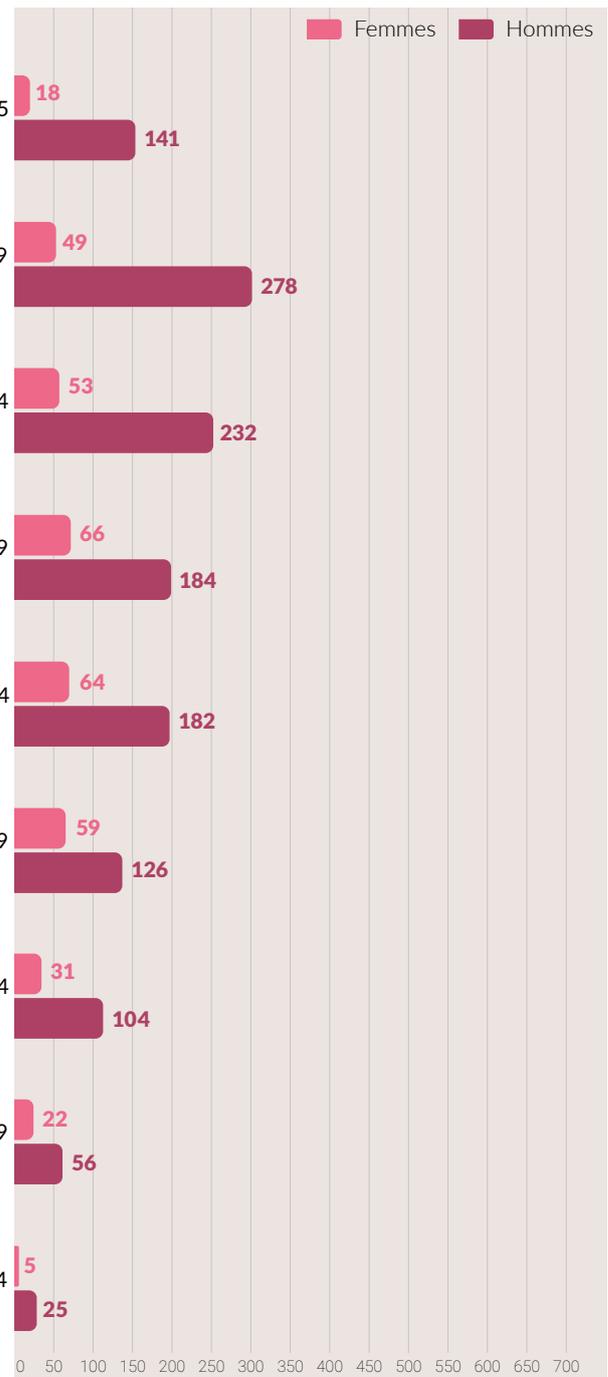


RÉPARTITION DES MEMBRES ACTIFS PAR SEXE ET PAR CLASSE D'ÂGE

CPI « VILLES ET COMMUNES »

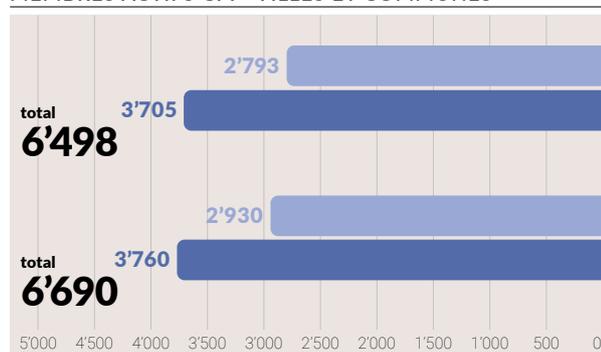


CPI « SIG »

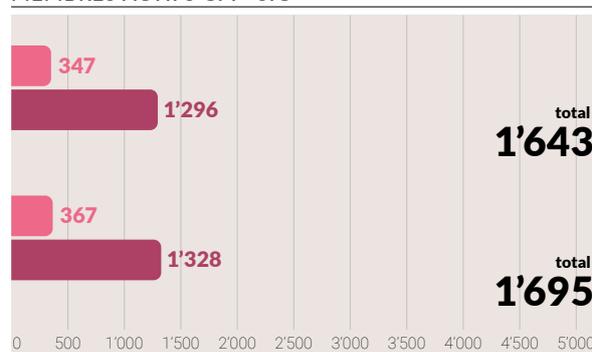


ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DES MEMBRES ACTIFS ET PENSIONNÉS

MEMBRES ACTIFS CPI « VILLES ET COMMUNES »



MEMBRES ACTIFS CPI « SIG »



MEMBRES PENSIONNÉS CPI « VILLES ET COMMUNES »



MEMBRES PENSIONNÉS CPI « SIG »



■ Femmes ■ Hommes

■ Femmes ■ Hommes



11

CARACTÉRISTIQUES MOYENNES DU MEMBRE ACTIF

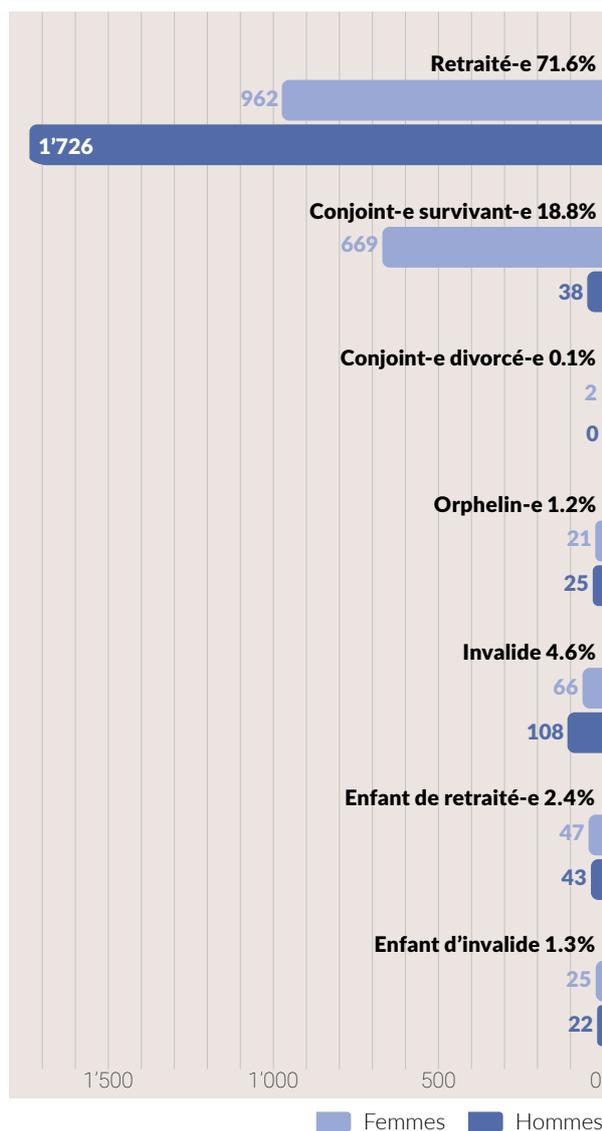
En CHF	CPI « villes et communes »			CPI « SIG »		
	Hommes	Femmes	H/F moyenne	Hommes	Femmes	H/F moyenne
Âge	47 ans 2 mois	46 ans 1 mois	46 ans 8 mois	47 ans 10 mois	44 ans 11 mois	47 ans 3 mois
Salaire de base	96'113	78'116	88'231	120'747	106'393	117'639
Salaire assuré	73'544	59'683	67'473	94'681	83'060	92'165
Prestation de sortie	319'062	223'230	277'091	485'079	315'725	448'410
Avoir de vieillesse LPP	106'335	74'954	92'591	130'285	92'435	122'090
Taux de rente de retraite dès 64 ans	58,37%	57,22%	57,87%	61,25%	61,70%	61,35%
Rente annuelle de retraite dès 64 ans	43'142	34'224	39'236	58'119	50'081	56'379

CARACTÉRISTIQUES MOYENNES DU MEMBRE RETRAITÉ

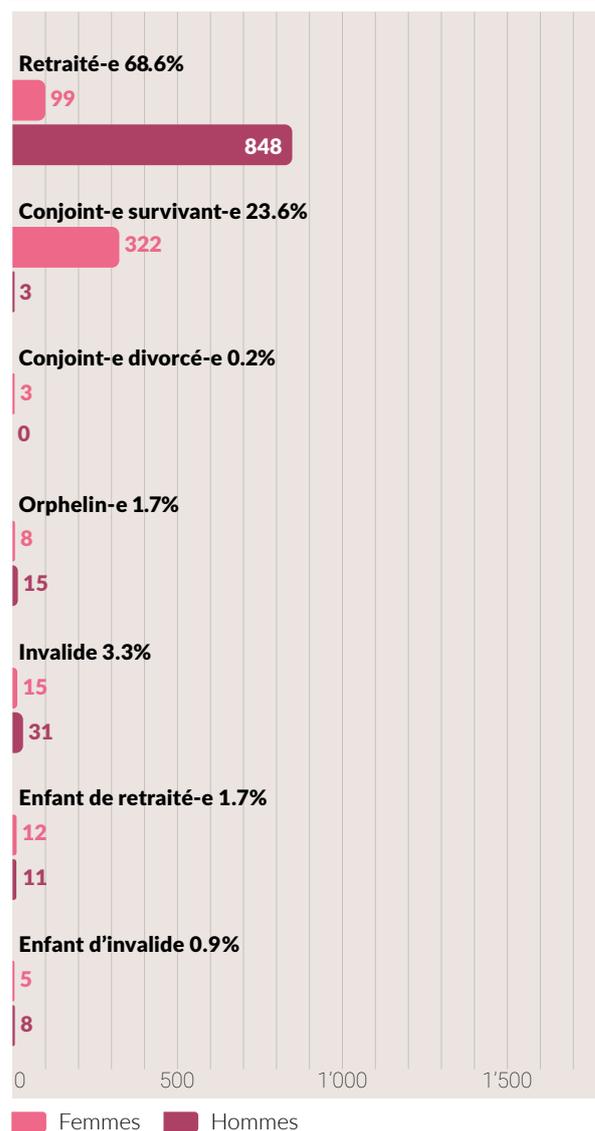
En CHF	CPI « villes et communes »			CPI « SIG »		
	Hommes	Femmes	H/F moyenne	Hommes	Femmes	H/F moyenne
Âge	73 ans 11 mois	72 ans 11 mois	73 ans 7 mois	74 ans 7 mois	72 ans 2 mois	74 ans 4 mois
Rente annuelle de retraite	45'782	27'824	39'355	60'414	37'592	58'028
dont adaptation au renchérissement (indexation)	1'752	838	1'425	3'200	1'051	2'975

RÉPARTITION DES MEMBRES PENSIONNÉS PAR TYPE DE PENSION ET PAR SEXE

CPI « VILLES ET COMMUNES »

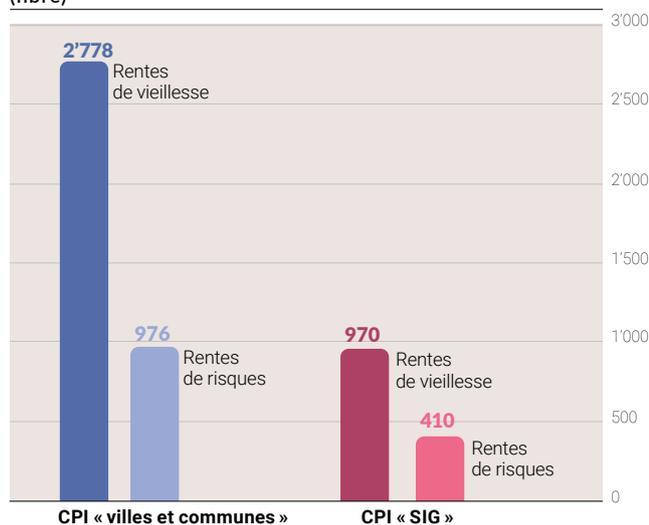


CPI « SIG »

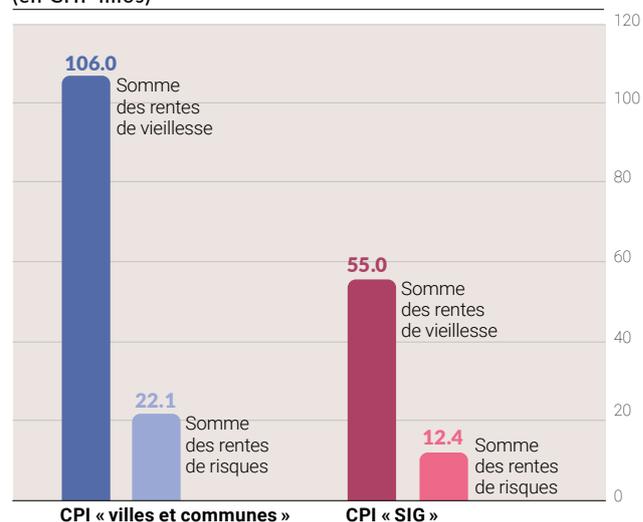


Au 31 décembre 2021, la répartition entre les rentes de vieillesse et les rentes de risques des CPI se présentait comme suit :

RENTES DE VIEILLESSE ET DE RISQUES (nbre)



SOMMES DES RENTES DE VIEILLESSE ET DE RISQUES (en CHF mios)



ENCOURAGEMENT À LA PROPRIÉTÉ DU LOGEMENT



	CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Nombre de retraits	86	60	30	14
<i>Dont en Suisse</i>	35	30	13	7
<i>Dont en France</i>	51	30	17	7
Âge moyen	42 ans 5 mois	40 ans 7 mois	44 ans 6 mois	42 ans 6 mois
Retrait moyen	119'218	90'894	155'934	86'288
Somme des retraits	10'252'782	5'453'617	4'678'005	1'208'026





GESTION DE LA FORTUNE /

CONTEXTE GÉNÉRAL – PERFORMANCES DES MARCHÉS

Malgré la situation sanitaire, l'économie mondiale a été étonnamment résiliente en 2021, en grande partie grâce aux mesures de soutien prises par les états et les différentes banques centrales. Ce contexte a induit une reprise conjoncturelle robuste et une hausse importante des bénéfices des entreprises propulsant de nombreux indices boursiers à des niveaux record.

Cette forte reprise économique et l'augmentation de la demande de biens et services se sont traduites par une hausse sensible de l'inflation, renforcée par des difficultés d'approvisionnement persistantes, la hausse des prix des matières premières et les coûts du transport.

De son côté, la Banque nationale suisse (BNS) a maintenu sa politique des taux négatifs, qui sont restés au niveau de -0.75% pour les placements en liquidités en franc suisse en fin d'année. Les taux des emprunts de la Confédération ont amorcé une remontée, mais sont finalement demeurés en terrain négatif avec, pour les emprunts à 10 ans, un taux de -0.14% à fin décembre (-0.55 fin 2020). Enfin, l'évolution annuelle de l'indice genevois des prix à la consommation a été positive par suite du rebond de l'inflation, de +1.2%, entre décembre 2020 et décembre 2021.

Mis à part les liquidités et les marchés obligataires, toutes les classes d'actifs ont réalisé des résultats positifs en 2021.

Les obligations en franc suisse ont connu un résultat de -1.61% et les obligations en devises étrangères, calculées en franc suisse, de -3.15%.

Les actions ont généré des performances particulièrement positives. Les actions suisses ont connu une hausse de +23.50% dans leur ensemble, les actions suisses de petites et moyennes capitalisations +20.30%. Les actions étrangères ont progressé de +23.18% et les actions des pays émergents +0.46%. Ces performances ont été l'occasion de prendre des bénéfices en procédant à des réductions des portefeuilles investis en actions, à fin août et à fin octobre. Ces décisions bénéfiques ont contribué aux bons résultats obtenus en 2021.

Pour leur part, les devises ont enregistré des évolutions contrastées par rapport au franc suisse. Le dollar (+3.08%) tout comme la livre sterling (+2.13%) ont enregistré des hausses, alors que l'euro (-4.20%) et le yen (-7.58%) ont connu des baisses, l'euro se rapprochant même de la parité avec le franc suisse. Au niveau des matières premières, le prix du pétrole a connu une évolution de +60.57% alimentant en partie le rebond de l'inflation.

Enfin, le marché immobilier géré en direct en Suisse a continué de bénéficier de taux d'intérêts hypothécaires bas, ce qui a également profité à l'indice des fonds de placement immobilier suisses, en hausse de +7.32%. Les fonds en immobilier étranger indirect ont connu en 2021 une progression de l'ordre de +8%.

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

CHARTRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

CAP Prévoyance investit de manière responsable, avec une vision à long terme, en intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (critères dits « ESG ») dans sa gestion du patrimoine, afin de contribuer à une économie durable susceptible d'accroître la valeur du capital, sur une base de risques ajustés.

Des informations détaillées sont disponibles sur le site internet de CAP Prévoyance ainsi qu'aux points 6.A et 6.L de l'annexe aux comptes.



ENGAGEMENT ACTIF

CAP Prévoyance fait partie d'« Ethos Engagement Pool Suisse » qui regroupe près de 159 caisses de pensions suisses, pour un total de plus de CHF 300 milliards de fortune. « Ethos Engagement Pool Suisse » permet de participer de manière active, conjointement avec d'autres entités institutionnelles, au développement du tissu économique suisse par le biais d'un dialogue avec les instances dirigeantes des sociétés cotées. Les thèmes abordés en 2021 ont principalement concerné la gouvernance des entreprises, les codes de conduite, la transparence des rémunérations des instances dirigeantes, la responsabilité environnementale et sociale, les stratégies face aux changements climatiques, les responsabilités fiscales, ainsi que les conditions de travail et le respect des droits humains.

CAP Prévoyance participe également à « Ethos Engagement Pool international » – dont elle est un membre fondateur – et qui vise les sociétés cotées hors Suisse.

Dans ce cas, le dialogue est notamment engagé sous la forme de participations à des initiatives internationales d'engagement collectif. Ainsi, les membres du pool profitent d'un réseau international avec lequel Ethos collabore étroitement depuis de nombreuses années.

Ce pool regroupe près de 88 caisses de pensions, pour un total d'environ CHF 228 milliards de fortune. Les principales activités du pool en 2021 ont concerné les questions environnementales (émissions carbone), sociales (droit du travail), de gouvernement d'entreprise (défense des droits d'actionnaires, rémunération), ainsi que des initiatives ciblant les législations, notamment au niveau européen.

Au travers de ces démarches au niveau international, CAP Prévoyance est notamment devenue signataire du « Climate Action 100+ » qui vise un engagement actif sur les questions climatiques et d'émissions carbone auprès des 100 principaux émetteurs de gaz à effets de serre ainsi que d'un certain nombre de sociétés considérées comme représentant les plus grands risques dans les portefeuilles. Les activités de ce regroupement d'investisseurs ont été importantes en 2021.

EXERCICE DES DROITS D'ACTIONNAIRE

CAP Prévoyance exerce le plus largement possible ses droits d'actionnaire. Les détails de cet exercice sont explicités au point 6.L de l'annexe aux comptes.







CAP PRÉVOYANCE /
**Comptes et annexe
aux comptes 2021**

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

En CHF	INDEX DE L'ANNEXE	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
		31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
ACTIF							
Placements							
Liquidités et réalisables à court terme	6.D/7.A	483'198'199	206'470'118	314'161'190	135'154'473	169'037'009	71'315'645
Obligations et créances en CHF	6.D/7.B	261'022'043	265'069'884	166'906'118	169'490'813	94'115'925	95'579'071
Obligations en devises	6.D	633'008'263	652'785'391	365'343'331	376'931'063	267'664'932	275'854'327
Actions suisses	6.D	1'053'396'163	1'005'378'950	678'297'020	642'816'997	375'099'143	362'561'953
Actions étrangères et marchés émergents	6.D	1'004'529'698	932'838'532	620'114'813	569'130'025	384'414'885	363'708'508
Autres placements	6.D/6.E	514'364'418	411'472'490	313'813'412	257'719'315	200'551'005	153'753'174
Immobilier suisse direct	6.D/7.D	1'314'307'486	1'295'749'159	885'843'246	873'334'933	428'464'241	422'414'226
Immobilier suisse indirect	6.D/7.D	85'652'338	80'028'474	–	–	85'652'338	80'028'474
Immobilier étranger indirect	6.D/7.D	201'459'394	185'792'076	90'213'517	83'197'692	111'245'877	102'594'384
Total placements		5'550'938'004	5'035'585'074	3'434'692'649	3'107'775'312	2'116'245'355	1'927'809'762
Compte de régularisation actif ^{7.E}							
Cotisations à encaisser		7'255'238	7'088'698	2'356'849	2'172'690	4'898'389	4'916'009
Comptes courants régies		938'101	516'588	632'280	348'180	305'821	168'408
Impôt anticipé à récupérer		99'184	343'418	66'516	93'238	32'668	250'181
Autres transitoires		1'923'457	1'907'833	404'956	862'987	1'518'502	1'044'846
Total compte de régularisation actif		10'215'981	9'856'538	3'460'601	3'477'095	6'755'380	6'379'443
Immobilisations corporelles		–	–	–	–	–	–
Total de l'actif		5'561'153'984	5'045'441'612	3'438'153'250	3'111'252'406	2'123'000'735	1'934'189'206

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

En CHF	INDEX DE L'ANNEXE	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
		31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
PASSIF							
Dettes							
Comptes courants bancaires	7.G	34	60'179	23	40'561	11	19'618
Prestations de prévoyance à payer	7.H	28'278'639	9'807'477	20'360'005	8'347'319	7'918'634	1'460'158
Emprunts hypothécaires	6.H	15'090'000	23'290'000	10'170'660	15'697'460	4'919'340	7'592'540
Autres dettes	7.H	501'509	1'272'156	347'676	857'433	153'833	414'723
Total dettes		43'870'182	34'429'812	30'878'365	24'942'773	12'991'818	9'487'039
Compte de régularisation passif	7.I	4'866'938	3'870'625	3'708'306	2'842'626	1'158'631	1'027'999
Provisions non techniques		-	-	-	-	-	-
Capitaux de prévoyance et provisions techniques							
Capitaux de prévoyance des membres actifs	5.C	2'598'043'532	2'501'095'764	1'845'109'391	1'779'053'405	752'934'141	722'042'360
Capitaux de prévoyance des membres pensionnés	5.C	2'501'119'867	2'452'831'250	1'675'396'129	1'644'076'432	825'723'738	808'754'818
Provisions techniques	5.C	562'056'381	494'162'409	413'781'106	366'619'787	148'275'276	127'542'622
		5'661'219'780	5'448'089'423	3'934'286'625	3'789'749'623	1'726'933'155	1'658'339'800
Part de financement en répartition (-20%)		-786'857'325	-757'949'925	-786'857'325	-757'949'925	-	-
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques		4'874'362'455	4'690'139'498	3'147'429'300	3'031'799'699	1'726'933'155	1'658'339'800
Réserve de fluctuation de valeurs	6.C	638'054'409	317'001'677	256'137'278	51'667'309	381'917'131	265'334'368
Fortune libre/découvert							
Situation en début de période		-	-	-	-	-	-
Excédent de produits/de charges de l'exercice		-	-	-	-	-	-
Total fortune libre/découvert	9	-	-	-	-	-	-
Total du passif		5'561'153'984	5'045'441'612	3'438'153'250	3'111'252'406	2'123'000'735	1'934'189'206

COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE 2021

En CHF	INDEX DE L'ANNEXE	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
		31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Cotisations, apports ordinaires et autres							
Cotisations des salarié-e-s		47'198'081	45'683'418	35'066'167	34'090'281	12'131'914	11'593'137
Cotisations des employeurs		94'389'714	91'362'716	70'125'910	68'176'463	24'263'805	23'186'254
Cotisations rappels des salarié-e-s		7'689'796	8'396'622	3'772'792	4'066'696	3'917'004	4'329'925
Cotisations rappels des employeurs		33'850'352	37'103'523	14'314'020	15'719'084	19'536'333	21'384'439
Primes uniques et rachats		4'449'646	4'707'928	3'087'212	2'640'888	1'362'434	2'067'040
Subsides fonds de garanties		67'694	53'137	67'694	53'137	-	-
Total cotisations, apports ordinaires et autres		187'645'284	187'307'344	126'433'794	124'746'549	61'211'489	62'560'796
Prestations d'entrée							
Apports de libre passage		39'440'471	32'033'688	32'690'328	26'363'698	6'750'143	5'669'990
Remboursements de versements anticipés pour l'EPL		4'215'045	2'684'103	2'276'389	1'772'207	1'938'657	911'896
Apports de libre passage à la suite de divorces		1'163'065	1'170'414	1'076'832	969'090	86'232	201'323
Apports dans le cadre reprises assurés		-	-	-	-	-	-
Total prestations d'entrée		44'818'581	35'888'204	36'043'549	29'104'995	8'775'032	6'783'209
Total cotisations, apports ordinaires et prestations d'entrée		232'463'865	223'195'548	162'477'343	153'851'543	69'986'521	69'344'005
Prestations réglementaires							
Rentes de vieillesse		-164'667'110	-156'004'292	-106'544'220	-101'197'987	-58'122'890	-54'806'305
Rentes de survivants		-29'057'457	-28'303'023	-17'184'461	-16'459'531	-11'872'997	-11'843'492
Rentes d'invalidité		-6'028'502	-6'057'119	-4'781'371	-4'743'865	-1'247'131	-1'313'253
Autres prestations réglementaires		5'371'194	5'533'852	3'504'711	3'619'489	1'866'483	1'914'363
Prestations en capital à la retraite		-10'248'446	-6'651'690	-7'561'949	-5'170'924	-2'686'496	-1'480'766
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-2'283'751	-567'014	-1'011'850	-567'014	-1'271'900	-
Total prestations réglementaires		-206'914'071	-192'049'286	-133'579'140	-124'519'833	-73'334'931	-67'529'453
Prestations de sortie							
Prestations de libre passage de sortie		-33'394'169	-28'742'963	-29'382'740	-23'496'719	-4'011'429	-5'246'244
Prestations de libre passage à la suite de divorces		-4'229'773	-3'035'456	-2'905'699	-1'961'165	-1'324'075	-1'074'291
Versements anticipés pour l'EPL		-14'837'787	-6'461'643	-10'159'782	-5'253'617	-4'678'005	-1'208'026
Total prestations de sortie		-52'461'729	-38'240'063	-42'448'221	-30'711'501	-10'013'509	-7'528'562
Total prestations réglementaires et de sortie		-259'375'800	-230'289'348	-176'027'361	-155'231'334	-83'348'439	-75'058'014
Variation des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions							
Variation nette des capitaux de prévoyance des membres actifs	s.c.	-96'947'768	-45'238'532	-66'055'986	-16'371'677	-30'891'782	-28'866'855
Variation nette des capitaux de prévoyance des membres pensionnés	s.c.	-48'288'617	-60'285'053	-31'319'697	-62'253'435	-16'968'920	1'968'382
Variation nette des provisions techniques	s.c.	-67'893'973	-209'020'729	-47'161'319	-164'349'768	-20'732'654	-44'670'962
Variation part de financement en répartition	s.c.	28'907'400	48'594'976	28'907'400	48'594'976	-	-
Total variation des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		-184'222'957	-265'949'339	-115'629'601	-194'379'904	-68'593'355	-71'569'435
Charges d'assurance							
Cotisations au fonds de garantie		-764'510	-739'667	-571'618	-553'098	-192'893	-186'569
Résultat net de l'activité de prévoyance		-211'899'403	-273'782'806	-129'751'236	-196'312'792	-82'148'166	-77'470'014

Tous les montants indiqués sont arrondis, ce qui peut donner lieu à des écarts minimes au niveau des totaux.

COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE 2021

En CHF	INDEX DE L'ANNEXE	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
		31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Résultat des placements							
Liquidités et réalisables à court terme	6.J	25'901	366'922	99'854	504'691	-73'953	-137'769
Obligations et créances en CHF	6.J	-3'591'131	3'131'960	-2'289'695	1'955'442	-1'301'437	1'176'518
Obligations en devises	6.J	-17'330'146	21'425'042	-10'192'217	13'663'877	-7'137'929	7'761'166
Actions suisses	6.J	241'424'826	56'288'560	154'964'563	37'220'674	86'460'263	19'067'886
Actions étrangères et marchés émergents	6.J	178'056'220	57'631'731	109'186'809	34'777'332	68'869'411	22'854'399
Placements non traditionnels	6.J	92'950'259	40'923'000	61'105'821	26'286'840	31'844'439	14'636'160
Placements immobiliers suisses indirects	6.J	6'384'222	5'312'721	-	-	6'384'222	5'312'721
Placements immobiliers étrangers indirects	6.J	14'856'396	-2'697'078	6'200'593	-1'304'129	8'655'802	-1'392'949
Immobilier suisse direct	7.K	50'006'284	52'845'012	33'704'235	35'617'538	16'302'049	17'227'474
Variation de la valeur financière de l'immobilier suisse direct	6.I	6'951'676	8'890'554	4'685'429	5'992'233	2'266'246	2'898'320
Intérêts sur prestations de sortie		-96'123	-130'418	-85'994	-121'120	-10'129	-9'298
Frais de gestion de fortune mobilière	6.J	-29'123'784	-24'323'712	-17'753'901	-14'344'090	-11'369'883	-9'979'622
Frais de gestion de fortune immobilière	6.J	-5'753'205	-5'676'433	-3'877'660	-3'825'916	-1'875'545	-1'850'517
Total résultat des placements		534'761'395	213'987'860	335'747'838	136'423'371	199'013'557	77'564'489
Variation des provisions non techniques		-	-	-	-	-	-
Autres produits	7.L	893'770	226'286	609'519	154'927	284'251	71'360
Autres frais	7.M	-4'852	-416	-3'269	-379	-1'583	-37
Résultat net des placements		535'650'313	214'213'730	336'354'088	136'577'919	199'296'225	77'635'811
Frais d'administration							
Frais d'administration	7.N	-2'470'439	-2'467'014	-1'962'785	-1'960'978	-507'654	-506'036
Honoraires organe de révision	7.N	-89'850	-80'312	-60'559	-54'130	-29'291	-26'182
Honoraires expert en prévoyance	7.N	-116'747	-101'346	-92'744	-80'509	-24'003	-20'837
Émoluments autorité de surveillance	7.N	-21'142	-25'768	-16'795	-20'470	-4'347	-5'298
Total frais d'administration		-2'698'178	-2'674'440	-2'132'882	-2'116'088	-565'295	-558'352
Excédent de produits / de charges avant variation de la réserve de fluctuation de valeurs		321'052'732	-62'243'515	204'469'970	-61'850'960	116'582'763	-392'555
Variation de la réserve de fluctuation de valeurs	7.O	-321'052'732	62'243'515	-204'469'970	61'850'960	-116'582'763	392'555
Excédent de produits / de charges de l'exercice		-	-	-	-	-	-

1. BASES ET ORGANISATION /

1.A / FORME JURIDIQUE, BUT ET SIÈGE SOCIAL

CAP Prévoyance est une fondation collective constituée par loi du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 28 juin 2013, précédée des délibérations des communes affiliées et de la décision du Conseil d'administration des Services industriels de Genève (ci-après SIG).

Elle a pour but d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de la Ville de Genève, des SIG et des communes affiliées ainsi que des autres employeurs affiliés conventionnellement contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

Dans ce cadre, elle gère deux caisses de prévoyance internes (CPI), l'une pour la Ville de Genève, les communes affiliées, ainsi que les autres employeurs affiliés conventionnellement, selon le système de la capitalisation partielle, l'autre pour les SIG, selon le système de la capitalisation complète.

Les CPI participent à l'assurance obligatoire prévue par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et appliquent toutes deux un plan de prévoyance en primauté des prestations au sens de l'article 16 de la Loi fédérale sur le libre passage (LFLP). Elles sont autonomes et assument elles-mêmes les risques liés à la longévité, au décès et à l'invalidité.

CAP Prévoyance a une durée indéterminée et est inscrite au Registre du commerce. Elle a son siège dans le canton de Genève.

1.B / ENREGISTREMENT AU REGISTRE DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE ET FONDS DE GARANTIE

CAP Prévoyance remplit les obligations de la LPP et est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle du canton de Genève (ASFIP) depuis le 29 novembre 2013 sous le numéro GE-0058. Elle cotise au Fonds de garantie LPP.

1.C / INDICATION DE LA LOI, DES STATUTS ET DES RÈGLEMENTS

- a) **Loi du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 28 juin 2013**, précédée des délibérations des communes affiliées et de la décision du Conseil d'administration des Services industriels de Genève, entrée en vigueur le 16 novembre 2013.
- b) **Statuts** entrés en vigueur le 16 novembre 2013.
- c) **Règlement de la CPI « villes et communes » relatif au financement et à la garantie de la prévoyance** approuvé par délibérations communales, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014.
- d) **Règlement de prévoyance de la CPI « villes et communes »** du 5 décembre 2013, état au 1^{er} janvier 2022.
- e) **Règlement de prévoyance de la CPI « SIG »** du 5 décembre 2013, état au 1^{er} janvier 2022.
- f) **Règlement d'encouragement à la propriété** du logement du 5 décembre 2013, état au 1^{er} janvier 2021.
- g) **Règlement d'organisation** du 5 décembre 2013, état au 23 juin 2017.
- h) **Règlement de liquidation partielle** du 5 décembre 2013, état au 24 février 2020.
- i) **Règlement pour les passifs de nature actuarielle au bilan** du 5 décembre 2013, état au 1^{er} janvier 2020.
- j) **Règlement de placement** du 5 décembre 2013, état au 13 décembre 2018.

1.D / ORGANES ET DROIT À LA SIGNATURE

Le règlement d'organisation précise les rôles et les compétences de chaque organe.

La représentation est paritaire au sein des diverses instances. Les membres pensionnés sont représentés (voix consultative) au sein du Conseil de Fondation et des Comités de gestion des CPI.

Les procédures d'élection des représentant-e-s des membres actifs pour une mandature de 5 ans sont respectivement menées par la Ville de Genève, par les SIG et par l'Association des communes genevoises.

Le Conseil administratif de la Ville de Genève, le Conseil d'administration des Services industriels de Genève et l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises désignent leurs représentant-e-s employeurs.

Enfin, l'URCAP désigne ses représentant-e-s des membres pensionnés.

L'organe suprême de CAP Prévoyance est le Conseil de Fondation. Il est composé de 17 membres, soit 8 représentant-e-s des membres actifs, 8 représentant-e-s des employeurs et un représentant des membres pensionnés, avec voix consultative.

Une alternance annuelle de la présidence et de la vice-présidence du Conseil de Fondation a été décidée par les instances.

En 2021, la composition du Conseil de Fondation était la suivante :



CONSEIL DE FONDATION

Employeurs

VILLE DE GENÈVE

BERTOLA-GARRIDO Dalcinda

GOMEZ Alfonso* *Vice-président*

KREBS Philippe*

PITTET David

COMMUNES

GOEHRING Marcel* *Président*

SAVIGNY Fernand

SIG

DEVAUD Daniel*

MONIN Robert

Membres actifs

VILLE DE GENÈVE

GENOLET Alexandre *(jusqu'au 31.12.2021)*

KELLER Simon-Pierre*

MARTELLA Mauro

TABOURIN Jean-Lou* *(jusqu'au 31.12.2021)*

COMMUNES

LUZZATTO Christine

RUETTIMANN Patrick*

SIG

BRUGGER Patrick* *(dès le 01.07.2021)*

CARMINATI Louis* *(jusqu'au 30.06.2021)*

FIVAZ Fabien *(jusqu'au 28.01.2021)*

SCHAUB Patrick *(dès le 29.01.2021)*

Membres pensionnés (voix consultative)

URCAP

FAVRE Jean-Marie

* Membres ayant le droit de signature collective à deux.

Le Conseil de Fondation a délégué un certain nombre de tâches à son Bureau ainsi qu'à la Commission de placement et à la Commission assurance et juridique, composés, en 2021, des membres suivants :

BUREAU DU CONSEIL DE FONDATION

Employeurs

VILLE DE GENÈVE

GOMEZ Alfonso* *Vice-président*

KREBS Philippe

COMMUNES

GOEHRING Marcel* *Président*

SIG

DEVAUD Daniel

Membres actifs

VILLE DE GENÈVE

KELLER Simon-Pierre

TABOURIN Jean-Lou (*jusqu'au 31.12.2021*)

COMMUNES

RUETTIMANN Patrick

SIG

BRUGGER Patrick* (*dès le 01.07.2021*)

CARMINATI Louis (*jusqu'au 30.06.2021*)

COMMISSION DE PLACEMENT

Employeurs

VILLE DE GENÈVE

KREBS Philippe

PITTET David

COMMUNES

GOEHRING Marcel

SIG

DEVAUD Daniel

Membres actifs

VILLE DE GENÈVE

GENOLET Alexandre (*jusqu'au 31.12.2021*)

MARTELLA Mauro *Vice-président*

COMMUNES

RUETTIMANN Patrick

SIG

FIVAZ Fabien *Président* (*jusqu'au 28.01.2021*)

SCHAUB Patrick *Président* (*dès le 23.02.2021*)

COMMISSION ASSURANCE ET JURIDIQUE

Employeurs

VILLE DE GENÈVE

BERTOLA-GARRIDO Dalcinda

KREBS Philippe

COMMUNES

SAVIGNY Fernand

SIG

MONIN Robert

Membres actifs

VILLE DE GENÈVE

KELLER Simon-Pierre

TABOURIN Jean-Lou *Vice-président* (*jusqu'au 31.12.2021*)

COMMUNES

LUZZATTO Christine *Présidente*

SIG

BRUGGER Patrick (*dès le 01.07.2021*)

CARMINATI Louis (*jusqu'au 30.06.2021*)

Chaque CPI dispose d'un Comité de gestion dont les tâches sont énumérées dans les statuts, composé des membres suivants en 2021 :

COMITÉ DE GESTION CPI « VILLES ET COMMUNES »

Employeurs

VILLE DE GENÈVE

BERTOLA-GARRIDO Dalcinda
BURRI Olivier
BUZZINI Gionata
GOMEZ Alfonso
KREBS Philippe
PITTET David

COMMUNES

GOEHRING Marcel
MOREL Anne-Françoise
SAVIGNY Fernand

Membres actifs

VILLE DE GENÈVE

GENOLET Alexandre (*jusqu'au 31.12.2021*)
KELLER Simon-Pierre
LIAUDET Nicole
MARTELLA Mauro
SCHEFFRE David
TABOURIN Jean-Lou *Vice-président (jusqu'au 31.12.2021)*

COMMUNES

ALEGRIA Laura
LUZZATTO Christine *Présidente*
RUETTIMANN Patrick

Membres pensionnés (voix consultative)

URCAP

THOMET Robert



COMITÉ DE GESTION CPI « SIG »

Employeurs

SIG

DEVAUD Daniel
GOLAY Roger
MONIN Robert
MONNAT Jean-Christophe *Vice-président*

Membres actifs

SIG

BRUGGER Patrick
CARMINATI Louis
FIVAZ Fabien *Président dès le 01.06.2021*
SCHAUB Patrick *Président jusqu'au 31.05.2021*

Membres pensionnés (voix consultative)

URCAP

FAVRE Jean-Marie

Droit à la signature

Les membres du Bureau du Conseil de Fondation et les membres de la Direction ont un droit de signature collectif à deux. Les personnes concernées sont inscrites au Registre du commerce. Le Conseil de Fondation peut en outre conférer le droit de signature collectif à deux à des collaborateurs et collaboratrices de CAP Prévoyance.

Principe de loyauté

Conformément à la législation fédérale, CAP Prévoyance met en œuvre les règles en matière de loyauté et d'intégrité dans la gestion, dont les principes sont inscrits dans le règlement de placement.

Elle applique les directives et la charte de l'ASIP (dont elle est membre) en matière de loyauté dans la gestion. Les mandataires qui agissent pour le compte de CAP Prévoyance en sont informé-e-s et doivent également s'y conformer, ou suivre des principes équivalents.

Tous les membres des instances ainsi que le personnel de CAP Prévoyance sont soumis à ces règles. Ils signent une déclaration de subordination lors de leur entrée en fonction, puis complètent chaque année une déclaration périodique attestant du respect des principes et qui intègre les dispositions fédérales, notamment les articles 51b LPP et 48f à 49a OPP2.

Pour l'exercice 2021, toutes les personnes concernées se sont conformées à ces obligations.

1.E / EXPERT, ORGANE DE RÉVISION, CONSEILLERS ET AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Expert en prévoyance professionnelle

Bernard ROMANENS (expert exécutant) –
Pittet Associés SA (titulaire du mandat/cocontractant)

Organe de révision

Guy CHERVET – BfB Audit SA

Conseillers financiers

Graziano LUSENTI – Lusenti Partners Sàrl
Olivier REYMOND – Clarity Partners SA

Médecin-conseil

D^{re} Marianna LALICATA-GISSELBAEK

Autorité de surveillance

Autorité cantonale de surveillance des fondations
et des institutions de prévoyance (ASFIP)

Direction des fonds institutionnels Capacity

FundPartners Solutions SA

Études ALM

Willis Towers Watson SA
Graziano LUSENTI – Lusenti Partners Sàrl

1.F / EMPLOYEURS AFFILIÉS

Employeur	Membres actifs		Membres pensionnés		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Association des communes genevoises	74	0.88	18	0.35	92	0.68
Anières	15	0.18	8	0.16	23	0.17
Avully	7	0.08	6	0.12	13	0.10
Avusy	7	0.08	2	0.04	9	0.07
Bardonnex	9	0.11	5	0.10	14	0.10
Bellevue	22	0.26	6	0.12	28	0.21
Bernex	149	1.78	48	0.93	197	1.46
Aire-la-Ville	4	0.05	1	0.02	5	0.04
Cartigny	5	0.06	4	0.08	9	0.07
Céigny	4	0.05	1	0.02	5	0.04
Chancy	4	0.05	1	0.02	5	0.04
Chêne-Bougeries	90	1.07	45	0.88	135	1.00
Chêne-Bourg	51	0.61	31	0.60	82	0.61
Choulex	8	0.10	3	0.06	11	0.08
Collex-Bossy	10	0.12	1	0.02	11	0.08
Collonge-Bellerive	69	0.82	19	0.37	88	0.65
Cologny	39	0.47	24	0.47	63	0.47
Confignon	37	0.44	8	0.16	45	0.33
Corsier	16	0.19	7	0.14	23	0.17
Dardagny	8	0.10	5	0.10	13	0.10
Fondation Evaux	17	0.20	3	0.06	20	0.15
AFJ Rhône Sud	8	0.10	5	0.10	13	0.10
FCTPL	1	0.01	0	0.00	1	0.01
3 Chêne Culture*	0	0.00	0	0.00	0	0.00
Genthod	15	0.18	4	0.08	19	0.14
Grand-Saconnex	89	1.06	38	0.74	127	0.94
Groupement SIS**	348	4.15	0	0.00	348	2.57
Hermance	8	0.10	4	0.08	12	0.09
Jussy	14	0.17	6	0.12	20	0.15
Laconnex	3	0.04	3	0.06	6	0.04
Lancy	271	3.23	124	2.42	395	2.92
Meinier	15	0.18	10	0.19	25	0.18
Meyrin	445	5.31	192	3.74	637	4.71
Onex	177	2.11	112	2.18	289	2.14
Perly-Certoux	14	0.17	8	0.16	22	0.16
Plan-les-Ouates	187	2.23	38	0.74	225	1.66
Pregny-Chambésy	24	0.29	10	0.19	34	0.25
Presinge	6	0.07	4	0.08	10	0.07
Puplinge	13	0.16	8	0.16	21	0.16
Russin	2	0.02	0	0.00	2	0.01
Satigny	32	0.38	14	0.27	46	0.34
Thônex	90	1.07	28	0.55	118	0.87
Troinex	15	0.18	5	0.10	20	0.15
Vandœuvres	18	0.21	10	0.19	28	0.21
Vernier	463	5.52	165	3.21	628	4.65
Versoix	117	1.40	40	0.78	157	1.16
Veyrier	69	0.82	37	0.72	106	0.78
Groupement intercommunal Le Sapay	13	0.16	0	0.00	13	0.10
CSSM	17	0.20	13	0.25	30	0.22
OPC Salève	1	0.01	0	0.00	1	0.01
ORCP Voirons	2	0.02	0	0.00	2	0.01
OPC Seymaz	1	0.01	1	0.02	2	0.01
CAP Prévoyance	28	0.33	6	0.12	34	0.25
Ville de Genève	3'539	42.21	2'622	51.07	6'161	45.57
SIG	1'695	20.21	1'380	26.88	3'075	22.75
Total	8'385		5'134		13'519	

* 3 Chêne Culture ne comporte aucun assuré soumis à la prévoyance professionnelle obligatoire au 31.12.2021.

**Nouvel employeur au 01.01.2022 dont l'effectif provient d'un transfert de l'employeur Ville de Genève au 31.12.2021.

2. MEMBRES ACTIFS ET PENSIONNÉS /

	VARIATION ANNUELLE	Consolidé CAP Prévoyance		VARIATION ANNUELLE	CPI « villes et communes »		VARIATION ANNUELLE	CPI « SIG »	
		31.12.2021	31.12.2020		31.12.2021	31.12.2020		31.12.2021	31.12.2020
Membres actifs	244*	8'385	8'141	192	6'690	6'498	52	1'695	1'643
<i>Hommes</i>	87	5'088	5'001	55	3'760	3'705	32	1'328	1'296
<i>Femmes</i>	157	3'297	3'140	137	2'930	2'793	20	367	347
Membres pensionnés	102	5'134	5'032	82	3'754	3'672	20	1'380	1'360
<i>Hommes</i>	46	2'878	2'832	29	1'962	1'933	17	916	899
<i>Femmes</i>	56	2'256	2'200	53	1'792	1'739	3	464	461
Total	346	13'519	13'173	274	10'444	10'170	72	3'075	3'003
Retraité-e-s	83	3'635	3'552	53	2'688	2'635	30	947	917
<i>Hommes</i>	39	2'574	2'535	15	1'726	1'711	24	848	824
<i>Femmes</i>	44	1'061	1'017	38	962	924	6	99	93
Enfants de retraité-e-s	2	113	111	4	90	86	-2	23	25
<i>Hommes</i>	2	54	52	5	43	38	-3	11	14
<i>Femmes</i>	-	59	59	-1	47	48	1	12	11
Invalides	3	220	217	8	174	166	-5	46	51
<i>Hommes</i>	-5	139	144	-	108	108	-5	31	36
<i>Femmes</i>	8	81	73	8	66	58	-	15	15
Enfants d'invalides	2	60	58	2	47	45	-	13	13
<i>Hommes</i>	3	30	27	4	22	18	-1	8	9
<i>Femmes</i>	-1	30	31	-2	25	27	1	5	4
Conjoint-e-s survivant-e-s	3	1'032	1'029	10	707	697	-7	325	332
<i>Hommes</i>	1	41	40	1	38	37	-	3	3
<i>Femmes</i>	2	991	989	9	669	660	-7	322	329
Conjoint-e-s divorcé-e-s	1	5	4	-	2	2	1	3	2
<i>Hommes</i>	-	0	0	-	0	0	-	0	0
<i>Femmes</i>	1	5	4	-	2	2	1	3	2
Orphelin-e-s	8	69	61	5	46	41	3	23	20
<i>Hommes</i>	6	40	34	4	25	21	2	15	13
<i>Femmes</i>	2	29	27	1	21	20	1	8	7
Total	102	5'134	5'032	82	3'754	3'672	20	1'380	1'360



* Détail de la variation de +244 membres actifs: 877 affiliations / 420 démissions / 194 retraites / 15 invalidités à 100% / 3 décès / 1 correction.

3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT /

3.A / EXPLICATIONS DES PLANS DE PRÉVOYANCE EN VIGUEUR EN 2021

Prestations	
Type de plans	Primauté des prestations.
Âge de début d'assurance pour les risques invalidité et décès	1 ^{er} janvier qui suit le 17 ^e anniversaire.
Âge de début d'assurance pour la retraite	1 ^{er} jour du mois qui suit le 24 ^e anniversaire.
Âge ordinaire de la retraite	64 ans
Durée d'assurance possible	40 ans
Rachat d'années d'assurance	Possible sans limite d'âge.
Compte individuel d'épargne	Possible pour financer la réduction des prestations en cas de retraite anticipée une fois la durée d'assurance complète acquise, soit une origine des droits de 24 ans.
Salaire de base	Il prend en compte le salaire mensuel fixe sur 12 mois et lorsque l'employeur le décide, les éventuels compléments fixes, non soumis à variation, y compris le 13 ^e salaire.
Déduction de coordination	25% du salaire de base, mais au maximum la rente de vieillesse simple complète maximum de l'AVS (28'680 en 2021) pondérée au taux d'activité.
Salaire assuré	Salaire de base diminué de la déduction de coordination.
Rente de retraite à l'âge terme	1.75% x salaire assuré à 100% x durée d'assurance x taux moyen d'activité.
Facteurs de retraite en cas d'anticipation ou d'ajournement	5% par année d'anticipation ou par année d'ajournement.
Rente d'enfant de retraité-e	Montant de la rente pour enfant calculée selon les prestations minimales de la LPP.
Rente d'invalidité	1.75% x salaire assuré à 100% x durée d'assurance projetée jusqu'à 64 ans x taux moyen d'activité projeté jusqu'à 64 ans.
Rente d'enfant d'invalidé	Montant de la rente pour enfant calculée selon les prestations minimales de la LPP.
Rente de conjoint-e survivant-e	60% de la rente d'invalidité assurée ou de la rente en cours.
Rente d'orphelin-e	20% de la rente d'invalidité assurée ou de la rente en cours.
Capital décès	Le droit au capital décès naît lorsqu'il n'existe ni (ex-) conjoint-e survivant-e, ni orphelin-e au sens du plan de prévoyance. Le montant du capital décès d'un membre actif correspond à la prestation de sortie sous déduction des éventuelles créances de la CPI. Le droit au capital décès d'un-e retraité-e ou d'un-e invalide n'existe que pour les rentes en cours depuis moins de 10 ans. Il correspond aux apports effectués par la ou le défunt-e, sous déduction des prestations déjà perçues et des éventuelles créances de la CPI.



32

3.B / FINANCEMENT, MÉTHODES APPLIQUÉES

Les plans de prévoyance appliqués sont en primauté des prestations. Leur financement est effectué par une cotisation sur le salaire assuré de 8% pour les membres actifs et de 16% pour les employeurs ainsi que par des rappels de cotisations pour toute augmentation du salaire assuré supérieure au renchérissement.

Ces taux sont ramenés à 1% pour les membres actifs âgés de moins de 24 ans, respectivement à 2% pour les employeurs, dès lors que seuls les risques invalidité et décès sont assurés.

Les rappels de cotisations sont financés selon la même répartition de 1/3 - 2/3, avec un plafond maximum de 90% de l'augmentation assurée - pondéré au taux d'activité pour les membres actifs, le solde étant à la charge des employeurs.

La CPI « villes et communes » applique le système de la capitalisation partielle et bénéficie de la garantie des communes affiliées. Son plan de financement, conformément aux articles 72a à 72g LPP et 44 OPP2, a été approuvé par l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance, (ci-après l'ASFIP) en 2014 et en 2019. Dès lors que l'objectif légal d'un degré de couverture de 80% est atteint et maintenu, il ne sera pas nécessaire de soumettre un nouveau plan de financement tous les 5 ans à l'ASFIP.

La CPI « SIG » applique le système de la capitalisation complète.

4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE /

4.A / CONFIRMATION SUR LA PRÉSENTATION DES COMPTES SELON LA NORME SWISS GAAP RPC 26

Les comptes de CAP Prévoyance sont présentés, à l'exception des capitaux de prévoyance et des provisions techniques de la CPI « villes et communes », selon la norme Swiss GAAP RPC 26.

L'exception résulte du fait que la CPI « villes et communes » répond aux dispositions relatives au financement des institutions de prévoyance de corporation de droit public en capitalisation partielle selon les articles 72a à 72g LPP et 44 OPP2.

Cette CPI dispose d'un règlement spécifique relatif au financement et à la garantie de la prévoyance, lequel prescrit notamment que la Caisse est tenue d'assurer son équilibre financier à long terme en tenant compte d'un objectif de taux de couverture de 80% d'ici à 2052.

Conformément au plan de financement approuvé par l'ASFIP, l'objectif réglementaire de CAP Prévoyance est de 80% comme niveau de couverture intégrale (équivalant au degré de couverture de 100% des caisses de droit privé); une réserve de fluctuation de valeurs est donc constituée dès que ce niveau est atteint.

Par conséquent, pour faire correspondre la norme Swiss GAAP RPC 26 avec la réalité réglementaire, les capitaux de prévoyance et provisions techniques de la CPI « villes et communes » sont intégrés au bilan en totalité, puis la part de financement en répartition (20%) est déduite. Cette manière de faire permet de :

- faire ressortir le montant du financement en répartition (20%) résultant du fait que la CPI déroge au principe du bilan en caisse fermée, compte tenu de la garantie des communes affiliées;
- constituer une réserve de fluctuation de valeurs dès que l'objectif réglementaire est atteint, en lien avec la stratégie de placement (voir points 6.A et 6.C).

Chaque employeur affilié est informé de la part des engagements qui lui incombe.

Pour la CPI « SIG », qui applique le système de la capitalisation complète, les comptes sont présentés intégralement en conformité avec la norme Swiss GAAP RPC 26.

4.B / PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

Les principes comptables et d'évaluation appliqués sont les suivants :

Titres

- Les titres cotés sont évalués à leur valeur boursière au 31 décembre 2021.
- Les valeurs nettes d'inventaire des compartiments des fonds institutionnels, comme Capacity, sont calculées par la société

de direction du fonds et vérifiées par l'organe de révision du fonds institutionnel concerné.

- Les titres non cotés sont comptabilisés selon la valeur transmise par la banque dépositaire des titres, qui l'établit selon des standards communs en collaboration avec les mandataires concerné-e-s. Au besoin, un audit externe peut être requis.

Positions en devises étrangères

Les positions en devises étrangères sont évaluées au cours du 31 décembre 2021.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés, utilisés exclusivement dans une optique de couverture, sont évalués à leur valeur de marché.

Autres créances

Les autres créances sont évaluées à leur valeur de réalisation, déduction faite des éventuels ajustements de valeur. En cas de doute sur la valeur d'une ou plusieurs créances, des corrections de valeurs sont portées à l'actif, afin de réduire les risques de pertes en cas de réalisation des créances.

Immobilier

Les immeubles sont portés au bilan à la valeur économique. La valeur économique du parc immobilier fait chaque année l'objet d'une estimation réalisée en interne. La méthode utilisée est celle des flux de trésorerie actualisés (méthode DCF, « Discounted Cash flow »). Cette évaluation interne fait l'objet d'une analyse externe, en principe tous les quatre ans, sur la base d'un échantillon du parc immobilier.

Une provision pour entretien des immeubles subventionnés peut être constituée et ajustée en fonction de l'évolution de l'écart entre les charges budgétisées dans le plan financier et les charges réelles d'exploitation. Le cas échéant, elle est intégrée au passif du bilan dans la rubrique « provisions non techniques ».

Il n'y a pas de provisions non techniques constituée en 2021.

Matériel et mobilier

Le matériel informatique et le mobilier de bureau sont amortis linéairement à raison de 50% pour le matériel informatique et de 10% pour le mobilier de bureau.

Engagements de prévoyance

Les engagements de prévoyance portés au bilan correspondent aux données déterminées par CAP Prévoyance et validées par l'expert en prévoyance professionnelle. Ils sont intégrés au bilan, conformément au point 4.A.

Les autres engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

5. COUVERTURE DES RISQUES / RÈGLES TECHNIQUES / DEGRÉS DE COUVERTURE /

5.A / NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES, RÉASSURANCE

CAP Prévoyance est une institution de prévoyance autonome.

5.B / BASES TECHNIQUES ET AUTRES HYPOTHÈSES SIGNIFICATIVES SUR LE PLAN ACTUARIEL

Les calculs actuariels sont réalisés pour chaque CPI avec les bases techniques périodiques VZ 2015 (P2017)* au taux d'intérêt technique de 2.5%.

5.C / INFORMATIONS ACTUARIELLES, DEGRÉ DE COUVERTURE SELON L'ART. 44 OPP2

BILAN TECHNIQUE

CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES MEMBRES ACTIFS ET PENSIONNÉS

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Prestations de libre passage (selon nouveaux salaires)	2'458'773'614	2'383'952'352	1'745'297'537	1'687'236'932	713'476'078	696'715'419
Rappels de cotisations des membres actifs	- 3'319'052	7'544'671	1'989'692	3'661'845	1'329'359	3'882'827
Rappels de cotisations des employeurs	- 12'430'723	32'863'542	6'638'650	13'534'471	5'792'072	19'329'071
Prestations de libre passage nettes (PLPN)	= 2'443'023'840	2'343'544'138	1'736'669'194	1'670'040'617	706'354'646	673'503'521
Crédits de rappels des membres actifs	+ 1'396'609	751'379	1'253'661	728'892	142'948	22'487
Crédits de rappels des employeurs	+ 7'649'856	3'479'185	6'625'476	3'429'106	1'024'379	50'079
Comptes individuels d'épargne des membres actifs	+ 145'973'227	153'321'062	100'561'059	104'854'789	45'412'168	48'466'273
Capitaux de prévoyance des membres actifs	= 2'598'043'532	2'501'095'764	1'845'109'391	1'779'053'405	752'934'141	722'042'360
<i>Dont avoir de vieillesse acquis selon la LPP</i>	<i>826'377'878</i>	<i>802'369'327</i>	<i>619'435'283</i>	<i>598'837'727</i>	<i>206'942'595</i>	<i>203'531'600</i>
Capitaux de prévoyance des membres pensionnés (CPP)	+ 2'501'119'867	2'452'831'250	1'675'396'129	1'644'076'432	825'723'738	808'754'818
Capitaux de prévoyance des membres actifs et pensionnés	= 5'099'163'399	4'953'927'014	3'520'505'520	3'423'129'837	1'578'657'879	1'530'797'178

PROVISIONS TECHNIQUES

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Adaptation des bases techniques des membres actifs	51'303'501	41'012'022	36'470'053	29'225'711	14'833'448	11'786'312
Adaptation des bases techniques des membres pensionnés	+ 52'523'517	42'924'547	35'183'319	28'771'338	17'340'199	14'153'209
Adaptation des bases techniques	= 103'827'018	83'936'569	71'653'372	57'997'048	32'173'646	25'939'521
Abaissement du taux d'intérêt technique	+ 396'401'181	387'351'162	295'444'258	288'373'930	100'956'923	98'977'232
Provision pour événements spéciaux des membres actifs	+ 19'654'183	-	15'330'745	-	4'323'438	-
Provision pour événements spéciaux des membres pensionnés	+ 17'551'537	-	13'085'450	-	4'466'087	-
Cas d'invalidité en suspens	+ 24'622'462	22'874'677	18'267'281	20'248'808	6'355'181	2'625'869
Total des provisions techniques	= 562'056'381	494'162'408	413'781'106	366'619'787	148'275'276	127'542'622

* L'année 2017 représente l'année de référence statistique des tables actuarielles, les tables VZ 2015 (P2017) étant valables au 1^{er} janvier 2017.

ENGAGEMENTS

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Capitaux de prévoyance et provisions techniques des membres actifs	2'968'047'593	2'832'562'096	2'122'576'379	2'030'396'861	845'471'214	802'165'235
Capitaux de prévoyance et provisions techniques des membres pensionnés	+ 2'693'172'187	2'615'527'326	1'811'710'247	1'759'352'762	881'461'941	856'174'564
Total des engagements de prévoyance	= 5'661'219'780	5'448'089'422	3'934'286'625	3'789'749'623	1'726'933'155	1'658'339'799

DÉTERMINATION DES FORTUNES DE PRÉVOYANCE EN VALEUR DE LIQUIDATION (ART. 44 OPP2) ET DES DEGRÉS DE COUVERTURE

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Total de l'actif	5'561'153'984	5'045'541'612	3'438'153'250	3'111'252'406	2'123'000'735	1'934'189'206
Dettes	- 43'870'182	34'429'812	30'878'365	24'942'773	12'991'818	9'487'039
Compte de régulation passif	- 4'866'938	3'870'625	3'708'306	2'842'626	1'158'631	1'027'999
Provisions non techniques	- -	-	-	-	-	-
Total de la fortune en valeur de liquidation	= 5'512'416'864	5'007'241'175	3'403'566'579	3'083'467'007	2'108'850'286	1'923'674'168
Détermination du degré de couverture	97.37%	91.91%	86.51%	81.36%	122.12%	116.00%

Degrés de couverture

CAP Prévoyance calcule plusieurs degrés de couverture, à savoir un degré de couverture consolidé et des degrés de couverture distincts, propres à chaque CPI, en fonction de leur système de financement (capitalisation partielle ou complète). Le degré de couverture de CAP Prévoyance, après consolidation des données des 2 CPI, s'élève à **97.37%** à fin 2021 (91.91% en 2020).

- Pour la CPI « villes et communes », qui applique le système de la capitalisation partielle, trois degrés de couverture sont déterminés, à savoir :
 - un degré de couverture global (membres actifs et pensionnés) correspondant au rapport entre la fortune de prévoyance en valeur de liquidation et le total des engagements de prévoyance, avec un objectif réglementaire fixé à 80% pour 2052. Le degré de couverture global ne doit pas se situer en dessous du degré de couverture initial de 68%. Il était de **86.51%** à fin 2021 (81.36% en 2020);
 - un degré de couverture spécifique aux membres pensionnés correspondant à la capitalisation intégrale des engagements de prévoyance des membres pensionnés. Il ne doit pas se situer en dessous de 100%, ce qui est le cas fin 2021;

- un degré de couverture spécifique aux membres actifs, correspondant au rapport entre le solde disponible de la fortune de prévoyance en valeur de liquidation après capitalisation à 100% des engagements de prévoyance des membres pensionnés. Le degré de couverture des membres actifs ne doit pas se situer en dessous du degré de couverture initial de 30%. Il était de **62.93%** à fin 2021 (62.67% en 2020).

- Pour la CPI « SIG », qui est en capitalisation complète, un seul degré de couverture est déterminé. Il correspond au rapport entre la fortune de prévoyance en valeur de liquidation et le total des engagements de prévoyance. Il ne doit pas se situer en dessous de 100%. Il était de **122.12%** à fin 2021 (116% en 2020).

5.D / CONSTITUTION DE LA PROVISION POUR ADAPTATION DES BASES TECHNIQUES

La provision pour adaptation des bases techniques est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer le coût futur du changement des bases techniques qui devrait intervenir chaque 5 ans.

Chaque année, la provision pour adaptation des bases techniques est augmentée de 0.35% des capitaux de prévoyance des membres actifs (non compris les crédits de rappels et les comptes individuels d'épargne) et pensionnés (réserves mathématiques).

Au 31 décembre 2021, la provision pour adaptation des bases techniques représentait 2.1% desdits capitaux de prévoyance.

Lors du changement des bases techniques, le montant nécessaire est prélevé sur cette provision et les principes futurs de dotation font l'objet d'une nouvelle analyse.

L'augmentation annuelle de la provision est mise à la charge de l'exercice comptable concerné.

Lors de la baisse du taux d'intérêt technique, l'augmentation des engagements de prévoyance qui en résulte est prélevée sur la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique. Si la provision est insuffisante, la différence est mise à la charge de l'exercice comptable concerné. Si elle est trop élevée, le solde est dissout.

5.G / CONSTITUTION DE LA PROVISION POUR ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

La provision pour événements spéciaux a pour but de tenir compte de toute décision des Comités de gestion ou de tout événement qui amènera les CPI, à court terme, soit à augmenter les capitaux de prévoyance des membres assurés actifs et/ou pensionnés, soit à relever le montant cible des provisions, ou encore à procéder à des versements exceptionnels.

Les nouvelles bases techniques VZ 2020 publiées fin 2021, seront analysées dans le courant de l'année 2022 en vue d'une introduction au 1^{er} janvier 2023.

Selon les premières analyses réalisées par l'expert en prévoyance professionnelle à la date de rédaction du présent rapport d'activité, les provisions techniques constituées au 31 décembre 2021 ne permettront pas de compenser intégralement l'augmentation prévisible des engagements de prévoyance consécutive au changement des bases techniques prévu au 1^{er} janvier 2023.

Aussi, considérant les recommandations de l'expert en prévoyance professionnelle préconisant l'adoption des nouvelles bases techniques VZ 2020 au 1^{er} janvier 2023, les Comités de gestion ont décidé, étant donné l'impact négatif qu'aura un tel changement de bases techniques sur les situations financières des CPI, d'attribuer un montant à la provision pour événements spéciaux. Le Conseil de Fondation a approuvé ces décisions.

Des montants de respectivement CHF 28.42 millions pour la CPI « villes et communes » et de CHF 8.79 millions pour la CPI « SIG » ont ainsi été attribués à la provision pour événements spéciaux. Ces montants ont été calculés par l'expert en prévoyance professionnelle.

5.H / EXPERTISES ACTUARIELLES

Une expertise actuarielle est établie, chaque année, pour chacune des CPI (voir attestations de l'expert en prévoyance professionnelle).



5.E / CONSTITUTION DE LA PROVISION POUR CAS D'INVALIDITÉ EN SUSPENS

La provision pour cas d'invalidité en suspens est destinée à prendre en charge le coût des cas d'incapacité de gain de 6 mois ou plus, connus (ou attendus en fonction de l'expérience) à la date du bilan, mais dont le versement des rentes n'a pas débuté.

La provision pour cas d'invalidité en suspens est calculée chaque année compte tenu de l'effectif des membres actifs décrit ci-dessus. Elle correspond au différentiel entre le capital de prévoyance des membres actifs et le capital de prévoyance des membres invalides en cas de sinistre.

Son montant cible tient compte du pourcentage atteint par la provision pour changement des bases techniques.

5.F / PROVISION POUR ABAISSMENT FUTUR DU TAUX D'INTÉRÊT TECHNIQUE

La provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique est destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement envisagé du taux d'intérêt technique dans le futur. Elle sert à amortir l'augmentation des engagements de prévoyance consécutive à la baisse du taux d'intérêt technique.

L'objectif de la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique est calculé par l'expert en prévoyance professionnelle. Il tient compte en particulier de la durée courante jusqu'au moment envisagé pour la diminution du taux d'intérêt technique, du niveau de l'adaptation du taux d'intérêt technique envisagé, et de son incidence sur l'évaluation des capitaux de prévoyance et des autres provisions techniques.

6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AUX RÉSULTATS NETS DES PLACEMENTS /

6.A / ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE PLACEMENT, RÈGLEMENT DE PLACEMENT

Règlement de placement

Les objectifs, les principes et les instances compétentes en matière d'exécution et de contrôle des placements sont fixés dans les statuts, le règlement d'organisation et le règlement de placement.

Le règlement de placement décrit les principes généraux et les objectifs spécifiques liés à la gestion de la fortune. Il contient des dispositions sur les organes compétents, les processus, l'allocation des actifs, les catégories et instruments de placement, la rémunération des gérant-e-s, les contrôles et évaluations des placements. Le règlement de placement est complété des annexes suivantes :

- la charte d'investissement socialement responsable;
- les principes relatifs à l'exercice des droits d'actionnaire;
- la méthode de constitution et l'objectif cible de la réserve de fluctuation de valeurs;
- les stratégies de placement et d'allocation d'actif des CPI (2018-2022);
- les critères applicables à l'acquisition, la construction, la rénovation, l'entretien, la location et la vente des immeubles détenus en direct.

Organisation de l'activité de placement

Le Conseil de Fondation a constitué une Commission de placement pour la gestion des investissements en valeurs mobilières et immobilières. La Commission de placement peut faire appel à des conseillers et conseillères externes. La réalisation des placements mobiliers est confiée à des spécialistes externes avec des mandats spécifiques.

Les Comités de gestion des CPI sont consultés afin de prévenir l'allocation stratégique de la fortune, les budgets annuels de fonctionnement, d'investissements et de trésorerie.

Pour le compte du Conseil de Fondation, l'Administration de CAP Prévoyance assume la gestion des affaires courantes et le suivi des décisions prises par les organes. L'Administration instruit les dossiers et rapporte régulièrement sur les activités de placement.

Investissements mobiliers – fonds institutionnel Capacity

Les placements en valeurs mobilières sont répartis entre des solutions de gestion active, qui visent à obtenir des résultats supérieurs aux indices de référence concernés, et de gestion passive, qui ont pour objectif de répliquer l'évolution des indices à moindres coûts. Les solutions de gestion active sont majoritaires et représentent près de 58% du total des valeurs mobilières.

Afin d'assurer une gestion commune des placements mobiliers pour les deux CPI, CAP Prévoyance dispose de deux fonds de placement dédiés: le fonds institutionnel Capacity

pour les valeurs mobilières traditionnelles et le fonds institutionnel Capacity II qui correspond à la catégorie « autres fonds de placements alternatifs avec risques particuliers » pour les titres en valeurs immobilières étrangères. Ces deux fonds Capacity sont subdivisés en compartiments pour répondre aux allocations stratégiques propres aux CPI. Seuls les investissements en placements privés (non cotés) sont gérés séparément, dans l'attente de leur intégration dans un compartiment dédié du fonds Capacity II qui n'a pas encore pu être réalisée en 2021.

Grâce à une gestion commune des placements, les rendements des portefeuilles respectifs sont optimisés. Les comptes annuels des fonds institutionnel Capacity I et II ont été audités par un organe de révision indépendant qui n'a pas émis de remarques et a recommandé leur approbation.

La société de direction du fonds est FundPartner Solutions SA. La direction du fonds est responsable de l'administration des fonds, de la gestion des aspects légaux, de la conformité des placements, de la gestion du risque, du contrôle des investissements ainsi que de la comptabilité des titres concernés. Elle est chargée de calculer et de transmettre la valeur nette d'inventaire des parts des compartiments du fonds institutionnel Capacity ainsi que de remettre à CAP Prévoyance un rapport annuel audité du fonds.

Les titres et les compartiments des fonds institutionnels Capacity sont déposés auprès d'un dépositaire global, la banque Pictet & Cie SA à Genève.

Les actifs intégrés aux fonds institutionnels Capacity représentaient CHF 3.75 milliards à fin décembre 2021, soit 90.8% des valeurs mobilières, hors liquidités courantes, et de 67.6% de la fortune brute.

Investissements immobiliers directs

Les placements immobiliers directs sont gérés en interne avec l'appui de mandataires spécialisé-e-s, selon les principes et objectifs immobiliers adoptés par le Conseil de Fondation, et sous la responsabilité de la Commission de placement. La gestion et la répartition des tâches sont réglementées. La liste des régies figure à l'appendice 3.

Les nouveaux investissements, ainsi que les budgets de rénovation et d'entretien sont décidés par le Conseil de Fondation sur la base du préavis de la Commission de placement.

Gestionnaires de placements mobiliers et agréments

La liste des gérant-e-s ainsi que leurs agréments figurent à l'appendice 1.

CAP Prévoyance a adopté une charte d'investissement socialement responsable, révisée en 2020, disponible sur le site de CAP Prévoyance et qui prévoit notamment :

1. la mise en avant des valeurs suivantes :
 - transparence
 - durabilité
 - efficacité
 - intégrité
2. l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des actifs mobiliers et immobiliers ;
3. un engagement contre le réchauffement climatique en contribuant à la transition énergétique et, notamment, à la réduction des émissions de carbone ;
4. l'exercice des droits de vote et le dialogue actionnarial (engagement actif) ;
5. les exclusions sectorielles d'investissement dans des titres de sociétés qui génèrent une part significative de leur chiffre d'affaire (plus de 5%) dans les domaines suivants :
 - l'armement
 - la pornographie
 - l'extraction et l'utilisation du charbon
 - la spéculation financière sur les matières premières cotées
 - les énergies fossiles dont l'extraction est controversée
 - l'énergie nucléaire
 - le tabac
6. les exclusions normatives d'investissement qui ont pour objectif de radier de l'univers d'investissement des pays (zones géographiques) ainsi que des sociétés sujettes à des controverses, notamment lorsque les démarches d'engagement et de dialogue n'ont pas permis d'améliorer les pratiques conduisant à l'exclusion ; ces exclusions normatives tiennent notamment compte des normes définies par des organismes internationaux comme les Nations Unies (Global Compact), l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ou les dispositions relatives aux droits de l'Homme ;
7. les exclusions des formes de placement non transparentes ainsi que des investissements en cryptomonnaie.

Cette charte a été communiquée à l'ensemble des entités impliquées dans la gestion des actifs de CAP Prévoyance pour une mise en œuvre en collaboration avec la direction des fonds Capacity, le dépositaire des titres et les différents gérant-e-s concerné-e-s.

Dans le cadre des mandats en gestion indicielle, l'utilisation d'indices de référence adaptés a été privilégiée en dialoguant avec les gérant-e-s de portefeuilles. Il s'agit soit d'indices de références disponibles sur le marché, soit d'indices filtrés selon la méthodologie propre au ou à la gérant-e.

Un effort important a été mis en œuvre avec le dépositaire des titres afin de mettre sur pied un rapport dédié à l'investissement responsable (ESG Risk Management Report). Ce rapport doit permettre d'obtenir régulièrement, au niveau des portefeuilles, des compartiments et de la consolidation,

une analyse des risques ESG des valeurs mobilières. Il s'agit notamment de pouvoir effectuer une analyse de la qualité ESG des investissements, de l'exposition aux controverses, du respect de la politique d'exclusion et de l'empreinte carbone des placements (état des lieux et trajectoire).

Les premières données issues de ces rapports confirment le bon profil ESG des investissements en valeurs mobilières, notamment au niveau environnemental, et de la réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles.

Application de la charte et immobilier direct

Pour son parc immobilier détenu en direct, CAP Prévoyance est également soucieuse de mener une gestion durable, notamment en mettant en œuvre une juste utilisation des ressources et des énergies. Les réseaux de chauffage à distance sont privilégiés lorsque cela est possible, les chaudières à mazout sont progressivement remplacées et des installations solaires en toiture sont posées.

CAP Prévoyance met également en application des programmes appelés « Eco 21 » depuis plusieurs années afin de réduire progressivement les consommations électriques, et suit les installations de production de chaleur et d'eau chaude afin d'optimiser les consommations. La mise en œuvre de la charte pour le parc immobilier détenu en direct nécessitera des ressources financières importantes dans les années à venir pour répondre aux enjeux climatiques et réduire les émissions carbone.

Stratégies de placement

Chaque CPI dispose de sa propre stratégie de placement. Les stratégies de placement des CPI sont déterminées sur la base d'études de congruence actifs/passifs (études ALM) propres à chacune des CPI. Elles consistent à déterminer les besoins de rendement et à évaluer les tolérances aux risques et les conséquences en termes de placement pour l'équilibre financier propre aux CPI.

Les stratégies de placement en vigueur (stratégies 2018-2022) ont une proportion immobilière de 35%, une part d'investissement en actions située entre 33% et 35%, et une part en obligations fixée entre 20% et 25%. Elles sont assorties de paramètres de rendements cibles, de risques attendus et d'objectifs de réserves de fluctuation de valeurs.

Les deux stratégies de placement laissent une place importante aux valeurs réelles que sont les immeubles et les actions, valeurs nécessaires sur le long terme pour satisfaire les besoins de rendement des CPI. Elles sont également basées sur un élargissement de l'univers de placement, tant au niveau géographique qu'au niveau des capitalisations boursières.

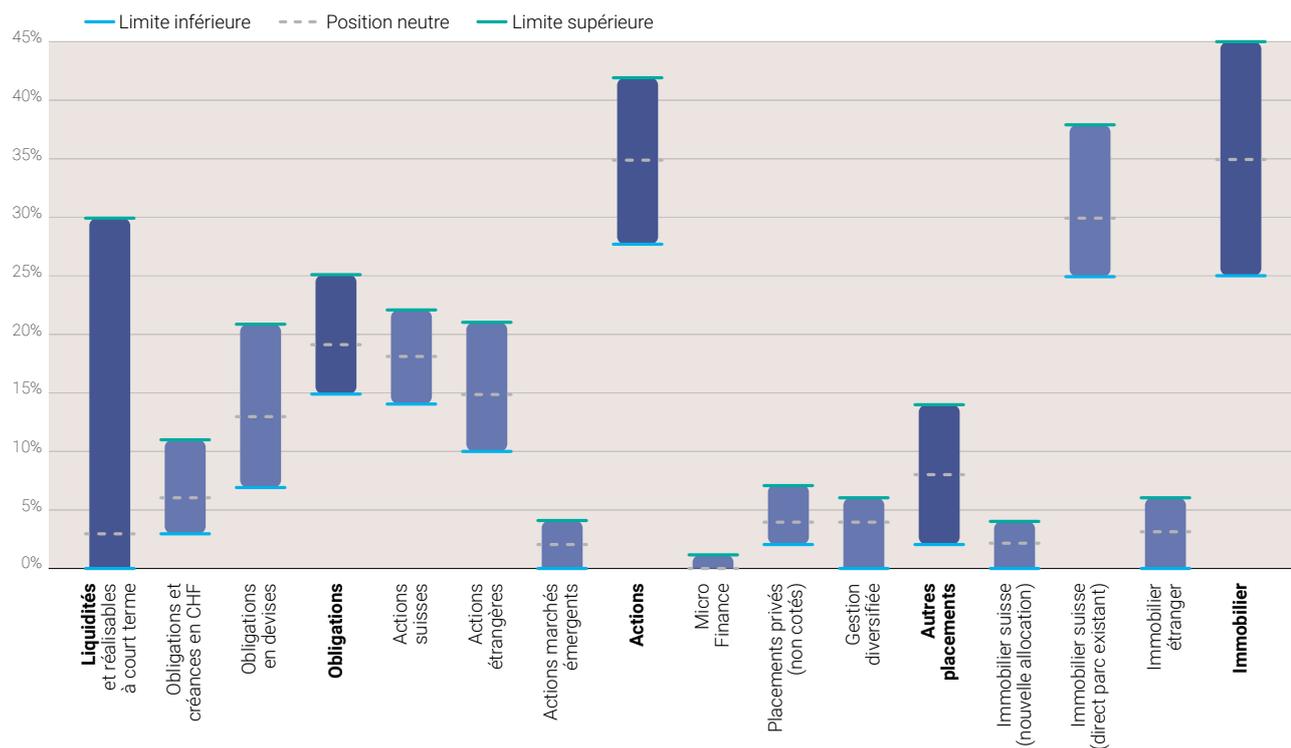
Enfin, elles sont assorties d'une gestion de risques afin de réduire l'ampleur des fluctuations des marchés financiers, surtout en période de baisse, et particulièrement en matière d'investissements en devises.

Ces stratégies sont revues en principe tous les 5 ans. Des études ALM ont été initiées en 2021 et les stratégies de placements seront révisées en 2022.

STRATÉGIE DE PLACEMENT 2018-2022 /

CPI « VILLES ET COMMUNES »

Catégories de placement	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure
Liquidités et réalisables à court terme	0.0%	3.0%	30.0%
Liquidités	0.0%	3.0%	30.0%
Obligations et créances en CHF	3.0%	6.0%	11.0%
Obligations en devises	7.0%	13.0%	21.0%
Obligations	15.0%	19.0%	25.0%
Actions suisses	14.0%	18.0%	22.0%
Actions étrangères	10.0%	15.0%	21.0%
Actions marchés émergents	0.0%	2.0%	4.0%
Actions	28.0%	35.0%	42.0%
Micro Finance	0.0%	0.0%	1.0%
Placements privés (non cotés)	2.0%	4.0%	7.0%
Gestion diversifiée	0.0%	4.0%	6.0%
Autres placements	2.0%	8.0%	14.0%
Immobilier suisse (nouvelle allocation)	0.0%	2.0%	4.0%
Immobilier suisse (direct parc existant)	25.0%	30.0%	38.0%
Immobilier étranger	0.0%	3.0%	6.0%
Immobilier	25.0%	35.0%	45.0%
Total		100.0%	
Rendement annualisé espéré		3.9%	
Volatilité annualisée anticipée		8.2%	
Objectif RFV (VaR 1 an 99.0%)		21.6%	

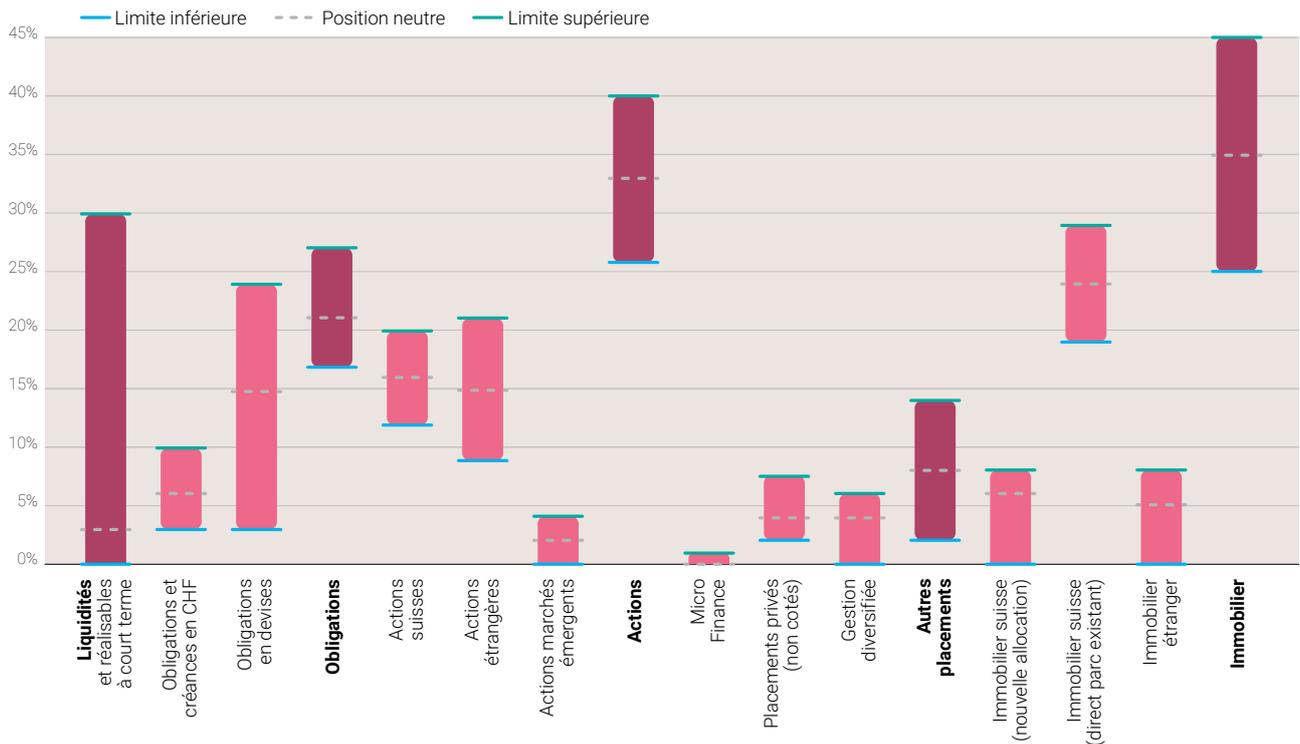


CPI « SIG »

Catégories de placement	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure
Liquidités et réalisables à court terme	0.0%	3.0%	30.0%
Liquidités	0.0%	3.0%	30.0%
Obligations et créances en CHF	3.0%	6.0%	10.0%
Obligations en devises	3.0%	15.0%	24.0%
Obligations	17.0%	21.0%	27.0%
Actions suisses	12.0%	16.0%	20.0%
Actions étrangères	9.0%	15.0%	21.0%
Actions marchés émergents	0.0%	2.0%	4.0%
Actions	26.0%	33.0%	40.0%
Micro Finance	0.0%	0.0%	1.0%
Placements privés (non cotés)	2.0%	4.0%	7.0%
Gestion diversifiée	0.0%	4.0%	6.0%
Autres placements	2.0%	8.0%	14.0%
Immobilier suisse (nouvelle allocation)	0.0%	6.0%	8.0%
Immobilier suisse (direct parc existant)	19.0%	24.0%	29.0%
Immobilier étranger	0.0%	5.0%	8.0%
Immobilier	25.0%	35.0%	45.0%
Total		100.0%	
Rendement annualisé espéré		3.7%	
Volatilité annualisée anticipée		8.0%	
Objectif RFV (VaR 1 an 99.0%)		22.5%	



40



6.B / EXTENSION DES POSSIBILITÉS DE PLACEMENT

Conformément à la législation fédérale, les stratégies appliquées font usage des possibilités d'extension des limites de placement autorisées. Ces extensions ont été décidées sur la base des études ALM pour des raisons de diversification et d'optimisation du ratio rendement/risques.

Elles concernent de manière consolidée les investissements immobiliers et, les placements en devises qui dépassent la limite de 30% définie dans l'OPP2 (voir point 6.D).

Ces extensions ne remettent nullement en cause la pérennité de CAP Prévoyance et des CPI dès lors que les principes d'une répartition appropriée des risques sont respectés. De plus, CAP Prévoyance dispose de compétences internes dévolues à la gestion professionnelle de ce type d'actifs.

Le Conseil de Fondation a considéré que les principes de sécurité et de répartition des risques sont ainsi respectés.

Les placements en devises sont couverts par des programmes de gestion active des risques devises. Au 31 décembre 2021, les expositions nettes en devises des deux CPI sont supérieures à la limite de 30% (voir point 6.D).

Le Conseil de Fondation a été informé du dépassement de cette limite et, tenant compte de la faible ampleur de ce dépassement, n'a pas jugé utile la mise en place de mesures particulières.

Pour rappel, CAP Prévoyance ne peut pas aliéner librement ses biens immobiliers car leur vente est soumise à l'accord du Conseil d'État, conformément à l'article 98 alinéa 2 de la Constitution genevoise.

6.C / OBJECTIF ET CALCUL DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS

Pour compenser la variation de valeurs des placements, une réserve de fluctuation de valeurs est constituée au passif du bilan pour chaque CPI.

Le but de cette réserve est de couvrir les risques inhérents à la stratégie de placement, en limitant les effets de fluctuation de valeurs sur la situation financière.

Les aspects techniques liés à la méthode utilisée pour la détermination et la constitution de la réserve, à l'objectif visé (objectif cible) et aux paramètres techniques appliqués, sont définis dans le cadre des études ALM.

Le calcul et l'objectif cible de la réserve sont déterminés comme suit:

- le montant des réserves à constituer est inscrit au passif des bilans des CPI;
- le niveau de la réserve (objectif cible) est précisé en annexe des bilans des CPI.

Les éléments pris en considération au 31 décembre 2021 pour calculer le niveau de la réserve de fluctuation de valeurs cible de chaque CPI sont:

- les stratégies de placement en vigueur dans le cadre de la détermination de l'allocation des actifs et des passifs (ci-après étude ALM) au 31 décembre;
- les hypothèses sur les rendements et les risques attendus;
- un horizon temps de 1 an;
- les objectifs de rendement minimaux nécessaires pour maintenir à long terme l'équilibre financier respectif des CPI;
- un degré de sécurité de 99%;
- la valeur totale des actifs des CPI au 31 décembre, y compris les immeubles;
- pour la CPI « villes et communes », le degré de couverture initial déterminé par le plan de financement à 40 ans;
- pour la CPI « SIG », les engagements de prévoyance à 100%;
- pour la CPI « villes et communes », la réserve est constituée, dès lors que le degré de couverture de 80% est atteint ou dépassé;
- pour la CPI « SIG », la réserve est constituée, dès lors que le degré de couverture de 100% est atteint ou dépassé.

Cette réserve doit permettre de maintenir, dans le temps, l'objectif de couverture défini dans les statuts. Elle doit être proportionnellement, voire entièrement dissoute, dès lors que le degré de couverture passe en dessous de l'objectif fixé statutairement (80%, respectivement 100%). Inversement, elle doit être reconstituée prioritairement dès lors que l'objectif de couverture est atteint.

Selon les dispositions du règlement de placement en vigueur au 31 décembre 2021 et les calculs effectués lors de la dernière étude ALM, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs s'élève à 21.6% de la fortune de prévoyance pour la CPI « villes et communes » (CHF 735'170'381.-), et à 22.5% des engagements de prévoyance pour la CPI « SIG » (CHF 388'559'960.-).

Les rendements très positifs obtenus au 31 décembre 2021 ont impliqué une augmentation des degrés de couverture des CPI au 31 décembre 2021, en prenant en compte la variation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques, et ont induit une augmentation partielle des réserves de fluctuation de valeurs selon les CPI.

Pour la CPI « villes et communes », le solde de cette réserve au 31 décembre 2021 est de CHF 256.1 mios, soit 7.53% de la fortune de prévoyance de la CPI (34.84% de la valeur cible). La réserve de fluctuation de valeurs n'est donc que partiellement constituée, limitant la capacité aux risques.

Pour la CPI « SIG », le solde de cette réserve au 31 décembre 2021 est de CHF 381.9 mios, soit 22.12% de la valeur des engagements de prévoyance totaux (98.29% de la valeur cible). La réserve de fluctuation de valeurs n'est donc pas totalement constituée, limitant la capacité aux risques.

6.D / PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE

CONSOLIDÉ CAP PRÉVOYANCE

En CHF mios	31.12.2021		31.12.2020		Limite par catégorie OPP 2	Art. OPP 2
Liquidités et réalisables à court terme*	483.2	8.7%	206.5	4.1%		
Placements chez l'employeur sans garantie	-	-	-	-	5.0%	art. 57
Obligations et créances en CHF	261.0	4.7%	265.1	5.3%		art. 54
Obligations étrangères en CHF	-	-	-	-		
Obligations en devises	633.0	11.4%	652.8	12.9%		
Actions suisses	1'053.4	18.9%	1'005.4	19.9%	50.0%	art. 54b / art. 55
Actions étrangères et marchés émergents	1'004.5	18.1%	932.8	18.5%		
Micro Finance	-	-	-	-		
Placements privés (non cotés)	269.3	4.8%	202.5	4.0%	15.0%	art. 55
Gestion diversifiée	245.0	4.4%	209.0	4.1%		
Matières premières	-	-	-	-		
Immobilier suisse	1'400.0	25.2%	1'375.8	27.3%	30% dont 10% max. à l'étranger	art. 54b / art. 55
Immobilier étranger	201.5	3.6%	185.8	3.7%		
Titres hypothécaires, lettres de gages	-	-	-	-	50.0%	art. 55
Actifs divers (débiteurs, transitoires)	10.2	0.2%	9.9	0.2%		
Immobilisations corporelles	-	-	-	-		
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-		art. 56a
Totaux	5'561.2	100.0%	5'045.4	100.0%		

* La part des liquidités effectivement disponible est de 4.1% (voir point 7.G)

Les limites fixées aux articles de l'OPP2 suivantes sont respectées au 31 décembre 2021 :

- 10% par débiteur/débitrice (art. 54)
- 5% par société (art. 54a)
- 5% par objet (art. 54b)
- 5% en biens immobiliers utilisés à plus de 50% de leur valeur par l'employeur (art. 57 al.3)
- 30% en immobilier (art. 55c)

La limite fixée à l'article de l'OPP2 suivante n'est pas respectée mais est conforme à la législation au regard des extensions des possibilités de placement décidées :

- 30% en devises étrangères non couverts (art. 55e), voir extension des possibilités de placement (6.B.)

CPI « VILLES ET COMMUNES »

En CHF mios	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure	31.12.2021		31.12.2020		Limite par catégorie OPP 2	Art. OPP 2
Liquidités et réalisables à court terme*	0.0%	3.0%	30.0%	314.2	9.1%	135.2	4.3%		
Placements chez l'employeur sans garantie	-	-	-	-	-	-	-	5.0%	art. 57
Obligations et créances en CHF	3.0%	6.0%	11.0%	166.9	4.9%	169.5	5.4%		
Obligations étrangères en CHF	-	-	-	-	-	-	-		art. 54
Obligations en devises	7.0%	13.0%	21.0%	365.3	10.6%	376.9	12.1%		
Actions suisses	14.0%	18.0%	22.0%	678.3	19.7%	642.8	20.7%		
Actions étrangères et marchés émergents	10.0%	17.0%	25.0%	620.1	18.0%	569.1	18.3%	50.0%	art. 54b / art. 55
Micro Finance	0.0%	0.0%	1.0%	-	-	-	-		
Placements privés (non cotés)	2.0%	4.0%	7.0%	181.5	5.3%	136.5	4.4%		
Gestion diversifiée	0.0%	4.0%	6.0%	132.3	3.8%	121.3	3.9%	15.0%	art. 55
Matières premières	-	-	-	-	-	-	-		
Immobilier suisse	25.0%	32.0%	42.0%	885.8	25.8%	873.3	28.1%	30% dont 10% max. à l'étranger	art. 54b / art. 55
Immobilier étranger	0.0%	3.0%	6.0%	90.2	2.6%	83.2	2.7%		
Titres hypothécaires, lettres de gages	-	-	-	-	-	-	-	50.0%	art. 55
Actifs divers (débiteurs, transitoires)	-	-	-	3.5	0.1%	3.5	0.1%		
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-		
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-		art. 56a
Totaux		100.0%		3'438.2	100.0%	3'111.3	100.0%		

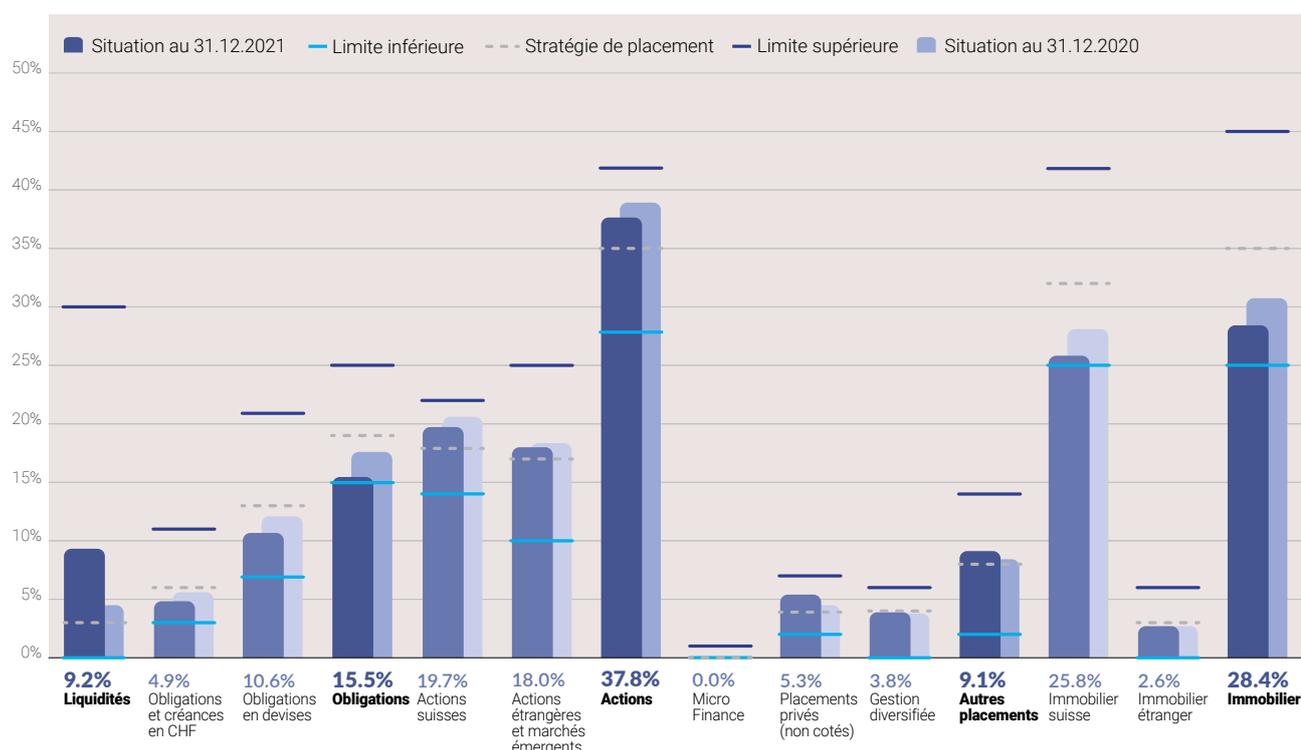
* La part des liquidités effectivement disponible est de 4.3% (voir point 7.G)

Les limites fixées aux articles de l'OPP2 suivantes sont respectées au 31 décembre 2021 :

- 10% par débiteur/débitrice (art. 54)
- 5% par société (art. 54a)
- 5% par objet (art. 54b)
- 5% en biens immobiliers utilisés à plus de 50% de leur valeur par l'employeur (art. 57 al.3)
- 30% en immobilier (art. 55c)

La limite fixée à l'article de l'OPP2 suivante n'est pas respectée mais est conforme à la législation au regard des extensions des possibilités de placement décidées :

- 30% en devises étrangères non couverts (art. 55e), voir extension des possibilités de placement (6.B.)



CPI « SIG »

En CHF mios	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure	31.12.2021		31.12.2020		Limite par catégorie OPP 2	Art. OPP 2
Liquidités et réalisables à court terme*	0.0%	3.0%	30.0%	169.0	8.0%	71.3	3.7%		
Placements chez l'employeur sans garantie	-	-	-	-	-	-	-	5.0%	art. 57
Obligations et créances en CHF	3.0%	6.0%	10.0%	94.1	4.4%	95.6	4.9%		
Obligations étrangères en CHF	-	-	-	-	-	-	-		art. 54
Obligations en devises	3.0%	15.0%	24.0%	267.7	12.6%	275.9	14.3%		
Actions suisses	12.0%	16.0%	20.0%	375.1	17.7%	362.6	18.7%		
Actions étrangères et marchés émergents	9.0%	17.0%	25.0%	384.4	18.1%	363.7	18.8%	50.0%	art. 54b / art. 55
Mico Finance	0.0%	0.0%	1.0%	-	-	-	-		
Placements privés (non cotés)	2.0%	4.0%	7.0%	87.8	4.1%	66.0	3.4%		
Gestion diversifiée	0.0%	4.0%	6.0%	112.8	5.3%	87.8	4.5%	15.0%	art. 55
Matières premières	-	-	-	-	-	-	-		
Immobilier suisse	19.0%	30.0%	37.0%	514.1	24.2%	502.4	26.0%	30% dont 10% max. à l'étranger	art. 54b / art. 55
Immobilier étranger	0.0%	5.0%	8.0%	111.2	5.2%	102.6	5.3%		
Titres hypothécaires, lettres de gages	-	-	-	-	-	-	-	50.0%	art. 55
Actifs divers (débiteurs, transitoires)	-	-	-	6.8	0.3%	6.4	0.3%		
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-		
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-		art. 56a
Totaux		100.0%		2'123.0	100.0%	1'934.2	100.0%		

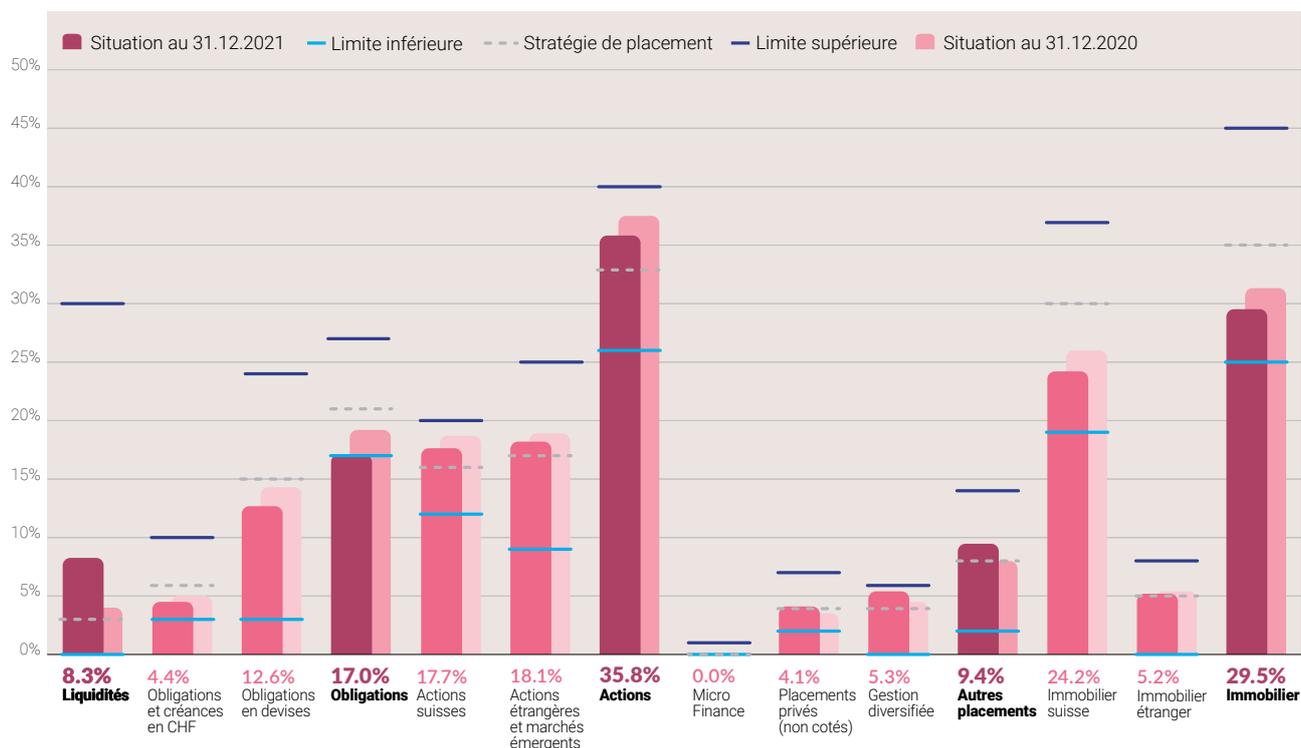
* La part des liquidités effectivement disponible est de 3.7% (voir point 7.G)

Les limites fixées aux articles de l'OPP2 suivantes sont respectées au 31 décembre 2021 :

- 10% par débiteur/débitrice (art. 54)
- 5% par société (art. 54a)
- 5% par objet (art. 54b)
- 5% en biens immobiliers utilisés à plus de 50% de leur valeur par l'employeur (art. 57 al.3)
- 30% en immobilier (art. 55c)

La limite fixée à l'article de l'OPP2 suivante n'est pas respectée mais est conforme à la législation au regard des extensions des possibilités de placement décidées :

- 30% en devises étrangères non couverts (art. 55e), voir extension des possibilités de placement (6.B.)



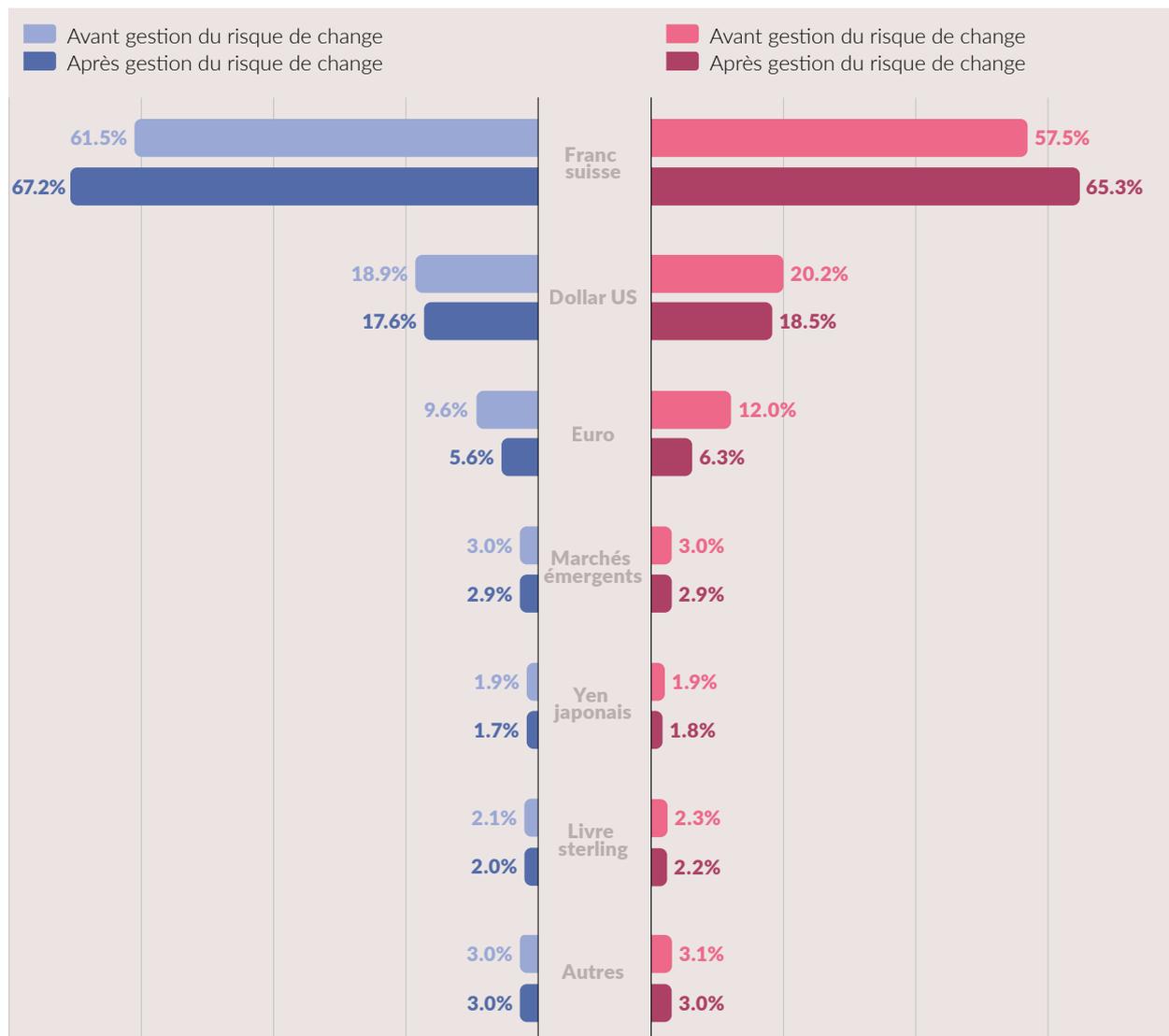
RÉPARTITION DES ACTIFS AVEC EXPOSITION EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Placements						
Liquidités et placements à court terme en franc suisse	459'713'004 8.27%	193'127'735 3.83%	298'332'169 8.68%	126'161'707 4.06%	161'380'835 7.60%	66'966'028 3.46%
Liquidités et placements à court terme en monnaies étrangères	23'485'195 0.42%	13'342'383 0.26%	15'829'021 0.46%	8'992'766 0.29%	7'656'174 0.29%	4'349'617 0.22%
Obligations et prêts en franc suisse	261'022'043 4.69%	265'069'884 5.25%	166'906'118 4.85%	169'490'813 5.45%	94'115'925 4.43%	95'579'071 4.94%
Obligations en monnaies étrangères	633'008'263 11.38%	652'785'391 12.94%	365'343'331 10.63%	376'931'063 12.12%	267'664'932 12.61%	275'854'327 14.26%
Actions suisses	1'053'396'163 18.94%	1'005'378'950 19.93%	678'297'020 19.73%	642'816'997 20.66%	375'099'143 17.67%	362'561'953 18.74%
Actions étrangères	1'004'529'698 18.06%	932'838'533 18.49%	620'114'813 18.04%	569'130'025 18.29%	384'414'885 18.11%	363'708'508 18.80%
Placements diversifiés en franc suisse	146'556'675 2.64%	87'786'800 1.74%	79'120'825 2.30%	50'930'784 1.64%	67'435'850 3.18%	36'856'016 1.91%
Placements diversifiés en monnaies étrangères	98'480'848 1.77%	121'229'389 2.40%	53'166'260 1.55%	70'332'985 2.26%	45'314'588 2.13%	50'896'404 2.63%
Placements privés en franc suisse	2'163'426 0.04%	0 0.00%	1'458'149 0.04%	0 0.00%	705'277 0.03%	0 0.00%
Placements privés en monnaies étrangères	267'163'470 4.80%	202'456'300 4.01%	180'068'179 5.24%	136'455'546 4.39%	87'095'291 4.10%	66'000'754 3.41%
Immeubles et immobilier indirect suisse	1'399'959'825 25.17%	1'375'777'633 27.27%	885'843'246 25.77%	873'334'933 28.07%	514'116'579 24.22%	502'442'700 25.98%
Immobilier indirect en monnaies étrangères	201'459'394 3.62%	185'792'076 3.68%	90'213'517 2.62%	83'197'692 2.67%	111'245'877 5.24%	102'594'384 5.30%
Total des placements	5'550'938'004 99.82%	5'035'585'074 99.80%	3'434'692'649 99.90%	3'107'775'312 99.89%	2'116'245'356 99.68%	1'927'809'762 99.67%
Autres actifs						
Débiteurs, actifs transitoires et actifs de fonctionnement	10'215'981 0.18%	9'856'538 0.20%	3'460'601 0.10%	3'477'095 0.11%	6'755'380 0.32%	6'379'443 0.33%
Total de la fortune déterminante	5'561'153'985 100.00%	5'045'441'612 100.00%	3'438'153'249 100.00%	3'111'252'406 100.00%	2'123'000'736 100.00%	1'934'189'206 100.00%
Exposition brute en monnaies étrangères (avant couverture)	2'228'126'869 40.07%	2'108'444'072 41.79%	1'324'735'122 38.53%	1'245'040'078 40.02%	903'391'747 42.55%	863'403'994 44.64%

RÉPARTITION MONÉTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2021 /

CPI « VILLES ET COMMUNES »

CPI « SIG »



Suite à la gestion des risques de change, les allocations des CPI en franc suisse se situaient respectivement à 67.2% et 65.3%. Pour les deux CPI, la part des devises dépassait légèrement le seuil de 30%.

COMPARAISON AVEC L'ALLOCATION STRATÉGIQUE /

De manière consolidée, l'exposition des placements en devises qui ne fait pas l'objet de couverture est de CHF 1'861.5 mios, soit 83.5% de l'exposition totale en devises, ou 33.5% de la fortune globale. Les dispositions de l'OPP2 relatives à la limite globale maximale de 30% en devises étrangères sont dépassées (voir point 6.B).

CPI « villes et communes »

Il ressort des tableaux précédents que toutes les catégories d'actifs respectent les limites définies par la stratégie de placement.

Les liquidités, actions et les placements privés dépassent les points neutres de la stratégie. Les autres classes d'actifs sont sous pondérées.

L'exposition globale brute en devises étrangères dépasse la limite globale de 30% de l'OPP2, avec une exposition brute de 38.5% (CHF 1'324.7 mios). Cependant ces placements en devises sont, dans une proportion de près de 15.0% (CHF 198.8 mios), couverts par des programmes de gestion active des devises (currency overlay), et/ou totalement couverts contre le risque de change.

Ainsi, l'exposition des placements en devises, qui ne fait pas l'objet de couverture, est de CHF 1'125.9 mios, soit 85% de l'exposition totale en devises, ou 32.8% de la fortune globale. Les dispositions de l'OPP2 relatives à la limite globale maximale de 30% sont dépassées (voir point 6.B).

CPI « SIG »

Il ressort des tableaux précédents que toutes les catégories d'actifs respectent les limites définies par la stratégie de placement.

Les liquidités, actions, les placements privés et l'immobilier étranger dépassent les points neutres de la stratégie. Les autres classes d'actifs sont sous pondérées.

L'exposition globale brute en devises étrangères dépasse la limite globale de 30% de l'OPP2, avec une exposition brute de 42.6% (CHF 903.4 mios).

Ces placements en devises sont, dans une proportion de près de 18.6% (CHF 167.8 mios), couverts par des programmes de gestion active des devises (currency overlay), et/ou totalement couverts contre le risque de change. Ainsi, l'exposition des placements en devises qui ne fait pas l'objet de couverture est de CHF 735.6 mios, soit 81.4% de l'exposition totale en devises, ou 34.7% de la fortune globale. Les dispositions de l'OPP2 relatives à la limite globale maximale de 30% sont dépassées (voir point 6.B).

6.E / ENGAGEMENTS DE VERSEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Le total des engagements de versements complémentaires a fortement augmenté, CHF +38.1 mios par rapport au 31 décembre 2020. Les différents appels de fonds pour de nouveaux investissements effectués en 2021 en placements privés (non cotés) ont été supérieurs aux distributions encaissées, et de nouveaux engagements ont été pris, notamment en ce qui concerne un placement en infrastructure durable (AIP Infrastructure). Cette hausse des engagements complémentaires a été accompagnée par l'évolution très positive des valorisations des investissements en cours, durant une année qui a été marquée par une forte activité pour cette classe d'actif.



Véhicules de placement	Engagements en devises		Engagements exprimés en CHF	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Placements privés (non cotés) en CHF	3'250'000	4'225'000	3'250'000	4'225'000
Placements privés (non cotés) en CAD	99'536	138'263	71'795	95'932
Placements privés (non cotés) en JPY	13'515'821	115'718	106'775	991
Placements privés (non cotés) en USD	42'065'922	23'077'723	38'368'663	20'399'553
Placements privés (non cotés) en EUR	54'179'788	38'520'768	56'178'232	41'662'522
Placements privés (non cotés) en GBP	2'102'837	1'620'323	2'594'977	1'957'869
Placements privés (non cotés) en DKK	75'648'847	26'359'425	10'545'440	3'830'101
Placements privés (non cotés) en SEK	9'936'736	19'032'736	1'002'629	2'048'501
Placements privés (non cotés) en NOK	-	-	-	-
Placements privés (non cotés) en AUD	2'693'973	2'281'063	1'784'757	1'555'913
Total des engagements complémentaires			113'903'268	75'776'382

6.F / INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN COURS (OUVERTS)

Les opérations avec des instruments dérivés doivent être enregistrées et prises en compte dans la répartition de la fortune selon l'article 56a OPP2.

Toutes ces opérations concernent des placements effectués en direct et sont couvertes, soit par des liquidités, soit par les sous-jacents exigés par les dispositions légales.

La plupart des mandats de gestion active des devises ont été intégrés dans les compartiments des fonds institutionnels Capacity et les opérations sont dès lors effectuées sous le contrôle de la société de direction du fonds, hormis en ce qui concerne les placements privés (non cotés).

Au 31 décembre 2021, les opérations ouvertes dans le cadre des fonds institutionnels Capacity sont intégrées dans les valeurs nettes d'inventaire communiquées par le dépositaire des parts de compartiments concernés.

En ce qui concerne les placements privés (non cotés), effectués hors du fonds institutionnel Capacity II, des opérations en devises étaient ouvertes à la date de clôture et laissaient apparaître un gain non réalisé de CHF 154'298.-- au 31 décembre 2021. Ces opérations ouvertes sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

PLACEMENTS PRIVÉS (NON COTÉS)

Échéance	Date de transaction	Exposition longue		Exposition courte		Non réalisé en CHF
28.02.2022	31.12.2021	CHF	9'169'955	EUR	-8'870'000	-15'196
28.02.2022	30.12.2021	CHF	-9'187'103	EUR	8'870'000	-1'951
28.02.2022	30.12.2021	CHF	9'205'703	EUR	-8'870'000	20'552
28.02.2022	28.12.2021	CHF	-9'196'906	EUR	8'870'000	-11'755
28.02.2022	17.12.2021	CHF	-9'230'654	EUR	8'870'000	-45'503
28.02.2022	15.12.2021	CHF	9'254'823	EUR	-8'870'000	69'672
28.02.2022	13.12.2021	CHF	-9'231'942	EUR	8'870'000	-46'791
28.02.2022	09.12.2021	CHF	-9'256'512	EUR	8'870'000	-71'361
28.02.2022	09.12.2021	CHF	9'260'103	EUR	-8'870'000	74'952
28.02.2022	08.12.2021	CHF	9'249'457	EUR	-8'870'000	64'306
28.02.2022	07.12.2021	CHF	-9'230'612	EUR	8'870'000	-45'461
28.02.2022	02.12.2021	CHF	-9'230'636	EUR	8'870'000	-45'485
28.02.2022	02.12.2021	CHF	9'244'844	EUR	-8'870'000	59'693
28.02.2022	30.11.2021	CHF	-9'245'070	EUR	8'870'000	-59'919
28.02.2022	30.11.2021	CHF	9'254'779	EUR	-8'870'000	69'628
28.02.2022	26.11.2021	CHF	18'513'535	EUR	-17'740'000	143'233
		CHF	9'343'764	EUR	-8'870'000	158'613
28.02.2022	16.12.2021	CHF	-2'390'597	GBP	1'949'000	0
28.02.2022	15.12.2021	CHF	2'379'289	GBP	-1'949'000	-11'308
28.02.2022	13.12.2021	CHF	-2'374'430	GBP	1'949'000	16'167
28.02.2022	13.12.2021	CHF	2'381'423	GBP	-1'949'000	-9'174
		CHF	-4'315	GBP	0	-4'315
Total placements privés (non cotés)						154'298

6.G / VALEURS DE MARCHÉ ET CO-CONTRACTANTS DES TITRES EN SECURITIES LENDING

Il n'y a aucun prêt de titres en direct en cours à la date de clôture, conformément au règlement de placement.

6.H / EMPRUNTS HYPOTHÉCAIRES

La Banque Cantonale de Genève a accordé des prêts commerciaux pour respectivement CHF 8.2 mios, CHF 3.2 mios, CHF 7.2 mios et CHF 4.7 mios.

Au 31 décembre 2021, le prêt de CHF 8.2 mios concernant les immeubles sis chemin du Gué 65 à 65d à Lancy a été intégralement remboursé.

Les prêts restants sont destinés au financement des immeubles subventionnés sis, route d'Hermance 6-8 à Collonge-Bellerive, chemin de Montfleury 27-29 à Versoix et rue Marie-Brechbühl 2b-2c, à Genève. Le taux moyen de ces prêts en 2021 est de 2.24%.

Ces trois prêts, d'un montant total de CHF 15.1 mios, ont été accordés en blanc. Toutefois, la banque s'est réservé le droit d'exiger des cédules hypothécaires en premier rang à première réquisition.

L'utilisation des fonds étrangers pour le financement d'immeubles (prêts hypothécaires) n'est légalement admise que de manière marginale et temporaire.

Dans ce cadre légal, CAP Prévoyance utilise le financement hypothécaire pour les opérations immobilières susmentionnées bénéficiant du régime de subventions étatiques, pour une durée limitée (20 ans).

Ces financements hypothécaires ne représentent que 1.15% de la valeur économique des immeubles inscrite au bilan.

6.I / VALEUR ÉCONOMIQUE DES IMMEUBLES

La valeur économique des immeubles est calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés (méthode DCF, «Discounted Cash flow»). S'inspirant de théories financières classiques, cette valeur correspond à la somme des flux futurs de l'actif ramenée à sa valeur actuelle. En application de la norme Swiss GAAP RPC 26, la valeur économique figure dans les comptes.

Le calcul est effectué au moyen d'un taux de capitalisation qui correspond au taux de performance minimal requis par l'investissement en fonction des risques et opportunités qui en découlent.

Il est déterminé selon «le coût moyen pondéré du capital» prenant en compte un rendement idéal des fonds propres et le coût des fonds étrangers (hypothèques) tel que le pratiquerait usuellement un propriétaire.

Conformément au Règlement de placement, l'évaluation des immeubles effectuée en interne fait régulièrement l'objet d'analyses par des mandataires spécialisés externes établies sur des échantillons variables du parc immobilier. La dernière analyse externe a été réalisée en 2020 sur un échantillon représentant plus de 30% du parc immobilier. L'appréciation externe des divers-e-s expert-e-s mandaté-e-s a permis de confirmer la solidité de la méthodologie ainsi que la fiabilité des données et des analyses effectuées. De manière générale, elle a également permis de constater que le parc immobilier est estimé en lien avec une vision conservatrice à long terme, conduisant à une politique de location et d'entretien raisonnable. Dès lors, l'évaluation effectuée en interne est généralement plus prudente, puisque moins liée aux fluctuations du marché.

Sur la base notamment des taux de capitalisation ajustés et validés annuellement par l'organe de révision, la valeur au bilan des immeubles au 31 décembre 2021 s'élève à CHF 1'314'307'486.-- (CHF 1'295'749'159.-- en 2020). Elle correspond à la valeur économique des immeubles calculée de CHF 1'312'221'000.--, augmentée de CHF 2'086'486.-- correspondant aux frais de différentes études en cours. Les taux de capitalisation, pondérés en fonction du nombre de bâtiments appartenant à chacune des catégories, varient entre 3.29% et 4.54% (variation 2020, entre 3.34% et 4.56%).

La variation de la valeur économique des immeubles, incluant les plus-values comptabilisées, est de CHF 17'332'000.--, représentant une augmentation de 1.34% par rapport à l'exercice précédent. Dans un environnement persistant de taux d'intérêts hypothécaires historiquement bas, ce résultat est le reflet, notamment, des investissements réalisés sur les immeubles et de la mise en œuvre de la stratégie locative. Toutefois, les difficultés de location durables concernant les surfaces de bureaux et de commerces risquent d'affecter à l'avenir certaines valeurs du portefeuille immobilier.

GESTION IMMOBILIÈRE /

PARC IMMOBILIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

Chaque CPI dispose d'une quote-part du parc immobilier de CAP Prévoyance, composé de :

197 immeubles (allées)
3'653 appartements
3'042 places de parking et garages
13'495 m ² d'arcades
15'706 m ² de bureaux – locaux artisanaux
10'469 m ² de dépôts

RÉSULTAT D'EXPLOITATION DES IMMEUBLES

Recettes	CHF
Loyers encaissés	74'812'363
Variation du correctif de valeur sur loyers à encaisser	-6'780
Subventions reçues	69'864
	74'875'447
Charges	
Intérêts hypothécaires	522'500
Charges d'exploitation courantes et entretien	23'130'187
	23'652'687
Résultat net	51'222'760

Les charges d'exploitation courantes et entretien sont ventilées comme suit :

	CHF
Entretien des logements et des immeubles	7'648'024
Frais de gestion	5'753'205
Frais de conciergerie	3'520'326
Impôts	2'757'768
Eau et électricité	2'547'070
Assurances	672'577
Publicité et contentieux	231'216

TRAVAUX À PLUS-VALUES ET « GROS TRAVAUX »

Le coût global des travaux comptabilisés en 2021 s'établit à CHF 17.35 mios, soit CHF 10.38 mios portés en plus-values et CHF 6.97 mios en « Gros Travaux » (voir appendice 2).

RÉSULTAT D'EXPLOITATION DES IMMEUBLES

Le résultat d'exploitation net (avant coût des réparations prélevé sur le compte « Chantier Rénovation », déduction faite des dettes hypothécaires, correspond à un taux de rendement calculé sur la valeur économique figurant au bilan de 3.90%.

ACQUISITIONS ET CONSTRUCTIONS

Malgré l'analyse d'un certain nombre de dossiers de vente et les offres déposées, CAP Prévoyance n'a procédé à aucune acquisition en 2021.

ÉTUDES EN COURS

Chemin Frank-Thomas 20-22/av. de Rosemont 1-3-3A

Un projet de plan localisé de quartier, initié par la Ville de Genève prévoit la réalisation, sur la parcelle de CAP Prévoyance, d'un nouvel immeuble offrant 79 logements, dont une proportion de logements à loyers contrôlés. Ce projet implique la démolition des immeubles actuels comptant 59 logements. Ce plan localisé de quartier a été approuvé le 9 juin 2021 par le Conseil d'État genevois. Ce projet fait l'objet de contestations de voisins.

Chemin Gilbert-Trolliet 2-4-6-8

Une demande d'autorisation de construire définitive a été déposée en vue de la surélévation de 2 niveaux des immeubles actuels, ce qui représente 18 appartements supplémentaires. Ce projet permettra également d'améliorer l'enveloppe de haute performance énergétique, comprenant également le raccordement au réseau de chauffage à distance. Sous réserve de l'obtention des autorisations définitives, les travaux devraient démarrer en 2023.

Rue des Pâquis 43-45-47

Une demande d'autorisation de construire définitive sera déposée prochainement pour la surélévation de l'immeuble de 2 niveaux permettant de créer 12 nouveaux logements, ainsi que l'assainissement technique et énergétique du bâtiment existant, selon le standard global de haute performance énergétique. Sous réserve de l'obtention des autorisations définitives, les travaux devraient démarrer en 2023.

Rue de l'Athénée 44

Une demande préalable d'autorisation de construire est en cours d'instruction, en vue de la surélévation de 2 niveaux de l'immeuble, ce qui pourrait représenter jusqu'à 7 appartements supplémentaires, et un assainissement technique et énergétique du bâtiment. En l'état, il n'est pas encore possible de présenter un calendrier.

Place d'Armes 12-14-16

Une demande préalable d'autorisation de construire est en cours d'instruction, en vue de la surélévation de 2 niveaux de l'immeuble, ce qui pourrait représenter jusqu'à 22 appartements supplémentaires, et un assainissement technique et énergétique du bâtiment. En l'état, il n'est pas encore possible de présenter un calendrier.

Rue Prévost-Martin 55-57/ rue des Pitons 2

Une demande préalable d'autorisation de construire est en cours d'instruction, en vue de la surélévation de 2 à 3 niveaux de l'immeuble, ce qui pourrait représenter jusqu'à 12 appartements supplémentaires, et un assainissement technique et énergétique du bâtiment. En l'état, il n'est pas encore possible de présenter un calendrier.

ÉVOLUTION DES LOCATIONS

Par rapport à l'exercice précédent, le montant total des loyers encaissés a augmenté de 0.19%, soit CHF 144'018.--

En 2021, 856 demandes de location d'appartements ont été enregistrées, pour 241 logements attribués.

En ce qui concerne les affectations commerciales, 18 locaux commerciaux ainsi que 245 places de parking ou garages ont été attribués. Les surfaces commerciales relouées en 2021 sont principalement de type « dépôt », au nombre de 14 objets, auxquels s'ajoutent 2 bureaux et 2 arcades.

Au 31 décembre 2021, les immeubles sis ch. du Gué 65 et 65 A à D sont sortis du régime HLM. En conséquence, le remboursement de la dette hypothécaire a été effectué.

La situation locative peut, de manière générale, être qualifiée de stable.

MANQUE À GAGNER SUR L'ÉTAT LOCATIF

Pour l'ensemble du parc immobilier et toutes affectations confondues, le manque à gagner représente 3.10% de l'état locatif, soit un montant de CHF 2'385'167.--. Le 46.7% des vacants concerne l'affectation commerciale, 30.2% se concentre sur l'affectation logement et le 23.7% restant concerne les parkings.

Par rapport à 2020, le manque à gagner a augmenté d'environ 32%, d'une part en raison des difficultés de relocation de certaines surfaces commerciales et d'autre part, en lien avec des appartements laissés vacants pour des travaux de rénovation.

Dans le cadre des conséquences induites par la pandémie COVID-19, CAP Prévoyance s'est ralliée aux différents dispositifs mis en œuvre par les autorités afin de soutenir notamment les locataires de surfaces commerciales, appliquant les divers protocoles Vesta, accordant également des suspensions de loyer et veillant, avec l'appui des régies, au maintien des locataires en place.

Elle a ainsi renoncé en 2021 à l'encaissement de loyers de surfaces commerciales pour un montant de CHF 107'478.--. L'abandon de loyers commerciaux – au motif de soutien aux locataires en période de pandémie COVID-19 – représente 1% de l'état locatif commercial et 0.15% de l'état locatif global.

Par ailleurs, les plans de remboursement relatifs aux suspensions de loyer accordées, pour un montant total de CHF 275'458.00.--, sont en cours d'apurement et s'élèvent au 31 décembre 2021 à CHF 44'135.--.

6.J / DÉTAIL DES RÉSULTATS DES PLACEMENTS MOBILIERS ET TRANSPARENCE DES COÛTS

L'estimation des frais de gestion des titres qui ne sont pas directement facturés à CAP Prévoyance (TER: Total Expense Ratio des placements collectifs) résulte des informations communiquées par la direction du fonds institutionnel

Capacity, le dépositaire des titres, ainsi que des gérant-e-s concerné-e-s. Ces données ont été utilisées pour compléter les tableaux ci-dessous:

CONSOLIDÉ CAP PRÉVOYANCE

En CHF	Résultat net								
	Liquidités et réalisables à court terme	Obligations et créances en CHF	Obligations en devises (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Autres placements	Placements immobiliers suisses indirects	Placements immobiliers étrangers indirects	Total
Rendements bruts	325'857	33'583	-	-	-	946'477	-	-	1'305'917
Intérêts nets c/c	-160'151	-	-	-512	-5'167	-6'004	-	-	-171'834
Revenus divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rendements bruts	165'706	33'583	-	-512	-5'167	940'473	-	-	1'134'083
Gains/pertes nets sur titres	3'343'415	91	-	27'315'133	21'859'987	58'287'463	-	-	110'806'089
Réévaluations de titres	-3'630'117	-3'677'875	-17'330'146	214'110'206	156'201'401	43'668'002	6'384'222	16'854'449	412'580'140
Provision titres	-	53'070	-	-	-	-	-	-	53'070
Résultat de cours sur titres	-286'702	-3'624'715	-17'330'146	241'425'339	178'061'387	101'955'465	6'384'222	16'854'449	523'439'299
Gains et pertes de change	182'858	-	-	-	-	-1'225'372	-	-	-1'042'513
Réévaluations de change	-35'962	-	-	-	-	-8'720'307	-	-1'998'053	-10'754'321
Résultat de change	146'897	-	-	-	-	-9'945'679	-	-1'998'053	-11'796'835
Frais de gestion*	-1'079'692	-	-	-	-	-1'887'276	-	-	-2'966'969
Frais bancaires	-15'912	-	-	-	-	-166'269	-	-	-182'180
Honoraires de custodian	-10'111	-	-	-	-	-41'317	-15'780	-32'756	-99'963
Frais sur placements collectifs	-146'261	-587'395	-2'968'781	-1'896'561	-6'081'854	-11'249'182	-810'808	-2'133'830	-25'874'672
Frais d'administration titres	-1'251'976	-587'395	-2'968'781	-1'896'561	-6'081'854	-13'344'044	-826'588	-2'166'586	-29'123'784
Résultat net	-1'226'075	-4'178'526	-20'298'927	239'528'265	171'974'366	79'606'216	5'557'635	12'689'810	483'652'763

* La rubrique « Frais de gestion » comprend les frais généraux et d'administration imputés aux valeurs mobilières, pour un total de CHF 1'079'692.-- (voir point 7.N).

CPI « VILLES ET COMMUNES »

En CHF	Résultat net								
	Liquidités et réalisables à court terme	Obligations et créances en CHF	Obligations en devises (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Autres placements	Placements immobiliers suisses indirects	Placements immobiliers étrangers indirects	Total
Rendements bruts	219'628	25'567	-	-	-	637'925	-	-	883'120
Intérêts nets c/c	-108'267	-	-	-312	-3'938	-3'967	-	-	-116'485
Revenus divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rendements bruts	111'361	25'567	-	-312	-3'938	633'958	-	-	766'636
Gains/pertes nets sur titres	2'270'069	61	-	15'935'828	14'535'319	39'285'750	-	-	72'027'028
Réévaluations de titres	-2'380'585	-2'351'093	-10'192'217	139'029'048	94'655'428	27'889'500	-	7'547'281	254'197'362
Provision titres	-	35'769	-	-	-	-	-	-	35'769
Résultat de cours sur titres	-110'515	-2'315'262	-10'192'217	154'964'876	109'190'747	67'175'250	-	7'547'281	326'260'159
Gains et pertes de change	123'247	-	-	-	-	-825'901	-	-	-702'654
Réévaluations de change	-24'238	-	-	-	-	-5'877'487	-	-1'346'688	-7'248'412
Résultat de change	99'009	-	-	-	-	-6'703'387	-	-1'346'688	-7'951'066
Frais de gestion*	-727'713	-	-	-	-	-1'272'024	-	-	-1'999'737
Frais bancaires	-10'674	-	-	-	-	-112'065	-	-	-122'739
Honoraires de custodian	-6'815	-	-	-	-	-27'927	-	-12'434	-47'175
Frais sur placements collectifs	-65'077	-375'514	-1'697'115	-1'266'338	-3'780'939	-7'443'738	-	-955'529	-15'584'250
Frais d'administration titres	-810'279	-375'514	-1'697'115	-1'266'338	-3'780'939	-8'855'754	-	-967'963	-17'753'901
Résultat net	-710'425	-2'665'209	-11'889'332	153'698'225	105'405'870	52'250'067	-	5'232'631	301'321'827



* La rubrique « Frais de gestion » comprend les frais généraux et d'administration imputés aux valeurs mobilières, pour un total de CHF 727'713.-- (voir point 7.N).

CPI « SIG »

En CHF	Résultat net								Total
	Liquidités et réalisables à court terme	Obligations et créances en CHF	Obligations en devises (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Autres placements	Placements immobiliers suisses indirects	Placements immobiliers étrangers indirects	
Rendements bruts	106'229	8'016	-	-	-	308'551	-	-	422'796
Intérêts nets c/c	-51'884	-	-	-200	-1'229	-2'036	-	-	-55'350
Revenus divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rendements bruts	54'345	8'016	-	-200	-1'229	306'515	-	-	367'447
Gains/pertes nets sur titres	1'073'346	30	-	11'379'305	7'324'668	19'001'713	-	-	38'779'061
Réévaluations de titres	-1'249'532	-1'326'783	-7'137'929	75'081'158	61'545'973	15'778'502	6'384'222	9'307'168	158'382'778
Provision titres		17'301							17'301
Résultat de cours sur titres	-176'187	-1'309'452	-7'137'929	86'460'463	68'870'640	34'780'215	6'384'222	9'307'168	197'179'140
Gains et pertes de change	59'612	-	-	-	-	-399'471	-	-	-339'859
Réévaluations de change	-11'723	-	-	-	-	-2'842'820	-	-651'365	-3'505'909
Résultat de change	47'888	-	-	-	-	-3'242'291	-	-651'365	-3'845'768
Frais de gestion*	-351'980	-	-	-	-	-615'252	-	-	-967'232
Frais bancaires	-5'238	-	-	-	-	-54'204	-	-	-59'441
Honoraires de custodian	-3'296	-	-	-	-	-13'390	-15'780	-20'322	-52'788
Frais sur placements collectifs	-81'184	-211'881	-1'271'666	-630'223	-2'300'915	-3'805'444	-810'808	-1'178'301	-10'290'422
Frais d'administration titres	-441'697	-211'881	-1'271'666	-630'223	-2'300'915	-4'488'290	-826'588	-1'198'623	-11'369'883
Résultat net	-515'650	-1'513'318	-8'409'595	85'830'040	66'568'496	27'356'149	5'557'635	7'457'179	182'330'936

* La rubrique « Frais de gestion » comprend les frais généraux et d'administration imputés aux valeurs mobilières, pour un total de CHF 351'980.-- (voir point 7.N).

FRAIS DE GESTION

FORTUNE MOBILIÈRE

Il ressort notamment des tableaux les éléments suivants :

CPI « villes et communes »

- le total estimé des frais de gestion de la fortune, y compris les frais de l'Administration imputés aux valeurs mobilières (voir point 7.N) s'élève à CHF 17'753'901.--. Ces frais de gestion sont intégrés au compte d'exploitation ;
- ce total représente 0.74% de l'évaluation pondérée de la fortune mobilière pour 2021 (0.66% en 2020) ;
- le total des frais estimés concernant les placements collectifs s'élève à CHF 15'584'250.-- (CHF 12'450'257.-- en 2020) ;
- sur la base des informations recueillies, le taux de transparence des frais de gestion de la fortune mobilière est de 100%.

CPI « SIG »

- le total estimé des frais de gestion de la fortune, y compris les frais de l'Administration imputés aux valeurs mobilières (voir point 7.N) s'élève à CHF 11'369'883.--. Ces frais de gestion sont intégrés au compte d'exploitation ;
- ce total représente 0.71% de l'évaluation pondérée de la fortune mobilière pour 2021 (0.68% en 2020) ;
- le total des frais estimés concernant les placements collectifs s'élève à CHF 10'290'422.-- (8'776'437.-- en 2020) ;
- sur la base des informations recueillies, le taux de transparence des frais de gestion de la fortune mobilière est de 100%.

FORTUNE IMMOBILIÈRE INVESTISSEMENT DIRECT

- le total des frais de gestion relatifs au parc immobilier détenu en direct par CAP Prévoyance s'élève à CHF 5'753'205.-- (CHF 5'676'433.-- en 2020), dont 53% de ce montant est lié aux frais de régies et le solde aux frais de l'Administration imputés aux valeurs immobilières (voir point 7.N). Ces frais de gestion sont intégrés au compte d'exploitation et ventilés à raison de 67.4% pour la CPI « villes et communes » et 32.6% pour la CPI « SIG » conformément à leur part respective du parc immobilier ;
- ce total représente 0.44% de l'évaluation pondérée de la fortune immobilière pour 2021.

FRAIS DE GESTION ET TER CONSOLIDÉS

De manière consolidée, la totalité des frais de gestion de fortune, y compris les frais de l'Administration imputés aux valeurs mobilières et immobilières, s'élève donc pour la CPI « villes et communes » à CHF 21'631'561.-- (CHF 18'170'006.-- en 2020) et pour la CPI « SIG » à CHF 13'245'428.-- (CHF 11'830'139.-- en 2020).

En 2021, ces totaux représentent respectivement 0.63% (0.60% en 2020) de l'évaluation pondérée de la fortune globale de la CPI « villes et communes », et 0.63% (0.62% en 2020) de l'évaluation pondérée de la fortune globale de la CPI « SIG ».

Le TER consolidé de CAP Prévoyance est de 0.63% (0.61% en 2020).

Malgré les mesures mises en œuvre pour optimiser les coûts de gestion au sein de certains compartiments de fonds Capacity, cette évolution s'explique par les hausses constatées aux niveaux des classes d'actifs les moins liquides (placements privés et immobilier étranger indirect) tant en termes absolus qu'en termes relatifs. Les performances des placements privés ont été excellentes et ont engendré la facturation d'honoraires liés à la performance.

RÉTROCESSIONS

Conformément aux dispositions du règlement de placement, dans le cadre de placements collectifs, CAP Prévoyance n'investit en principe pas dans des véhicules de placement qui prévoient des rétrocessions. En 2021, à l'intérieur du fonds institutionnel Capacity, des rétrocessions ont néanmoins été versées dans le cadre d'investissements de type fonds de fonds, ou en lien avec des rabais consentis contractuellement avec les gérants concernés. Les rétrocessions ainsi reversées au fonds institutionnel Capacity se sont élevées à CHF 2'623.-- (CHF 172'113.-- en 2020), en forte baisse suite à la sortie d'un placement dont la tarification était liée au versement de rétrocessions. Elles ont été intégrées aux TER communiqués par la direction du fonds.

TRANSPARENCE DES FRAIS

Le Conseil de Fondation a pris note que le taux de transparence des frais de gestion de la fortune est de 100% et s'est prononcé sur la continuité de sa politique en matière de placement, selon art 48a al. 3 OPP2.

6.K / RENDEMENTS NETS PAR CATÉGORIE DE PLACEMENT

Le rendement consolidé de la fortune est de :

10.86%

pour la CPI « villes et communes »
(indice stratégique 8.31%)

10.37%

pour la CPI « SIG »
(indice stratégique 7.95%)

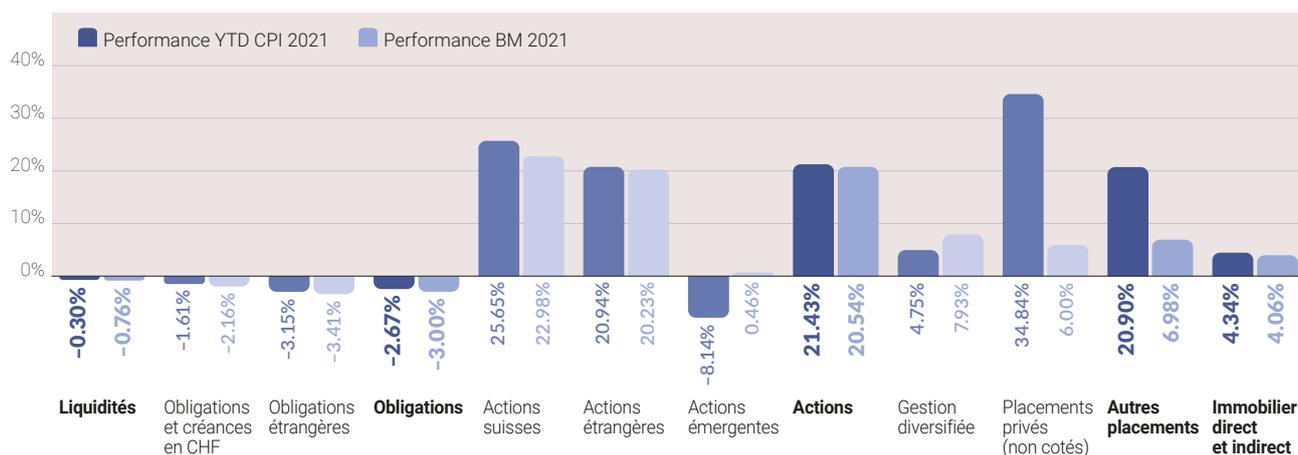
La CPI « villes et communes » et la CPI « SIG » ont obtenu des performances meilleures que leurs indices stratégiques.

Le rendement global des CPI est meilleur que l'indice Pictet LPP25 (+4.42%) et que l'indice LPP40 (+7.93%).

CPI « VILLES ET COMMUNES »

	31.12.2021		31.12.2020	
	Rendement net	Indice de référence	Rendement net	Indice de référence
Valeurs mobilières				
<i>Rendement calculé selon la méthode du taux de rendement interne</i>	13.76%	10.16%	4.89%	4.36%
Liquidités	-0.30%	-0.76%	-0.31%	-0.72%
Obligations suisses	-1.61%	-2.16%	0.66%	1.11%
Obligations devises	-3.15%	-3.41%	2.84%	2.22%
Actions suisses	25.65%	22.98%	5.94%	4.64%
Actions étrangères et marchés émergents	18.76%	18.63%	6.82%	5.03%
Autres placements	20.90%	6.98%	5.84%	5.16%
Immobilier étranger indirect	7.90%	4.75%	-2.84%	4.76%
Valeurs immobilières détenues en direct*				
Revenus annuels nets / (valeur économique moyenne ./ 1/2 revenus annuels nets)	4.00%	4.00%	4.45%	4.00%
Rendement global de la fortune				
Revenus annuels nets / (fortune moyenne ./ 1/2 revenus annuels)	10.86%	8.31%	4.56%	4.26%

* Ce calcul tient compte des revenus nets des immeubles (+3.45%) et de la mise à jour de la valeur économique des immeubles (+0.53%), hors investissements et plus-values comptabilisées.



CPI « SIG »

	31.12.2021		31.12.2020	
	Rendement net	Indice de référence	Rendement net	Indice de référence
Valeurs mobilières				
<i>Rendement calculé selon la méthode du taux de rendement interne</i>	12.30%	9.18%	4.29%	4.52%
Liquidités	-0.30%	-0.76%	-0.31%	-0.72%
Obligations suisses	-1.61%	-2.16%	0.66%	1.11%
Obligations devises	-3.05%	-2.63%	3.01%	3.45%
Actions suisses	25.09%	23.11%	5.37%	4.46%
Actions étrangères et marchés émergents	18.76%	18.63%	6.77%	5.03%
Autres placements	13.52%	6.98%	6.00%	5.16%
Immobilier suisse indirect	6.94%	7.32%	5.89%	10.81%
Immobilier étranger indirect	7.90%	4.75%	-4.23%	4.76%
Valeurs immobilières détenues en direct *				
Revenus annuels nets / (valeur économique moyenne ./ 1/2 revenus annuels nets)	4.00%	4.00%	4.45%	4.00%
Rendement global de la fortune				
Revenus annuels nets / (fortune moyenne ./ 1/2 revenus annuels)	10.37%	7.94%	4.17%	4.38%

* Ce calcul tient compte des revenus nets des immeubles (+3.45%) et de la mise à jour de la valeur économique des immeubles (+0.53%), hors investissements et plus-values comptabilisées.



Les performances des valeurs mobilières s'élèvent à :

13.76%

pour la CPI « villes et communes »

12.30%

pour la CPI « SIG »

Ces performances sont calculées en tenant compte de l'écart en pourcent entre les valeurs boursières des portefeuilles au 31 décembre 2020 et 2021, ainsi que des nouveaux investissements effectués, toutes valeurs et tous gestionnaires confondus.

La différence de résultat entre les 2 CPI s'explique notamment par l'effet des pondérations différentes en placements privés, en immobilier suisse et par la plus grande proportion d'immobilier international indirect détenu par la CPI « SIG ».

Liquidités

Les placements en liquidités ont été impactés de manière limitée par les taux d'intérêts négatifs, car CAP Prévoyance a d'une part bénéficié d'accords avec ses partenaires et d'autre part de la gestion active du dépositaire. Ainsi, la performance moyenne obtenue a été de -0.30%, soit un taux réduit par rapport au taux d'intérêts négatifs de -0.75% imposé par la BNS et appliqué par les banques partenaires avant négociations.

6.L / EXERCICE DES DROITS DE VOTE – CONFORMITÉ AVEC L'ORAB

La mise en place des mesures d'actionnariat actif (exercice des droits de vote, engagement) par CAP Prévoyance permet d'appréhender les risques extra-financiers résiduels et renforce sa démarche globale en matière de durabilité.

Ainsi, CAP Prévoyance exerce le plus largement possible ses droits d'actionnaire par le biais d'un mandat avec la Fondation Ethos, en suivant ses directives, et en collaboration avec la banque Pictet & Cie SA à Genève, dépositaire global des titres. Dans le cas où l'exercice direct des droits de vote n'est pas possible, des solutions sont trouvées avec les gérant-e-s concerné-e-s afin de s'assurer que les droits de vote sont exercés.

Près de 60% de l'activité de l'exercice des droits de vote concernent des sociétés suisses et européennes.

En 2021, les droits de vote ont été effectués de la manière suivante :

ACTIONS SUISSES

- 231 assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ;
- 4'097 résolutions soumises au vote ;
- 22% des résolutions ont fait l'objet d'un refus. Cela concernait principalement des questions relatives à la politique de rémunération des entreprises concernées, à des augmentations de capital, au rejet de résolutions d'actionnaires ou encore d'élections de membres de Conseils d'administration.

ACTIONS ÉTRANGÈRES

- 524 assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ;
- 8'007 résolutions soumises au vote ;
- 21% des résolutions ont fait l'objet d'un refus. Cela concernait principalement des questions relatives à la gouvernance, l'élection de l'organe de révision, à la politique de rémunération des entreprises concernées, au rejet de fusions/acquisitions, ainsi que des projets de relocalisation.

À noter qu'à la suite de l'extension du partenariat en matière d'analyse des assemblées générales, le volume de l'exercice du droit de vote pour les actions étrangères a été augmenté de +25% en 2021.

Le rapport annuel détaillé sur l'exercice des droits de vote concernant les sociétés suisses ainsi que le rapport sur les actions étrangères sont disponibles sur le site internet de CAP Prévoyance.

7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION /

7.A / COMPTES COURANTS EN BANQUES ET DÉPÔTS À COURT TERME

Ces postes sont constitués du disponible sur les comptes courants, de dépôts à court terme auprès de la Banque Cantonale de Genève et de Postfinance, ainsi que des liquidités en attente de placement dans les portefeuilles sous mandats.

7.B / OBLIGATIONS ET CRÉANCES EN FRANC SUISSE

Hypotheka

Les procédures liées à la Fondation Hypotheka étaient toujours en cours en 2021 et suivies de près. Ces procédures sont longues et complexes.

Suite à un accord conclu avec l'un des protagonistes de l'affaire courant 2021, un montant de CHF 76'807.-- a été reçu pour solde d'amortissement sur l'un des prêts octroyés. Au 31 décembre 2021, le solde nominal des prêts octroyés par CAP Prévoyance via Hypotheka s'élève à CHF 892'342.-- (CHF 969'149.-- en 2020). Un seul prêt n'a toujours pas été intégralement remboursé et fait l'objet d'une procédure de recouvrement en l'absence d'accord avec le débiteur.

Pour tenir compte des risques d'évaluation des prêts octroyés par la Fondation Hypotheka, une correction de valeur a été constituée dès 2013 au bilan sur la base de leur solde nominal.

Cette correction de valeur s'élève à CHF 946'930.-- au 31 décembre 2021 afin de compenser le solde nominal résiduel, ainsi que les intérêts à recevoir comptabilisés à cette même date.

Prêts divers

Les prêts octroyés aux membres assurés par CAP Prévoyance pour les rachats d'années d'affiliation sont intégrés au bilan dans les obligations et créances en franc suisse. Au 31 décembre 2021, le solde de ces prêts s'élève à CHF 105'619.-- pour la CPI « villes et communes ». Il n'y avait aucun prêt en cours pour la CPI « SIG ».

7.C / PORTEFEUILLES TITRES

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur valeur boursière au 31 décembre 2021.

Les valeurs nettes d'inventaire des compartiments du fonds institutionnel Capacity sont calculées sur la base des valeurs boursières des actifs concernés.

Pour la répartition des portefeuilles titres par gestionnaire, ainsi que leur agrément, voir tableau « Répartition par gestionnaire des placements mobiliers » à l'appendice 1.

7.D / PLACEMENTS IMMOBILIERS

Les placements immobiliers suisses et étrangers indirects sont portés au bilan à la valeur de marché.

Les valeurs immobilières détenues en direct sont détaillées, par immeuble, à l'appendice 2.



7.E / DÉBITEURS / ACTIFS TRANSITOIRES

Le compte de régularisation actif est composé des débiteurs (CHF 8'292'523.--) et des actifs transitoires (CHF 1'923'457.--).

Le détail par CPI figure dans les tableaux suivants:

Débiteurs	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »		
	En CHF	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Impôt anticipé suisse à récupérer		99'184	343'418	66'516	93'238	32'668	250'181
Cotisations à encaisser		7'255'238	7'088'698	2'356'849	2'172'690	4'898'389	4'916'009
Régies		938'101	516'588	632'280	348'180	305'821	168'408
Total		8'292'523	7'948'705	3'055'645	2'614'108	5'236'879	5'334'597

Actifs transitoires	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »		
	En CHF	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Intérêts courus sur obligations		1'320'291	517'942	-17'614	120'355	1'337'905	397'586
Produits à recevoir		537'465	1'271'601	378'287	662'904	159'178	608'697
Charges payées d'avance		65'702	118'290	44'283	79'727	21'419	38'563
Total		1'923'457	1'907'833	404'956	862'987	1'518'502	1'044'846

7.F / PERTES SUR DÉBITEURS

En application de la norme Swiss GAAP RPC 26, un ajustement de correctif de valeur supplémentaire a été constitué afin de couvrir les risques de pertes sur les loyers à encaisser. À fin 2021, son niveau était de CHF 475'868.-- (fin 2020 = CHF 469'088.--), soit une augmentation de CHF 6'780.--.

7.G / COMPTES COURANTS EN BANQUES (PASSIF)

Il s'agit d'une part de découverts temporaires au 31 décembre 2021 sur les comptes courants sous mandats de gestion et d'autre part du résultat de mouvements de liquidités opérés entre les deux CPI afin de limiter les effets des intérêts négatifs.

Ces mouvements de liquidités tiennent compte des seuils dont bénéficie CAP Prévoyance auprès de ses partenaires, en dessous desquels aucun intérêt négatif n'est facturé.

Les intérêts négatifs sur comptes courants représentent en 2021 CHF 171'835.--, soit CHF 116'485.-- pour la CPI « villes et communes » et CHF 55'350.-- pour la CPI « SIG ». Grâce aux mesures prises et aux accords passés avec les partenaires bancaires de CAP Prévoyance, le taux négatif moyen a été limité à -0.10%.

7.H / CRÉANCIERS

Les dettes, hors emprunts hypothécaires et comptes courants bancaires, sont réparties de la façon suivante :

Créanciers	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »		
	En CHF	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Fournisseurs		501'509	1'272'156	347'676	857'433	153'833	414'723
Prestations de libre passage et pensions à verser		28'278'639	9'807'477	20'360'005	8'347'319	7'918'634	1'460'158
Total		28'780'148	11'079'633	20'707'681	9'204'752	8'072'466	1'874'881

L'augmentation des prestations de libre passage et pensions à verser par rapport à 2020 s'explique par le provisionnement en 2021 de l'allocation unique aux pensionnés dont le versement a été effectué en janvier 2022 pour donner suite

aux décisions prises par les Comités de gestion et le Conseil de Fondation en décembre 2021, sur la base des excellents résultats constatés en 2021.

7.I / PASSIFS TRANSITOIRES

La composition du compte de régularisation passif est la suivante :

Passifs transitoires	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »		
	En CHF	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Charges à payer		4'396'575	3'171'330	3'394'713	2'432'843	1'001'862	738'487
Frais de gestion		79'903	103'604	53'855	47'071	26'049	56'532
Produits reçus d'avance		390'460	595'691	259'739	362'712	130'721	232'979
Total		4'866'938	3'870'625	3'708'306	2'842'626	1'158'631	1'027'999

7.J / PROVISIONS NON TECHNIQUES

Au 31 décembre 2021, il n'y a pas de provisions non techniques.

7.K / CHARGES ET REVENUS DES IMMEUBLES GÉRÉS EN DIRECT

Les immeubles détenus par CAP Prévoyance et gérés en commun pour le compte des CPI ont dégagé un revenu brut de CHF 50'006'284.-- avant déduction des frais de gestion et après déduction des charges d'exploitation ainsi que des coûts de réparations prélevés sur le compte « Gros Travaux ».

Le revenu net, avant déduction des coûts de réparations prélevés sur le compte « Gros Travaux », s'élève à CHF 51'222'706.--

7.L / AUTRES PRODUITS

Ce poste comprend notamment les commissions de perception de l'impôt à la source, le différentiel entre la TVA encaissée et la TVA reversée, les encaissements liés aux frais de dossiers pour l'accession à la propriété, les prestations refacturées aux employeurs ainsi que des intérêts versés à CAP Prévoyance pour encaissement de factures avec retard. Il comprend également une indemnité exceptionnelle de CHF 664'348.-- reçue dans le cadre de la liquidation du Madoff Victim Fund.

7.M / AUTRES FRAIS

Ce poste comprend des différences d'arrondis en lien avec la facturation de cotisations, le traitement de prestations de libre passage ainsi que des différences entre les impôts anticipés remboursés et ceux qui avaient été déclarés.

7.N / FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION

Les prestations fournies par le personnel de l'Administration relatives à la gestion et à l'entretien des immeubles ont été prises en compte dans les charges d'exploitation

des immeubles. Il a été procédé de la même manière pour les prestations de l'Administration relatives à la gestion des valeurs mobilières.

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
Frais d'administration des instances de la Fondation et charges du personnel	4'255'378	4'106'048	3'048'446	2'942'068	1'206'932	1'163'980
<i>./. Imputation aux immeubles</i>	-2'330'003	-2'225'377	-1'570'422	-1'499'904	-759'581	-725'473
<i>./. Imputation aux valeurs mobilières</i>	-427'691	-430'576	-288'264	-290'208	-139'427	-140'368
	1'497'685	1'450'094	1'189'761	1'151'955	307'924	298'139
Frais généraux	2'527'819	2'349'933	1'821'138	1'707'474	706'682	642'459
Honoraires organe de révision	89'850	80'312	60'559	54'130	29'291	26'182
Honoraires expert en prévoyance	116'747	101'346	92'744	80'509	24'003	20'837
Émoluments autorité de surveillance	21'142	25'768	16'795	20'470	4'347	5'298
<i>./. Imputation aux immeubles</i>	-903'064	-705'551	-608'665	-475'542	-294'399	-230'010
<i>./. Imputation aux valeurs mobilières</i>	-652'001	-627'462	-439'449	-422'910	-212'552	-204'553
	1'200'493	1'224'345	943'122	964'133	257'371	260'213
Total	2'698'178	2'674'440	2'132'882	2'116'088	565'295	558'352

Conformément à la législation fédérale, les organes de CAP Prévoyance perçoivent une indemnité pour leur activité et suivent des formations. Pour 2021, le montant net total des indemnités et frais de formation s'est élevé à CHF 106'146.--

Les frais d'administration
par membre¹ s'élèvent à
CHF 182.74²

¹ actif et pensionné

² CHF 187.28 en 2020

7.0 / VARIATION DES RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS

Le résultat net des placements 2021, y compris la variation de la valeur financière des immeubles, a été très positif et a impliqué une augmentation des degrés de couverture des CPI au 31 décembre 2021, en prenant en compte la variation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques.

Conformément au point 4.A ci-avant, les réserves de fluctuation de valeurs des deux CPI ont été augmentées des montants suivants:

CHF +204'469'970.--

CPI « villes et communes »

CHF +116'582'763.--

CPI « SIG »

8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE /

Le rapport d'activité 2020, accompagné des attestations de l'expert en prévoyance professionnelle, du rapport de l'organe de révision et de l'extrait du procès-verbal du Conseil de Fondation approuvant les comptes 2020, ont été adressés à l'Autorité de surveillance (ASFIP) le 29 juin 2021.

Par courrier du 26 janvier 2022, l'ASFIP a pris bonne note que les motifs des variations annuelles relatives aux membres

assurés et pensionnés figurant au point 2 de l'annexe aux comptes seraient renseignés en 2021, ce qui est fait dans le présent rapport d'activité.

L'ASFIP a également demandé que soit mentionné dans le rapport d'activité sous chiffre 5.F le taux d'intérêt technique implicite résultant de la provision constituée. Ce taux figure dans les attestations de l'expert en prévoyance professionnelle annexées au rapport d'activité.

9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE /

Liquidation partielle

Néant.

Procédures judiciaires en cours

CAP Prévoyance participe à diverses procédures dans le cadre de l'affaire Hypotheka pour laquelle une correction de valeur a été constituée au bilan (voir point 7.B).

Les quelques autres procédures judiciaires en cours en 2021 relèvent essentiellement du droit du bail et de la prévoyance professionnelle, et ne sont pas de nature à influencer les comptes, quelle que soit l'issue des procédures.

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN /

Néant.



CAP PRÉVOYANCE / **Appendices**

APPENDICE 1 / (1/4)

RÉPARTITION PAR GESTIONNAIRE DE PLACEMENTS MOBILIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021 MONTANTS INDIQUÉS À LA VALEUR BOURSIÈRE (EN CHF)

CONSOLIDÉ CAP PRÉVOYANCE	Classe d'actifs	Investissements	Liquidités	Dépôts à court terme	Total
Banque Cantonale de Genève, CCP	Gestion trésorerie	-	103'133'045	-	103'133'045
CAPACITY – gestion liquidités	Gestion trésorerie	-	1'803'729	350'452'538	352'256'267
Liquidités placements privés	Gestion trésorerie	-	129'213	10'154'966	10'284'179
Liquidités et réalisables à court terme		-	105'065'987	360'607'504	465'673'491
CAPACITY – obligations suisses	Obligations en CHF	260'916'363	-	-	260'916'363
Hypotheka *	Hypothèques	892'342	-	-	892'342
Prêts divers	Divers	105'619	-	-	105'619
Obligations suisses et créances en CHF		261'914'324	-	-	261'914'324
CAPACITY – obligations étrangères	Oblig. monde hors Suisse	502'373'231	-	-	502'373'231
CAPACITY – obligations étrangères gouvernementales	Oblig. monde hors Suisse gov.	130'635'033	-	-	130'635'033
Obligations en devises		633'008'263	-	-	633'008'263
CAPACITY – ACTIONS SUISSES	Actions suisses	860'260'499	-	-	860'260'499
CAPACITY – actions suisses small & mid caps	Actions suisses	193'135'663	-	-	193'135'663
Actions suisses		1'053'396'163	-	-	1'053'396'163
CAPACITY – actions étrangères	Actions monde hors Suisse	438'537'445	-	-	438'537'445
CAPACITY – actions étrangères rendement absolu	Actions monde hors Suisse rend. ABS	463'373'174	-	-	463'373'174
CAPACITY – actions marchés émergents	Actions marchés émergents	102'619'079	-	-	102'619'079
Actions étrangères		1'004'529'698	-	-	1'004'529'698
CAPACITY – gestion diversifiée	Classes d'actifs diversifiés	245'037'523	-	-	245'037'523
Flexstone Partners (ex Euro Private Equity)	Placements privés non cotés	71'505'919	924'908	4'739'839	77'170'665
Pictet Alternative Advisors	Placements privés non cotés	109'333'405	1'627'679	4'492'006	115'453'089
1875 Finance	Placements privés non cotés	86'264'321	4'754'703	-	91'019'025
Edmond de Rothschild AM	Gestion de devises	-	621'553	-	621'553
AIP Infrastructure II	Infrastructure	2'223'250	363'987	-	2'587'236
Autres placements		514'364'418	8'292'829	9'231'845	531'889'092
BCV	Immobilier suisse indirect	85'652'338	-	-	85'652'338
Immobilier suisse indirect		85'652'338	-	-	85'652'338
Capacity II inst. tit. immo	Immobilier étranger indirect	201'459'394	-	-	201'459'394
Immobilier étranger indirect		201'459'394	-	-	201'459'394
Total		3'754'324'599	113'358'816	369'839'349	4'237'522'764

APPENDICE 1 / (2/4)

RÉPARTITION PAR GESTIONNAIRE DE PLACEMENTS MOBILIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021 MONTANTS INDIQUÉS À LA VALEUR BOURSIÈRE (EN CHF)

CPI « VILLES ET COMMUNES »	Classe d'actifs	Investissements	Liquidités	Dépôts à court terme	Total
Banque Cantonale de Genève, CCP	Gestion trésorerie	-	77'011'494	-	77'011'494
CAPACITY – gestion liquidités	Gestion trésorerie	-	914'031	217'492'476	218'406'506
Liquidités placements privés	Gestion trésorerie	-	87'090	6'844'447	6'931'537
Liquidités et réalisables à court terme		-	78'012'614	224'336'923	302'349'537
CAPACITY – obligations suisses	Obligations en CHF	166'800'439	-	-	166'800'439
Hypotheka *	Hypothèques	601'438	-	-	601'438
Prêts divers	Divers	105'619	-	-	105'619
Obligations suisses et créances en CHF		167'507'496	-	-	167'507'496
CAPACITY – obligations étrangères	Oblig. monde hors Suisse	284'029'803	-	-	284'029'803
CAPACITY – obligations étrangères gouvernementales	Oblig. monde hors Suisse gov.	81'313'528	-	-	81'313'528
Obligations en devises		365'343'331	-	-	365'343'331
CAPACITY – actions suisses	Actions suisses	537'238'985	-	-	537'238'985
CAPACITY – actions suisses small & mid caps	Actions suisses	141'058'036	-	-	141'058'036
Actions suisses		678'297'020	-	-	678'297'020
CAPACITY – actions étrangères	Actions monde hors Suisse	266'308'807	-	-	266'308'807
CAPACITY – actions étrangères rendement absolu	Actions monde hors Suisse rend. ABS	284'497'017	-	-	284'497'017
CAPACITY – actions marchés émergents	Actions marchés émergents	69'308'989	-	-	69'308'989
Actions étrangères		620'114'813	-	-	620'114'813
CAPACITY – gestion diversifiée	Classes d'actifs diversifiés	132'287'086	-	-	132'287'086
Flexstone Partners (ex Euro Private Equity)	Placements privés non cotés	48'194'989	623'388	3'194'652	52'013'028
Pictet Alternative Advisors	Placements privés non cotés	73'690'715	1'097'055	3'027'612	77'815'382
1875 Finance	Placements privés non cotés	58'142'153	3'204'670	-	61'346'823
Edmond de Rothschild AM	Gestion de devises	-	418'927	-	418'927
AIP Infrastructure II	Infrastructure	1'498'470	245'327	-	1'743'797
Autres placements		313'813'412	5'589'367	6'222'264	325'625'043
BCV	Immobilier suisse indirect	-	-	-	-
Immobilier suisse indirect		-	-	-	-
Capacity II inst. tit. immo	Immobilier étranger indirect	90'213'517	-	-	90'213'517
Immobilier étranger indirect		90'213'517	-	-	90'213'517
Total		2'235'289'590	83'601'981	230'559'187	2'549'450'757

* Avant prise en compte de la correction de valeur (voir point 7.B).



APPENDICE 1 / (3/4)

RÉPARTITION PAR GESTIONNAIRE DE PLACEMENTS MOBILIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021 MONTANTS INDIQUÉS À LA VALEUR BOURSIÈRE (EN CHF)

CPI « SIG »	Classe d'actifs	Investissements	Liquidités	Dépôts à court terme	Total
Banque Cantonale de Genève, CCP	Gestion trésorerie	–	26'121'551	–	26'121'551
CAPACITY – gestion liquidités	Gestion trésorerie		889'699	132'960'062	133'849'761
Liquidités placements privés	Gestion trésorerie		42'123	3'310'519	3'352'642
Liquidités et réalisables à court terme		–	27'053'373	136'270'581	163'323'954
CAPACITY – obligations suisses	Obligations en CHF	94'115'925	–	–	94'115'925
Hypotheka *	Hypothèques	290'903		–	290'903
Prêts divers	Divers	–	–	–	–
Obligations suisses et créances en CHF		94'406'828	–	–	94'406'828
CAPACITY – obligations étrangères	Oblig. monde hors Suisse	218'343'428	–	–	218'343'428
CAPACITY – obligations étrangères gouvernementales	Oblig. monde hors Suisse gov.	49'321'505	–	–	49'321'505
Obligations en devises		267'664'932	–	–	267'664'932
CAPACITY – actions suisses	Actions suisses	323'021'515	–	–	323'021'515
CAPACITY – actions suisses small & mid caps	Actions suisses	52'077'628	–	–	52'077'628
Actions suisses		375'099'143	–	–	375'099'143
CAPACITY – actions étrangères	Actions monde hors Suisse	172'228'638	–	–	172'228'638
CAPACITY – actions étrangères rendement absolu	Actions monde hors Suisse rend. ABS	178'876'157	–	–	178'876'157
CAPACITY – actions marchés émergents	Actions marchés émergents	33'310'090	–	–	33'310'090
Actions étrangères		384'414'885	–	–	384'414'885
CAPACITY – gestion diversifiée	Classes d'actifs diversifiés	112'750'438	–	–	112'750'438
Flexstone Partners (ex Euro Private Equity)	Placements privés non cotés	23'310'929	301'520	1'545'188	25'157'637
Pictet Alternative Advisors	Placements privés non cotés	35'642'690	530'623	1'464'394	37'637'707
1875 Finance	Placements privés non cotés	28'122'169	1'550'033	–	29'672'202
Edmond de Rothschild AM	Gestion de devises	–	202'626		202'626
AIP Infrastructure II	Infrastructure	724'779	118'660	–	843'439
Autres placements		200'551'005	2'703'462	3'009'582	206'264'049
BCV	Immobilier suisse indirect	85'652'338	–		85'652'338
Immobilier suisse indirect		85'652'338	–	–	85'652'338
Capacity II inst. tit. immo	Immobilier étranger indirect	111'245'877	–	–	111'245'877
Immobilier étranger indirect		111'245'877	–	–	111'245'877
Total		1'519'035'009	29'756'835	139'280'162	1'688'072'006

* Avant prise en compte de la correction de valeur (voir point 7.B).

APPENDICE 1 / (4/4)

LISTE DES GÉRANT-E-S ET AGRÉMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Classe d'actifs	Gestionnaire	Style de gestion	Autorité de régulation
Liquidités courantes	Banque Cantonale de Genève		FINMA
	Banque Pictet & Cie SA		FINMA
	Postfinance SA		FINMA
CAPACITY Placements courts termes	Pictet Asset Management SA	Gestion active	FINMA
CAPACITY Obligations suisses	Banque Cantonale de Genève	Gestion indicielle	FINMA
	Crédit Suisse	Gestion active	FINMA
	UBS Asset Management SA	Gestion indicielle	FINMA
Hypothèques	Fondation Hypotheka	Gestion active	ASFIP
CAPACITY Obligations étrangères	BlackRock Asset Management Suisse SA	Gestion indicielle	FCA
	Candriam Belgium SA	Gestion indicielle	FSMA
	Ellipsis Asset Management SA	Gestion active	AMF
	Fisch Asset Management SA	Gestion active	FINMA
	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA	Gestion active	FINMA
	Millennium Global Investments Ltd	Gestion active	FCA
	Piguet Galland & Cie SA	Gestion active	FINMA
	Pimco Europe LTD	Gestion active	FCA
	Union Bancaire Privée, UPB SA	Gestion active	FINMA
	CAPACITY Obligations étrangères gouvernementales	Banque Cantonale de Genève	Gestion indicielle
Candriam Belgium SA		Gestion indicielle	FSMA
Edmond de Rothschild (Suisse) SA		Gestion active	FINMA
CAPACITY Actions suisses	Banque Cantonale de Genève	Gestion indicielle	FINMA
	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA	Gestion indicielle	FINMA
	Pictet Asset Management SA	Gestion indicielle	FINMA
CAPACITY Actions suisses small & mid caps	Banque Cantonale de Genève	Gestion active	FINMA
	GAM Investment Management (Switzerland) SA	Gestion active	FINMA
	Vontobel Asset Management SA	Gestion active	FINMA
	VV Vermögensverwaltung AG	Gestion active	FINMA
CAPACITY Actions étrangères	Banque Cantonale de Genève	Gestion indicielle	FINMA
	Banque J. Safra-Sarasin SA	Gestion active	FINMA
	Candriam Belgium SA	Gestion active	FSMA
	Capital International Sàrl	Gestion active	FINMA
	Fisher Investments Europe Limited	Gestion active	FCA
	Mesirow Financial Investment Management Inc.	Gestion active	SEC
	Wellington Management Company LLP	Gestion active	SEC
CAPACITY Actions étrangères rendement absolu	Banque Profil de Gestion SA (division Dynagest)	Gestion active	FINMA
	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA	Gestion indicielle	FINMA
	Mesirow Financial Investment Management Inc.	Gestion active	SEC
	Mirabaud Asset Management (Suisse) SA	Gestion active	FINMA
	Pictet Asset Management SA	Gestion semi-indicielle	FINMA
CAPACITY Actions marchés émergents	De Pury Pictet Turrettini & Cie	Gestion active	FINMA
	Hermes Investment Management LTD	Gestion active	FCA
	Mesirow Financial Investment Management Inc.	Gestion active	SEC
	Vontobel Asset Management SA (ex banque Vontobel SA)	Gestion active	FINMA
CAPACITY Gestion diversifiée	Edmond de Rothschild (Suisse) SA	Gestion active	FINMA
	Mainfirst Affiliated Fund Managers (D) GMBH	Gestion active	BaFin
	UBS Asset Management SA	Gestion indicielle	FINMA
	Vontobel Asset Management SA	Gestion active	FINMA
CAPACITY Immobilier suisse indirect	Banque Cantonale Vaudoise	Gestion active	FINMA
CAPACITY II Immobilier étranger indirect	1875 Finance	Gestion active	FINMA
	AFIAA	Gestion active	CHS-PP
	AXA Investment Managers Suisse SA	Gestion active	FINMA
	Crédit Suisse	Gestion active	FINMA
	Edmond de Rothschild (Suisse) SA	Gestion active	FINMA
	UBS Asset Management SA	Gestion active	CHS-PP
	Swiss Finance & Property Group	Gestion active	CHS-PP
	Zürich Invest SA	Gestion active	FINMA
Placements privés (non cotés)	1875 Finance	Gestion active	FINMA
	AIP Management P/S	Gestion active	Danish FSA
	Edmond de Rothschild (Suisse) SA	Gestion active	FINMA
	Flexstone Partners (ex Euro Private Equity)	Gestion active	CHS-PP
	Pictet Alternative Advisors	Gestion active	FINMA

APPENDICE 2 / (1/3)

DÉTAIL DES VALEURS IMMOBILIÈRES (EN CHF) AU 31 DÉCEMBRE 2021

Immeubles	Année de construction	Année d'acquisition	Valeur au 01.01.2021	Plus-value en 2021	Variation	Valeur au 31.12.2021	État locatif au 31.12.2021	Gros travaux 2021
Jacques-Dalphin 7	1913-1914	1921	5'793'000	2'597	24'403	5'820'000	299'920	1'113
Pont-Neuf 27	1914	1921	2'676'000	-	13'000	2'689'000	150'252	-
Cluse 29-31	1911-1912	1924	5'979'000	236'250	-182'250	6'033'000	357'429	161'059
Verte 5-7-9	1913-1914	1924	11'085'000	573'455	-199'455	11'459'000	674'627	320'720
Gustave Moynier 1	1913-1914	1924	7'024'000	281'657	153'343	7'459'000	359'607	123'263
Montchoisy 55	1916-1917	1924	4'546'000	2'338	168'662	4'717'000	251'628	1'002
Édouard-Racine 1	1914	1925	4'083'000	81'204	-29'204	4'135'000	249'557	44'534
Frontenex 37	1911-1912	1926	4'593'000	48'934	-39'934	4'602'000	273'483	20'972
Saint-Jean 86	1910-1911	1926	7'541'000	42'486	57'514	7'641'000	388'260	42'037
Henri-Dunant 15	1905	1927	7'213'000	7'237	121'763	7'342'000	359'112	4'825
Merle-d'Aubigne 5	1916	1927	7'369'000	22'216	192'785	7'584'000	380'066	13'455
Chêne 13	1906	1928	2'733'000	5'836	115'164	2'854'000	165'890	3'891
Candolle 24	1885	1938	7'370'000	132'093	63'907	7'566'000	344'618	87'697
Aïre 58-60 / Camille-Martin 2	1939	1939	8'846'000	9'264	60'736	8'916'000	521'749	6'176
Camille-Martin 2a-2b	2016	2016	10'008'000	-	176'000	10'184'000	529'380	-
Théodore-Weber 15-17	1938-1940	1939	12'818'000	2'340	353'660	13'174'000	713'872	1'560
Taconnerie 2	1940	1940	2'644'000	10'117	2'883	2'657'000	193'260	6'745
Plainpalais 7	1860	1945	6'542'000	163'188	309'812	7'015'000	350'292	72'335
Eaux-Vives 14	1928	1945	5'472'000	15'515	4'485	5'492'000	304'572	11'026
Corraterie 10 à 14	1834	1946	44'454'000	26'135	-396'135	44'084'000	2'066'434	18'390
Veyrier 15	1934	1948	5'374'000	2'983	67'017	5'444'000	310'542	1'988
Quai du Rhône 2	début XX ^e siècle	1949	7'203'000	28'385	147'615	7'379'000	412'425	21'858
Athénée 44	1950	1952	7'060'000	229'915	-156'915	7'133'000	616'707	106'183
Frontenex 35	1911-1912	1952	4'096'000	-	6'000	4'102'000	233'988	-
Pâquis 43-45-47	1952	1954	9'411'000	102'516	-194'516	9'319'000	611'898	48'543
Pâquis 47bis	1952	1957	2'460'000	398	14'602	2'475'000	130'098	265
Vidollet 13-15	1950	1956	23'519'000	120'289	442'711	24'082'000	1'401'316	62'521
Franck-Thomas 20-22 / Rosemont 1-3-3a	1955	1956	7'490'000	61'356	-23'356	7'528'000	674'621	40'904
Wendt 38-40	1910	1959	6'011'000	90'363	-363	6'101'000	385'270	38'727
Crozet 22 À 28	1960	1960	26'733'000	170'532	331'468	27'235'000	1'628'398	52'429
Bergalonne 12 / Maraichers 57	début XX ^e siècle	1963	5'346'000	14'248	168'752	5'529'000	299'108	9'499
Prévost-Martin 55-57 / Pitons 2	1968	1968	8'094'000	50'891	81'109	8'226'000	574'605	33'174

APPENDICE 2 / (2/3)

DÉTAIL DES VALEURS IMMOBILIÈRES (EN CHF) AU 31 DÉCEMBRE 2021

Immeubles	Année de construction	Année d'acquisition	Valeur au 01.01.2021	Plus-value en 2021	Variation	Valeur au 31.12.2021	État locatif au 31.12.2021	Gros travaux 2021
Communes-Réunies 64 à 74	1967-1968	1968	47'810'000	154'097	617'903	48'582'000	3'352'003	80'904
Stade 9 à 15	1969	1970	11'771'000	72'207	8'793	11'852'000	651'430	46'381
Meyrin 12-12a-12b	1964	1970	21'355'000	115'117	446'884	21'917'000	1'237'434	51'709
Édouard-Racine 12 / Schaub 29	1956	1970	9'387'000	-	115'000	9'502'000	541'763	-
Deux-Communes 4-6	1971-1972	1971	18'969'000	310'985	-109'985	19'170'000	1'080'519	154'618
Saint-Julien 22-24	1971-1973	1971	10'716'000	19'996	267'004	11'003'000	737'084	13'331
Pontets 3	1971	1972	18'212'000	314'520	625'480	19'152'000	1'191'064	220'874
Pontets 3bis	1971	1992	18'582'000	467'723	593'277	19'643'000	1'226'915	307'302
Bois-De-La-Chapelle 13	1973-1975	1975	32'555'000	547'996	-20'996	33'082'000	2'069'815	255'505
Môle 38-38b-40	1964	1978	17'814'000	148'116	160'884	18'123'000	1'078'782	65'295
Clochettes 16-18	1978	1979	26'084'000	97'488	295'512	26'477'000	1'529'451	61'841
Tour-de-Champel 1	1979	1979	9'831'000	58'880	36'120	9'926'000	572'527	30'640
Frontenex 34	1968	1980	17'940'000	25'959	7'041	17'973'000	1'154'028	19'185
Gutenberg 2	1965-1970	1983	10'263'000	17'983	-4'983	10'276'000	578'522	11'068
Artisans 2	1982	1983	10'083'000	25'524	60'476	10'169'000	641'677	15'925
Filature 19-21	1982	1983	8'820'000	4'644	126'356	8'951'000	458'592	3'096
Armes 12 À 16	1982	1983	19'574'000	18'390	115'610	19'708'000	1'032'206	12'260
Micheli-du-Crest 14	1983	1983	5'977'000	10'909	32'092	6'020'000	346'848	5'519
Hugo-de-Senger 8	1979-1980	1984	1'281'000	918	8'082	1'290'000	94'080	612
Ami-Argand 9-11	1978-1979	1984	14'137'000	110'969	207'031	14'455'000	878'758	49'010
Bachet 8 à 12	1984	1985	33'866'000	57'952	785'048	34'709'000	1'865'480	45'623
Chabrey 11 à 15	1985	1985	17'699'000	38'399	245'601	17'983'000	1'121'608	27'728
Frontenex 126	1985	1985	5'515'000	43'494	26'506	5'585'000	328'850	28'996
Clochettes 6	1985-1986	1986	11'102'000	981'871	-135'871	11'948'000	649'632	896'691
Fontenette 25	1987	1987	5'916'000	61'917	-52'917	5'925'000	350'664	29'308
Terrassiere 45 à 51	1981	1987	19'777'000	1'884'624	-716'624	20'945'000	1'217'356	1'839'863
Fontaine 6-8 / Pont-de-Ville 22-24	1985	1988	25'148'000	556'986	21'014	25'726'000	1'722'089	274'254
Vieux-Marché 4	1986-1988	1986	8'896'000	169'368	-310'368	8'755'000	557'688	161'729
Adrien-Jeandin 29 à 37	1989	1989	25'337'000	120'315	143'685	25'601'000	1'707'650	73'033
Quartier-Neuf 12-14	1968	1990	2'737'000	55'263	98'738	2'891'000	189'676	24'188
Genève 134-136	1990-1991	1991	11'845'000	14'470	70'530	11'930'000	688'293	9'230
Bugnons 2	1973	1991	8'171'000	111'896	-43'896	8'239'000	459'191	48'146

APPENDICE 2 / (3/3)

DÉTAIL DES VALEURS IMMOBILIÈRES (EN CHF) AU 31 DÉCEMBRE 2021

Immeubles	Année de construction	Année d'acquisition	Valeur au 01.01.2021	Plus-value en 2021	Variation	Valeur au 31.12.2021	État locatif au 31.12.2021	Gros travaux 2021
Europe 55-57	1991-1992	1992	16'720'000	18'785	43'215	16'782'000	1'086'117	12'523
Europe 59-61	1991-1992	1992	15'430'000	11'607	-20'607	15'421'000	1'007'172	7'738
Pré-Gentil 72 à 74b	1992	1992	14'914'000	27'401	107'600	15'049'000	826'872	15'725
Merley 10	1978	1993	6'153'000	54'313	12'687	6'220'000	320'627	25'342
Bernex 382	1978	1993	4'241'000	3'130	83'870	4'328'000	230'842	2'086
Délices 2-4-4b	1953-1955	1993	30'984'000	-22'938	734'938	31'696'000	1'591'363	18'030
Champ-Claude 3-3a-3b	1993-1994	1993	13'982'000	37'470	98'530	14'118'000	840'389	24'980
Gradelle 22-40	1963	1994	73'852'000	355'463	89'537	74'297'000	4'329'762	177'294
Clair-Matin 36 à 40	1993-1994	1993	19'457'000	74'221	57'779	19'589'000	1'109'981	70'181
Clair-Matin 22-24	1994-1995	1994	9'326'000	25'448	42'552	9'394'000	611'919	18'962
Peney 61-63	1994-1995	1993	9'261'000	55'973	61'027	9'378'000	552'753	28'023
Gilbert Trolliet 2 à 8	1994-1995	1993	26'940'000	32'097	44'903	27'017'000	1'518'596	25'028
Villard 2 à 4b	1994-1996	1994	20'636'000	63'112	219'888	20'919'000	1'265'102	42'075
Saint-Georges 79 à 87	1995-1997	1995	37'215'000	49'853	7'147	37'272'000	2'172'348	34'564
Fayards 268-270	1994-1996	1994	15'571'000	5'104	-200'104	15'376'000	1'019'622	3'671
Le Corbusier 13b	1996-1997	1996	7'192'000	6'724	52'276	7'251'000	394'816	4'482
Europe 13-15-17	1994-1997	1994	21'427'000	39'795	151'205	21'618'000	1'274'237	31'146
Ami-Argand 23-25	1999-2000	1998	13'487'000	-	177'000	13'664'000	798'960	-
Avallons 56-58-60	1994-1996	1995	9'813'000	9'384	106'616	9'929'000	578'364	6'256
Centre commercial (1/6)	1995-1998	1995	19'164'000	57'365	-180'365	19'041'000	1'151'166	38'243
Lyon 97 (bureaux Charmilles)	1995-1998	1995	17'759'000	-	-167'000	17'592'000	1'173'395	-
Lyon 111	1995-2002	1995	15'542'000	4'689	96'311	15'643'000	965'901	4'410
Lyon 93	1995-1998	1999	12'954'000	1'892	-179'892	12'776'000	750'689	1'261
Salomon-Penay 33-35	1990	1999	5'270'000	14'964	37'036	5'322'000	338'550	9'976
Gué 65 à 65d	1999-2000	2000	14'339'000	-	-366'000	13'973'000	838'236	-
Hernance 6-8	2002-2003	2003	5'712'000	-	45'000	5'757'000	315'192	-
Roche 2-2bis	env. 1915	2003	15'285'000	276'601	-16'601	15'545'000	832'072	123'506
Montfleury 27-29	2005-2007	2007	16'249'000	17'950	106'050	16'373'000	848'370	16'067
Marie-Brechbuhl 2b-2c	2007-2008	2009	17'258'000	6'211	132'790	17'397'000	789'684	7'361
TOTAL			1'294'889'000	10'380'324	6'951'676	1'312'221'000	77'057'746	6'969'682

Note

Différence de CHF 2,086 mios avec la valeur au 31 décembre 2021 au bilan correspondant à des frais d'études (voir point 6.I de l'annexe).

APPENDICE 3 /

LISTE DES RÉGIES AU 31 DÉCEMBRE 2021

BRUN Édouard & Cie SA

BURGER Rodolphe SA

COMPTOIR IMMOBILIER SA

M3 REAL ESTATE SA

NAEF IMMOBILIER GENÈVE SA

PILET & RENAUD SA

RÉGIE DU RHÔNE SA

ROSSET & CIE SA

SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE SA

TOURNIER Bertrand



CAP PRÉVOYANCE /
**Attestations de l'expert
en prévoyance
professionnelle
et rapport de l'organe
de révision**

ATTESTATIONS DE L'EXPERT EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE



EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2021

CAP - CPI Ville de Genève et communes

Les développements et analyses effectués nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture légal de 86.5 %, un degré de couverture global de 80 % et un degré de couverture des actifs de 62.9 %, la CPI respecte, à la date de l'expertise, les DF IPDP et le plan de financement approuvé par l'autorité de surveillance.
- Les provisions techniques constituées à fin 2021 sont conformes aux exigences réglementaires. Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.
- Les bases techniques appliquées par la CPI sont jugées adéquates à la date de l'expertise. Nous recommandons d'appliquer les nouvelles tables actuarielles VZ 2020 pour le bouclage des comptes 2022 et de maintenir un taux d'intérêt technique implicite provisionné de 2.0 %.
- L'équilibre financier structurel à long terme de la CPI n'est pas assuré compte tenu de son financement courant, du taux de cotisation, du niveau de performance nécessaire et du plan de prévoyance en vigueur.

PITTET ASSOCIÉS SA, Cocontractante

Pittet Associés SA
Signature électronique qualifiée - Droit suisse

BERNARD ROMANENS

Directeur
Expert agréé LPP (exécutant)

Genève, le 24 juin 2022

Pittet Associés SA
Signature électronique qualifiée - Droit suisse

SÉBASTIEN VIQUERAT

Fondé de pouvoir
Expert agréé LPP



EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2021

CAP - CPI Services industriels de Genève

Les développements et analyses effectués nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture légal de 122.1 %, la CPI est en mesure de garantir ses engagements à la date de l'expertise.
- Les provisions techniques constituées à fin 2021 sont conformes aux exigences réglementaires. Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.
- Les bases techniques appliquées par la CPI sont jugées adéquates à la date de l'expertise. Le taux d'intérêt technique a été abaissé à 2.5 % à fin 2019. Notre évaluation nous conduit toutefois à recommander un taux d'intérêt technique à 2.0 % pour le provisionnement des engagements de prévoyance. La provision pour abaissement du taux d'intérêt technique a été renforcée à fin 2021 ; le taux d'intérêt technique implicite de 2.1 % appliqué à fin 2021 pour le provisionnement des engagements de prévoyance reste toutefois identique à celui valable à fin 2020.
- L'équilibre financier structurel de la CPI est globalement assuré compte tenu du niveau de performance attendu par la CPI et du plan de prévoyance en vigueur.



PITTET ASSOCIÉS SA, Cocontractante




Pittet Associés SA
Signature électronique qualifiée - Droit suisse

BERNARD ROMANENS
Directeur
Expert agréé LPP (exécutant)

Genève, le 24 juin 2022




Pittet Associés SA
Signature électronique qualifiée - Droit suisse

SÉBASTIEN VIQUERAT
Fondé de pouvoir
Expert agréé LPP

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

BfB Audit SA
Avenue des Baumettes 23
Case postale 183
CH-1020 Renens VD 1

Téléphone +41 (0)21 641 46 46
Téléfax +41 (0)21 641 46 40
E-mail : contact@bfvd.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la
**CAP Fondation de prévoyance intercommunale de droit public
de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève
et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres
employeurs affiliés conventionnellement
Genève**



En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la CAP Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

BfB

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons également vérifié la correcte ségrégation du patrimoine et des résultats entre les deux Caisses de Prévoyance Internes.

Les comptes annuels de la Caisse de Prévoyance Interne « Ville de Genève et communes » présentent un excédent de passif de CHF 530.7 millions, y compris CHF 786.9 millions concernant la part de financement en répartition, et un degré de couverture de 86.51 % calculé selon l'article 44 alinéa 1 OPP2. Ce taux est supérieur au taux de couverture initial de 68 % et à celui défini dans le chemin de financement approuvé par l'Autorité de surveillance.

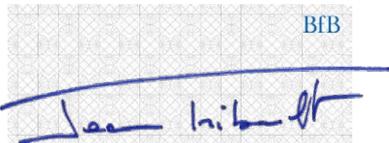
Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Renens, le 17 juin 2022

BfB Audit SA



Guy Chervet
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jean Triboulet
Expert-réviseur agréé

INFORMATION



Ce document a été
signé électroniquement.
Merci de me scanner

CAP PRÉVOYANCE

CAP PRÉVOYANCE

Rue de Lyon 93 – Case postale 123 – 1211 Genève 13

T 022 338 10 10

info@cap-prevoyance.ch

www.cap-prevoyance.ch



CONTACT / À VOTRE DISPOSITION

Les équipes de CAP Prévoyance se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions. Vous avez la possibilité de nous contacter par téléphone au **022 338 10 10** (heures de bureau), ou par courriel à l'adresse **info@cap-prevoyance.ch**.

Le site internet **www.cap-prevoyance.ch** fournit toutes les informations utiles concernant votre institution de prévoyance.



CAP /// PRÉVOYANCE